



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N°2024-12

**INSPECTION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES CULTURELLES**

L'action du ministère de la culture en direction des habitants des territoires ruraux

**RAPPORT
MAI 2024**



Philippe BELIN, Inspecteur général des affaires culturelles
Maryline LAPLACE, Inspectrice générale des affaires culturelles
Nathalie SULTAN, Chargée de mission d'inspection générale

Sylviane TARSOT-GILLERY, Inspectrice générale des affaires culturelles
Rémi TOMASZEWSKI, Inspecteur général des affaires culturelles
Hippolyte TRESARRIEU, Inspecteur stagiaire

RELECTEUR
Guy AMSELLEM, inspecteur général des affaires culturelles

Crédit photo : Façade Valois © Didier Plowy

LETTRE DE MISSION



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Références à rappeler :
MC/2024/D/1724

Paris, le **02 FEV. 2024**

**Note
à l'attention de**

**Madame Laurence TISON-VUILLAUME
Cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles**

Objet : Mission d'évaluation de l'action du ministère de la Culture en direction des habitants des territoires ruraux.

Développer l'accès à l'offre culturelle de tous les habitants des territoires ruraux constitue l'une de mes priorités. Bénéficiant généralement d'un faible niveau d'équipements culturels et d'une moindre présence de professionnels, ces territoires sont en effet en droit d'aspérer à une plus forte irrigation culturelle.

La mission d'évaluation réalisée par l'IGAC en 2023 portant sur l'action des labels de la création dans les zones rurales a établi qu'en dépit de leur implantation majoritaire dans les agglomérations les plus importantes, ils déploient des stratégies de diffusion en zone rurale et obtiennent des résultats significatifs.

Toutefois, compte tenu de son périmètre, cette mission ne pouvait appréhender l'ensemble de l'action en zone rurale des structures et dispositifs soutenus par le ministère de la culture dans l'ensemble des domaines culturels ni identifier les attentes des populations en matière d'accès dans tous les champs artistiques.

Afin d'avoir une vision plus complète de la réalité culturelle de ces territoires, je souhaite que vous puissiez identifier, à partir du terrain, les besoins d'accès à l'offre culturelle et les attentes des habitants, des élus locaux et des acteurs culturels en zones rurales, et évaluer comment les structures et dispositifs financés par le ministère de la culture y répondent, tous secteurs confondus. Sur la base de ce bilan, vous dégagerez des pistes de mesures concrètes à mettre en œuvre pour aller plus loin.

Vous y intégrerez l'analyse de l'action du pass Culture, sous réserve de la qualité des données de la société à actions simplifiées en charge de la gestion du dispositif au regard de la difficulté à localiser les bénéficiaires et les lieux de consommation des biens artistiques auxquels ce pass donne accès. Vous

1/2

Ministère de la Culture
3, rue de Valois 75001 Paris

veillerez également à examiner le développement des « tiers lieux » artistiques et de la présence artistique porté par les « ateliers de fabrique artistique ». Enfin, pour les arts visuels, vous apprécierez l'impact de la commande publique sur les territoires.

Votre mission, conduite en lien étroit avec les directions régionales des affaires culturelles, ne pourra prétendre à l'exhaustivité mais devra dégager des constats et leviers permettant de guider l'action à court et moyen termes.

Vous pourrez vous appuyer sur la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, les directions et délégations générales ainsi que le secrétariat général du ministère. Vous pourrez mobiliser en tant que de besoin le département des études de la prospective, des statistiques et de la documentation pour toutes données ou besoins méthodologiques nécessaires à votre mission.

Je souhaite que votre rapport me soit remis dans les deux mois suivant la signature de cette lettre de mission, avec un point d'étape à un mois.



Rachida DATI

Copies : - M. Luc ALLAIRE, Secrétaire général ;
- M. Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle ;
- M. Christopher MILES, Directeur général de la création artistique ;
- M. Jean-François HEBERT, Directeur général des patrimoines et de l'architecture ;
- Mme Florence PHILBERT, Directrice générale des médias et des industries culturelles ;
- M. Paul de SINETY, Délégué général à la langue française et aux langues de France ;
- M. Dominique BOUTONNAT, Président du Centre national du cinéma et de l'image animée.

2/2

SYNTHESE

L'IGAC a été mobilisée par la ministre le 2 février 2024, dans le cadre du Printemps de la ruralité, aux fins d'établir un état actualisé de la présence des structures et dispositifs culturels soutenus par le ministère en milieu rural, de mesurer les besoins et attentes des habitants, élus et acteurs culturels de ces zones, et de produire des éléments d'analyse et de propositions en vue de la préparation des Assises nationales de la culture en milieu rural.

Afin de répondre à cette demande, la mission IGAC a collecté de nombreuses données auprès des directions générales et régionales du ministère, qu'elle a consolidées et croisées avec la grille INSEE de classification des communes. Elle a consulté près de 50 associations, institutions et organismes publics ou privés (associations d'élus, acteurs culturels, organisations professionnelles, services publics) intervenant en milieu rural (120 personnes au total) afin de mesurer leurs attentes et de recueillir leurs suggestions en matière de développement de la présence de la culture en ruralité. Elle a croisé ces éléments avec, d'une part, les résultats d'un sondage réalisé à sa demande par l'Institut CSA sur la vie culturelle en milieu rural et, d'autre part, les contributions recueillies par la plateforme de consultation nationale ouverte par le ministère.

=> Un panorama actualisé de la présence de la culture en milieu rural

La mission a constaté que si les opérateurs du ministère sont exceptionnellement implantés en zone rurale et les organismes labellisés y sont peu présents (5% des labels de la création), leurs actions s'y déploient mais de manière contrastée. 56% des lieux cartographiés (72 000 au total) sont situés en ruralité, dont une majorité de monuments historiques, de bibliothèques et de chantiers de fouilles, suivis des cinémas et des « jardins remarquables », ce qui permet de conclure à une bonne présence culturelle en milieu rural, même si une majorité de ces lieux sont patrimoniaux (châteaux, églises, etc.) et sans effet systématique sur l'animation culturelle. S'agissant des taux moyens d'implantation par région des lieux (32%) et dispositifs (39%) culturels soutenus en zone rurale, ils apparaissent en rapport avec la part de la population rurale dans la population nationale (32,7%). Ils recouvrent toutefois un niveau de présence très variable selon les territoires et les régions. À noter que les données disponibles sur le pass Culture ne permettent pas d'établir de réel clivage entre l'utilisation qu'en font les jeunes urbains et les jeunes ruraux.

La mission s'est penchée sur la situation des régions les plus rurales soit, par ordre décroissant de population vivant en ruralité : la Bourgogne-Franche-Comté, la Bretagne, la Nouvelle-Aquitaine, le Centre-Val de Loire, la Normandie, les Pays-de-la-Loire, la Corse, le Grand Est, l'Occitanie, l'Auvergne-Rhône-Alpes. Sans grande surprise, les régions présentant les meilleurs taux de présence culturelle en ruralité sont aussi les plus rurales (Bourgogne-Franche-Comté : 53% des lieux et 70% des dispositifs en ruralité, Nouvelle-Aquitaine : 47% et 59%, Bretagne : 41% et 52%).

S'agissant des opérateurs du ministère de la culture, plusieurs sont apparus actifs en milieu rural, à défaut d'y être implantés. Il s'agit des écoles d'enseignement supérieur Culture (99 établissements, dont 76 hors de la région Ile-de-France¹), du Centre des monuments nationaux (110 monuments dont une moitié en milieu rural), de l'INRAP (2000 chantiers de fouilles en zone rurale), du Centre national de la musique (5M€ de crédits en zone rurale), du Centre national du livre (un tiers d'actions en ruralité), d'Universcience (animation du réseau des musées de culture scientifique,

¹ Source : rapport sur l'état de l'enseignement supérieur Culture 2022-2023

technique et industrielle), de l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV – 45% des Micro-Folies en zone rurale), de la Réunion des musées nationaux - Grand Palais (RMN-GP près de 14% d'actions en milieu rural en 2023).

Sur la base d'une enquête flash à laquelle 50% des établissements publics ont répondu, les opérateurs consacraient autant de moyens budgétaires que le ministère engage de crédits en zone rurale, soit environ 148 M€ en 2023.

=> Les attentes des habitants et des acteurs notamment culturels de la ruralité

En se fondant sur le sondage de l'Institut CSA et la synthèse des contributions collectées sur la plateforme de consultation publique en ligne, la mission a noté chez les habitants la prédominance des sorties au cinéma, dans des lieux patrimoniaux et dans les bibliothèques ou médiathèques, alliée à une consommation culturelle dématérialisée importante privilégiant la télévision linéaire (83% des sondés la regardent au moins une fois par semaine), mais n'ignorant pas la diffusion en flux (60% des sondés regardent des films ou séries et écoutent de la musique en ligne, soit une valeur proche de la moyenne nationale).

Le sondage relève des pratiques artistiques amateurs sporadiques, hétérogènes et majoritairement individuelles. Les sondés, s'ils considèrent l'offre culturelle comme globalement satisfaisante, déplorent trois freins majeurs à son accessibilité : le prix des billets trop élevé ; le faible intérêt de l'offre ; l'éloignement des lieux (quand bien même 5% d'entre eux seulement ne disposent pas de moyens de locomotion, ce qui induit que la possession d'un véhicule n'est pas en soi suffisante pour résoudre la question de l'éloignement des lieux culturels). S'ils peinent à identifier des leviers d'amélioration, les sondés retiennent parmi les actions proposées les suivantes : être mieux informés de l'offre culturelle locale et de la programmation ; rénover le patrimoine local ; favoriser l'offre culturelle itinérante ; proposer une offre culturelle plus adaptée à la demande. À noter que pour 33% des sondés, la culture n'est pas importante et que seulement 23% des sondés (contre 59% des contributeurs à la plateforme nationale, qui semble avoir touché un public plus « engagé » dans la culture) souhaitent un renforcement de la présence des artistes. Les deux consultations traduisent le souhait d'accéder à davantage de concerts (CSA : 44% / Plateforme : 61%), mais divergent sur le renforcement de l'offre de « spectacles » (CSA : 26% / Plateforme : 63%).

S'agissant des attentes des associations d'élus et des principaux acteurs culturels présents en ruralité, la mission a relevé au cours de ses auditions, outre une déploration unanime de l'insuffisance de financements et de moyens humains, un appel à la mutualisation et à la professionnalisation des équipements des collectivités locales et des moyens de diffusion ou de transport des spectateurs vers les lieux culturels, qui pourraient être encouragées par une bonification du soutien de l'État.

Quant aux acteurs culturels auditionnés par la mission, ils ont rendu compte de leur difficulté à intervenir – et *a fortiori* à assurer la présence d'artistes – en milieu rural en raison du coût logistique croissant de cette intervention et de la charge d'ingénierie qu'elle représente, en l'absence d'expertise disponible sur place. Ils souhaiteraient une adaptation des schémas et horaires de transport public et de mobilité aux « temps de vie » qui prendrait en compte les pratiques culturelles en zone rurale. Ils suggèrent tout à la fois : l'institution d'un « bus-culture » qui serait mutualisé entre les lieux de culture rurale et mobilisé en appui des « petits » événements culturels ; le développement de l'itinérance des spectacles qui permet de toucher tous les publics ruraux, y compris les très jeunes ; une sensibilisation de l'encadrement supérieur des services déconcentrés de l'État aux sujets culturels.

Enfin, les auditions conduites avec les acteurs non-culturels (secteur agricole, tourisme social et hôtellerie de plein air, Fédération des parcs naturels régionaux, notamment) ont mis en lumière une conscience partagée de l'importance de la présence des lieux culturels et des artistes comme facteur non seulement de dynamisation économique, de développement touristique et de revalorisation du foncier en zone rurale, mais aussi de lutte contre l'isolement des habitants.

=> Orientations et préconisations

Trois orientations structurantes ont été retenues par la mission à l'issue de ce travail d'enquête et d'écoute active :

- Faire de la ruralité un axe majeur de la politique culturelle qui serait porté comme tel par le ministère à l'échelon national et déconcentré, avec le concours des DRAC et de l'ensemble de ses opérateurs ;
- Développer un imaginaire culturel autour de la ruralité, en donnant plus de visibilité à celle-ci dans les productions culturelles soutenues par le ministère, et en incitant davantage de jeunes ruraux à se lancer dans les carrières culturelles ;
- Valoriser la richesse de la vie culturelle rurale en poursuivant, sous une forme à définir, le moment d'écoute et d'échange du Printemps de la ruralité, au moyen d'un ou plusieurs rendez-vous annuels de dimension nationale, et avec l'aide d'une application interactive qui permettrait de partager largement et en proximité toute information relative à l'offre et aux événements culturels ruraux.

La mission a enfin formulé **seize préconisations visant à développer la présence culturelle en zone rurale**, organisées autour des six axes suivants :

I- impliquer les habitants : 1/ mettre en œuvre un plan en faveur du bénévolat culturel en milieu rural ; 2/ développer l'enseignement artistique et la pratique amateur en milieu rural ;

II- favoriser la mobilité : 3/ faciliter l'accès des habitants aux lieux et événements culturels ; 4/ développer une application d'information "tout public rural" sur les offres culturelles de proximité ;

III- assurer la présence des artistes : 5/ créer un "Erasmus rural" pour les étudiants de l'enseignement supérieur culture (ESC) ; 6/ promouvoir l'installation en milieu rural de jeunes professionnels issus du réseau de l'ESC dans le cadre de résidences de longue durée ; 7/ développer la commande publique valorisant la ruralité ;

IV- soutenir l'ingénierie : 8/ former les acteurs de la ruralité à l'ingénierie de projet culturel ; 9/ développer l'accompagnement des collectivités locales dans le domaine culturel et de l'ingénierie au moyen d'un guichet unique d'information ;

V- simplifier et faciliter la coopération : 10/ desserrer les freins à l'initiative culturelle en milieu rural ; 11/ poser de nouvelles bases de coopération entre les DRAC et le réseau de l'enseignement agricole ;

VI- valoriser l'offre culturelle : 12/ créer un label d'agritourisme culturel en zone rurale ; 13/ créer un réseau de "campings-culture" ; 14/ valoriser le patrimoine immatériel ; 15/ restituer les découvertes archéologiques aux territoires ; 16/ soutenir l'information locale en zones rurales, et plus largement en zones isolées ou excentrées.

SOMMAIRE

LETTRE DE MISSION	3
SYNTHESE.....	5
INTRODUCTION.....	13
ORGANISATION D'ENSEMBLE DU PRINTEMPS DE LA RURALITE	14
I. ETAT DES LIEUX DES STRUCTURES ET DISPOSITIFS SOUTENUS PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE EN ZONE RURALE.....	19
A. Des lieux culturels largement présents dans les territoires ruraux	21
1. Analyse globale	21
2. Focus sur quelques lieux	25
a. <i>La bibliothèque, premier équipement culturel, y compris dans les espaces ruraux</i>	25
b. <i>Les cinémas, bien présents en zone rurale, mais de plus petite taille.</i>	25
c. <i>Les centres culturels de rencontre (CCR) : un label pluridisciplinaire particulièrement adapté aux territoires ruraux</i>	26
B. Analyse de la présence des dispositifs culturels	26
1. Caractérisation des dispositifs cartographiés et analyse de leur présence dans les territoires ruraux	27
2. Le pass Culture, un soutien à la demande culturelle des plus jeunes partout sur le territoire	31
C. Une présence culturelle particulièrement contrastée selon les régions.....	32
1. Des lieux culturels privilégiés par le public (cinéma, bibliothèque et sites patrimoniaux) inégalement répartis au sein des territoires	36
2. Focus sur les régions les plus rurales de France	36
a. <i>Bourgogne-Franche-Comté</i>	36
b. <i>Bretagne</i>	37
c. <i>Nouvelle-Aquitaine</i>	37
d. <i>Pays de la Loire</i>	37
e. <i>Centre-Val de Loire</i>	38
f. <i>Normandie</i>	38
g. <i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>	38
h. <i>Occitanie</i>	39
i. <i>Grand Est</i>	39
D. Les actions des établissements publics nationaux particulièrement impliqués dans les territoires ruraux.....	40
1. ... par leur forte présence territoriale	40
a. <i>Le réseau des 99 écoles de l'enseignement supérieur Culture : une présence dans toutes les régions de France métropolitaine et en outre-mer</i>	40
b. <i>Le centre des monuments nationaux : une cinquantaine de monuments en zone rurale</i>	41
c. <i>L'Institut national de la recherche en archéologie préventive : plus de 2000 chantiers de fouilles en ruralité</i>	42
d. <i>Universcience : un lien fort aux musées de culture scientifique, technique et industrielle</i>	42
e. <i>Le centre national de la musique : 5 millions d'euros d'aides octroyées à des structures situées en ruralité</i>	42
f. <i>Le Centre national du livre : en moyenne un tiers d'actions soutenues en ruralité</i>	42
2. ... par une politique volontariste.	43
a. <i>10 établissements nationaux embarqués par l'EPPGHV pour présenter leurs collections dans les Micro-Folies</i>	43

b. Le Centre Pompidou : un ancrage à Metz et un partenariat avec le Musée mobile (MuMo)	43
c. La Réunion des musées nationaux - Grand Palais : près de 14% d'actions en milieu rural en 2023	44

II. ATTENTES DES ACTEURS DE LA RURALITE46

A. Les habitants	46
1-Trois types de sorties culturelles majeures et beaucoup de consommation culturelle à domicile	48
2- Des pratiques artistiques amateurs dispersées et individualisées.....	49
3- Une offre culturelle jugée globalement satisfaisante, mais dont l'accès est limité par trois freins majeurs	50
4- Des leviers d'amélioration difficiles à identifier.....	51
B. Les élus locaux	52
C. Les acteurs culturels	55
1. Les acteurs locaux.....	55
2. Le développement des tiers-lieux.....	55
3. Les acteurs culturels nationaux.....	56
4. Les associations culturelles.....	57
5. Les médias d'information locale en zones rurales, et plus largement en zones isolées ou excentrées.....	58
D. Les acteurs socio-professionnels, hors culture	60
1. Des réseaux d'acteurs sur lesquels s'appuyer.....	60
a. Les établissements de l'enseignement agricole.....	60
b. Les fédérations de l'éducation populaire.....	61
c. Les réseaux du tourisme,	61
d. Les parcs naturels régionaux	62
e. Les syndicats agricoles	63
2. Des attentes plus symboliques que financières	63

III. ORIENTATIONS ET PRECONISATIONS65

A. Trois orientations stratégiques	65
1 - Faire de la ruralité un axe majeur de la politique culturelle.....	65
2 - Développer un imaginaire culturel autour de la ruralité.....	65
3 - Valoriser et communiquer sur la richesse de la vie culturelle rurale.....	66
a. Mieux valoriser au plan national.....	66
b. Mieux informer les habitants des territoires ruraux	67
B. Seize préconisations pour développer la présence culturelle en zone rurale	67
1. Impliquer les habitants.....	68
<i>Préconisation 1 : mettre en œuvre un plan en faveur du bénévolat culturel en milieu rural, avec une dimension interministérielle</i>	68
<i>Préconisation 2 : développer l'enseignement artistique et la pratique amateur en milieu rural</i>	69
2. Favoriser la mobilité	70
<i>Préconisation 3 : faciliter l'accès des habitants aux lieux et événements culturels</i> ..	70
<i>Préconisation 4 : développer une application d'information "tout public rural" sur les offres culturelles de proximité</i>	71
3. Assurer la présence des artistes	73
<i>Préconisation 5 : "Erasmus rural" pour les étudiants de l'Enseignement Supérieur Culture</i>	73
<i>Préconisation 6 : promouvoir l'installation en milieu rural de jeunes professionnels issus du réseau de l'enseignement supérieur culture dans le cadre de résidences de longue durée</i>	73
<i>Préconisation 7 : développer la commande publique valorisant la ruralité</i>	74
4. Soutenir l'ingénierie	75
<i>Préconisation 8 : former les acteurs de la ruralité à l'ingénierie de projet culturel</i>	75

	<i>Préconisation 9 : développer l'accompagnement des collectivités territoriales dans le domaine culturel et de l'ingénierie au moyen d'un guichet unique d'information</i>	75
5.	Simplifier et faciliter la coopération	76
	<i>Préconisation 10 : desserrer les freins à l'initiative culturelle en milieu rural</i>	76
	<i>Préconisation 11 : poser de nouvelles bases de coopération entre les DRAC et le réseau de l'enseignement agricole</i>	77
6.	Valoriser l'offre culturelle	78
	<i>Préconisation 12 : créer un label d'agritourisme culturel en zone rurale</i>	78
	<i>Préconisation 13 : créer un réseau de "campings-culture"</i>	79
	<i>Préconisation 14 : valoriser le patrimoine immatériel</i>	80
	<i>Préconisation 15 : restituer les découvertes archéologiques aux territoires</i>	81
	<i>Préconisation 16 : soutenir l'information locale en zones rurales, et plus largement en zones isolées ou excentrées</i>	81

IV. LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES..... 84

LISTE DES ANNEXES 94

INTRODUCTION

Par lettre du 2 février 2024, la ministre de la Culture a confié à l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC) une mission d'évaluation de la politique du ministère de la culture en direction des habitants des territoires ruraux. Il s'agissait d'analyser l'action de l'ensemble des structures soutenues par le ministère, tous secteurs confondus, ainsi que les différents dispositifs d'intervention mis en œuvre, sachant que de précédents travaux s'étaient concentrés sur l'action des structures labellisées de la création² et d'identifier, en regard, les besoins d'accès à l'offre culturelle et les attentes des habitants, des élus locaux et des acteurs culturels en zones rurales. L'IGAC devait enfin dégager des pistes de mesures concrètes pour aller plus loin dans l'irrigation culturelle des territoires ruraux.

La mission s'intègre à un dispositif de préparation du Printemps de la ruralité mobilisant, sous la coordination de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, le secrétariat général, les directions générales du ministère et le réseau des DRAC. En outre, deux parlementaires ont été chargées par le Premier ministre de réfléchir plus particulièrement aux thématiques de l'ingénierie culturelle et de la mobilité³. La mission a souhaité s'appuyer sur un sondage confié par le département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) à l'Institut CSA⁴ qui a pu être mis en regard de la consultation nationale réalisée par le ministère du 6 février au 31 mars.

La mission a utilisé la nouvelle grille de densité de l'INSEE pour cibler l'espace rural, catégories : 5 - Bourgs ruraux ; 6 - Rural à habitant dispersé, 7 - Rural à habitat très dispersé. Elle a pris en compte pour ses travaux le rapport IGAC précité de mars 2023 et celui de juillet 2019 (« Mission relative à l'étude des dispositifs d'intervention culturelle et à leur adaptation à la diversité des territoires »), dont la majorité des préconisations (7 pour le premier ; 23 pour le second) restent d'actualité⁵.

Dans le délai qui lui était imparti, la mission a organisé la consultation des principales associations d'élus, organisations professionnelles et associations présentes en milieu rural. Elle a tenu à cette fin, à partir d'un questionnaire-type décliné par catégories d'interlocuteurs, près de cinquante auditions en visiophonie, et rencontré plus de 120 personnes. L'approche budgétaire est restée globale, faute des ressources et du temps nécessaires pour une analyse fine.

Le rapport présente l'état des lieux de l'implantation en ruralité des lieux et dispositifs culturels (I), les attentes des acteurs du monde rural (II) et enfin des orientations et préconisations (III). Il est complété par quatre annexes présentant : une cartographie par région de l'implantation des lieux et dispositifs culturels soutenus par le ministère (A1) ; la méthodologie suivie (A2) ; le sondage CSA (A3) ; les propositions émises lors des auditions (A4).

² Rapport IGAC n°2023-13 - L'action des labels de la création dans les zones rurales – mars 2023

³ Virginie DUBY-MULLER, députée de Haute-Savoie est chargée de la mission parlementaire sur l'ingénierie culturelle et Frédérique ESPAGNAC, sénatrice des Pyrénées Atlantiques, de celle sur la mobilité.

⁴ Sondage CSA "La vie culturelle dans les territoires ruraux – mars 2024", sur les attentes des habitants de la ruralité, réalisé au moyen d'un panel représentatif de 2000 personnes.

⁵ On mentionnera en particulier les recommandations suivantes de la Mission d'évaluation de mars 2023 : n°3 - Mieux valoriser l'action des labels dans les territoires ruraux, n°4 - Renforcer les capacités d'ingénierie locale et la formation des élus ruraux, n°5 - Prendre en compte les transports pour faciliter l'accès à la culture des territoires ruraux.

ORGANISATION D'ENSEMBLE DU PRINTEMPS DE LA RURALITE



Source : mission IGAC

Acteurs	Actions	Réalisations
IGAC	Mission socle effectuée entre le 7 février et le 30 avril 2024 : état actualisé de la présence de la culture en milieu rural, audition des acteurs culturels, élus, acteurs socio-professionnels, services de l'État.	<ul style="list-style-type: none"> - 72 000 lieux cartographiés - 40 000 données de présence des dispositifs - près de 50 auditions organisées - 120 personnes auditionnées - enquête flash auprès des établissements publics, des services à compétence nationale et des établissements d'enseignement supérieur du ministère
Institut CSA (DEPS à la demande de l'IGAC)	Sondage sur la vie culturelle en zone rurale réalisé entre le 19 et le 27 février 2024 : questionnaire auto-administré auprès d'un panel représentatif de la population rurale.	Panel de 2 010 habitants des communes rurales, âgés de 15 ans et plus.
Deux parlementaires en mission, accompagnées par l'IGAC	<ul style="list-style-type: none"> - Une mission sur les enjeux de mobilité dans l'accès à la culture sous toutes ses formes au sein des territoires ruraux (Frédérique Espagnac, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques), - Une mission sur l'ingénierie culturelle en ruralité (Virginie Duby-Muller, députée de Haute-Savoie). 	Auditions et recommandations
Plateforme nationale de consultation en ligne (DG2TDC et le SNUM)	<p>Une concertation en ligne du 6 février au 31 mars</p> <p>4 questionnaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • habitants • représentants des collectivités • acteurs culturels • acteurs associatifs des territoires ruraux <p>Envoi de plus de 100 contributions écrites directement à l'adresse printemps-ruralité@culture.gouv.fr</p>	<p>Plus de 35 280 connexions tous questionnaires confondus, et un échantillon final total de 21 867 répondants.</p> <p>Recueil d'avis, propositions, initiatives ou actions déjà existantes au sein des zones rurales.</p>
Services du ministère	Élaboration d'un plan d'action et préparation des Assises nationales de la culture en milieu rural	
Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)	Sous l'égide des préfets de région, organisation d'au moins un débat par région, entre le 27 février et le 4 avril 2024.	44 débats se sont déroulés sur l'ensemble du territoire national.

Source : mission IGAC

Liste des organisations auditionnées par la mission⁶

Associations d'élus

Association des maires de France (AMF), association des départements de France (ADF), association des régions de France (ARF), Fédération nationale des collectivités pour la culture (FNCC), Association des maires ruraux de France (AMRF), Intercommunalités de France, Association des petites villes de France (APVF)

Acteurs culturels

Organisations professionnelles culturelles et diverses : Association nationale des écoles supérieures d'art et de design publiques (ANDÉA), Association des centres culturels de rencontre (ACCR), Confédération nationale des foyers ruraux, Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES), Association des bibliothécaires de France (ABF), Association des cinémas itinérants (ANCI)

Écoles de l'enseignement supérieur Culture (ESC) : écoles d'art nationales et territoriales, École nationale supérieure d'architecture (ENSA)

GIP : France Tiers-lieux, GIP Cafés Culture

Établissements publics : Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette pour les Micro-Folies (EPPGHV), Institut national de recherche en archéologie préventive (INRAP)

Entreprises publiques : France Télévisions, Radio France, Société par actions simplifiée (SAS) Pass Culture

Fondation : Fondation du Patrimoine

Ministère de la culture

DGCA, DGPA, DIRI, DG2TDC, DEPS, DRAC IDF, DGMIC (SLL et service des médias)

Collectivités locales

Direction des archives départementales des Alpes de Haute-Provence, Direction des archives départementales des Landes, Direction des archives départementales du Tarn

Syndicats professionnels du secteur culturel

Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC), Union fédérale d'intervention des services culturels (UFISC), ex-Syndicat national des cabarets, music halls et lieux de création (CAMULC)⁷, EKHOSCENES (né de la fusion, notamment, de PRODISS et du CAMULC)

Acteurs socio-professionnels hors culture

Acteurs du monde agricole : chambres d'agriculture, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Coordination rurale, et Confédération paysanne

Fédération des parcs naturels régionaux (PNR)

Union nationale des associations du tourisme social (UNAT), Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA)

Les fédérations d'éducation populaire avec lesquelles le ministère a passé des conventions ont été interrogées au moyen du questionnaire servant de trame pour les auditions.

Autres administrations : DGER (direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture), Inspection de l'enseignement agricole

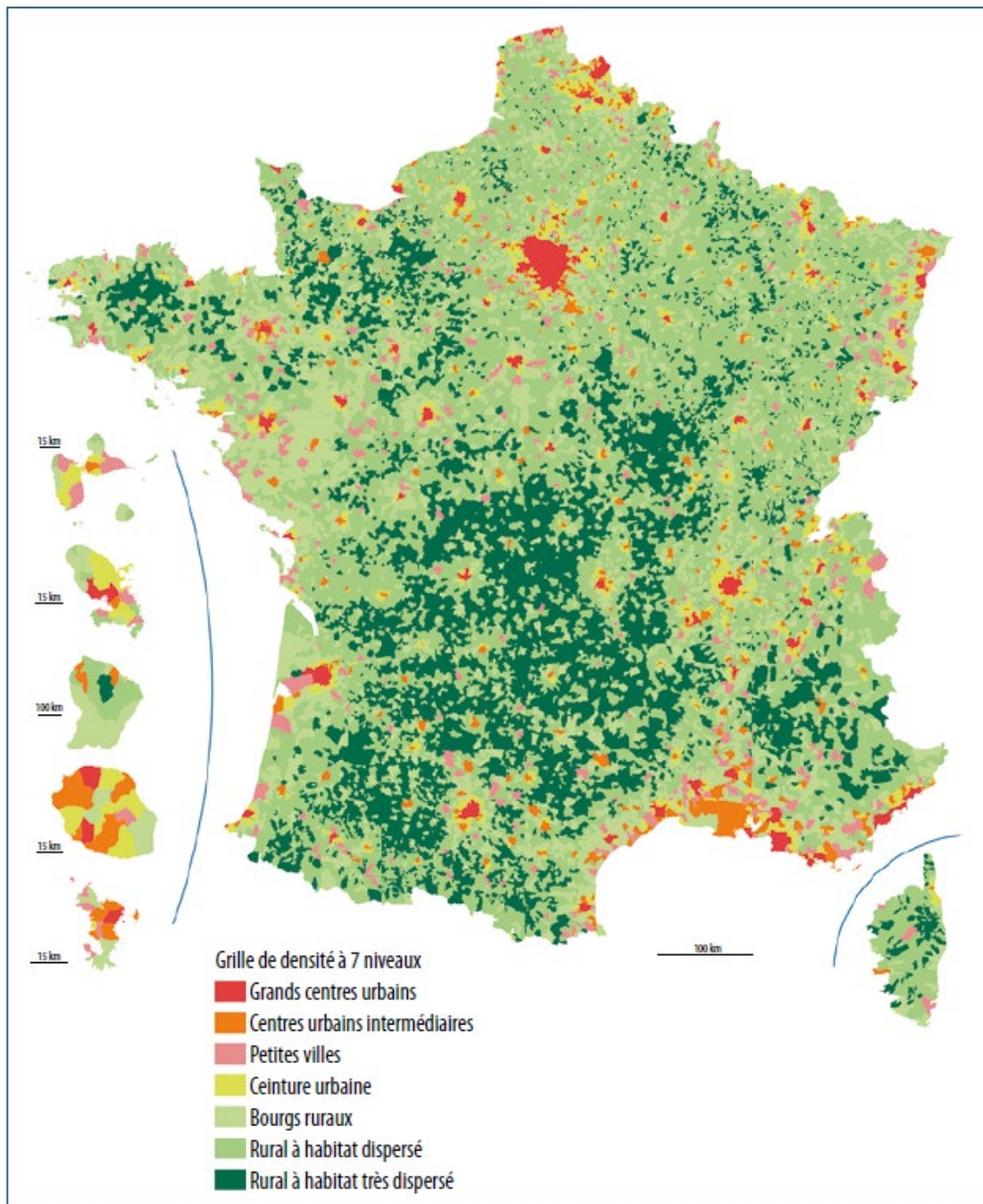
⁶ Pour plus de détails, voir IV. Liste des personnes auditionnées

⁷ Cette organisation a fusionné avec EKHOSCENES au 31/12/2023.

I. ETAT DES LIEUX DES STRUCTURES ET DISPOSITIFS SOUTENUS PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE EN ZONE RURALE

La mission a utilisé la définition de la ruralité de l'INSEE qui, depuis 2021, utilise une méthodologie européenne et classe les communes en sept niveaux en fonction de leur densité et retient comme rurales celles qui sont peu denses ou très peu denses, ce qui correspond à trois niveaux de la grille de densité : 5-bourgs ruraux, 6-rural à habitat dispersé et 7-rural à habitat très dispersé. La carte de France ci-dessous illustre la prégnance de la ruralité qui concerne 30 762 communes, soit 88% des communes françaises et 22 millions d'habitants, soit 33% de la population.

Carte illustrant le classement des communes au moyen de la grille communale de densité en 7 niveaux



Source: Insee, 2022

L'élargissement du panorama de l'offre culturelle en zone rurale, rapporté à celui effectué en 2023 sur les 13 labels de la création, s'opère :

- dans le champ disciplinaire : outre la création (spectacle vivant et arts plastiques), sont abordés les patrimoines (monuments historiques, musées, services d'archives, centres de fouilles archéologiques, etc.), le livre et la lecture, l'audiovisuel et le cinéma ;

- vers des réseaux de plus en plus éloignés du ministère : des centres culturels de rencontre, reconnus par un label national du ministère de la culture, aux scènes conventionnées d'intérêt national, aux radios associatives jusqu'aux cabarets (fédérés au sein d'EKHOSCENES), qui sont des structures que le ministère ne subventionne pas ;

- vers des dispositifs de soutien à des projets et des événements : appels à projets de l'Été culturel ou du fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs, festivals, plan fanfare, etc.

La présente étude porte ainsi sur les monuments historiques, les bibliothèques et médiathèques, les cinémas, et tous les lieux culturels indiqués dans le tableau ci-après. Le travail a consisté à établir quels lieux et dispositifs sont présents dans les territoires ruraux en les croisant avec la base de données de l'INSEE qui recense l'ensemble des communes du territoire national et les classe selon la grille de densité.

Liste des dispositifs et lieux cartographiés au prisme de la ruralité par la mission, classés par ordre alphabétique

LIEUX	DISPOSITIFS
Architecture contemporaine remarquable	Appel à projets "Été culturel"
Archives départementales***	Compagnies artistiques
Bibliothèques et médiathèques	Fonds d'innovation territoriale
Centres d'art	FEIACA**
Centres culturels de rencontre	Festivals
Chantiers de fouille de l'INRAP*	Micro-Folies
Cinémas	Plan Fanfare
Conservatoires de musique et de danse	Résidences "Création en cours"
Établissements d'enseignement supérieur Culture	Villes et pays d'art et d'histoire
Itinéraires culturels européens	
Jardins remarquables	
Librairies spécialisées	
Maisons des illustres	
Monuments historiques	
Monuments UNESCO	
Musées de France	
Scènes conventionnées d'intérêt national	

(*) : Institut national de recherche en archéologie préventive

(**) : Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs

(***) : Ne sont pas pris en compte les services d'archives municipales et communautaires accessibles à la population.

Remarque : les opérateurs ont fait l'objet d'un traitement différent dans la mesure où ce n'est pas leur localisation en zone rurale qui est pertinente mais les actions qu'ils y déploient. Quant au pass Culture, il a fait lui aussi l'objet d'une analyse particulière qui est développée plus loin.

La mission s'est appuyée sur le savoir-faire du DEPS, *Les chiffres clés, statistiques de la culture - 2023, L'Atlas Culture des territoires*, et la base des lieux et équipements culturels (Basilic).

Il est à noter que la mission a placé les Micro-Folies dans les dispositifs car elles se déploient le plus souvent dans un lieu culturel déjà existant (bibliothèque, musée, etc.), sont pour certaines itinérantes, sont portées par l'établissement public du parc et de la grande halle de La Villette et n'ont pas de personnalité juridique propre.

L'étude est plus exhaustive sur les lieux que sur les dispositifs, ceux-ci étant nombreux, divers et pas tous cartographiables à l'échelle de la commune. Les très nombreuses conventions de partenariat conclues par les DRAC avec les établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) ne sont ainsi pas répertoriées, pas plus que les actions d'éducation artistique et culturelle. La mission tient néanmoins à souligner l'importance majeure de ces deux modalités d'actions dans la politique d'irrigation culturelle conduite dans les DRAC. Dans l'analyse région par région des éléments ont été apportés, dans la mesure du possible, sur ces deux volets.

L'annexe méthodologique (annexe 2) placée à la fin du rapport détaille les caractéristiques de l'étude, en indiquant ses limites et ses possibles prolongements.

A. Des lieux culturels largement présents dans les territoires ruraux

1. Analyse globale

Le tableau ci-après présente, par ordre décroissant, l'importance numérique de chacun des 16 types de lieux analysés et leur présence en zone rurale.

Au titre du volume, ce sont les monuments historiques qui sont le plus présents sur le territoire national (plus de 46 000 monuments au total), suivis par les bibliothèques et médiathèques (plus de 15 000) puis les chantiers de fouilles de l'Institut national de la recherche en archéologie préventive (INRAP- plus de 4 000) et enfin les cinémas (plus de 2 000).

Lorsqu'on examine la présence de ces lieux culturels en zone rurale, le classement, des plus nombreux au moins nombreux, est identique jusqu'à la cinquième place (monuments historiques, bibliothèques, chantiers de fouilles, cinémas, musées de France) puis il se modifie avec une forte présence en zone rurale des Jardins remarquables et des Maisons des illustres, ces lieux étant, par nature, davantage situés à la campagne qu'en ville.

Parmi les lieux analysés, ceux qui sont les plus nombreux en zones rurales sont :

- Les monuments historiques : plus de 25 000 monuments en zone rurale ;
- Les bibliothèques et médiathèques : plus de 11 000 ;
- Les cinémas : presque 700 ;
- Les musées de France : 360.

Les lieux dont le taux de présence en zone rurale est le plus fort sont :

- Les bibliothèques et médiathèques (72% en zone rurale);
- Les jardins remarquables (66%) ;
- Les monuments historiques (55%) ;
- Les centres culturels de rencontres (54%).

Types de lieux	Nombre de lieux au total (par ordre décroissant)	Nombre de lieux en ruralité	Taux d'implantation en zone rurale
Monuments historiques	46 301	25 645	55%
Bibliothèques et médiathèques	15 441	11 151	72%
Chantiers de fouilles INRAP	4 117	2 164	53%
Cinémas	2 164	698	32%
Musées de France	1223	363	30%
Archives départementales***	877	27	3%
Librairies	533	31	6%
Jardins remarquables	466	306	66%
Conservatoires	405	9	2%
Maisons des illustres	235	116	49%
Scènes conventionnées d'intérêt national (**)	121	32	26%
Monuments UNESCO	122	54	44%
Sites des établissements d'enseignement supérieur Culture (*)	116	1	1%
Centres d'art	75	6	8%
Itinéraires culturels européens	31	11	35%
Centres culturels de rencontre	22	15	68%
Total	72 249	40 629	56%

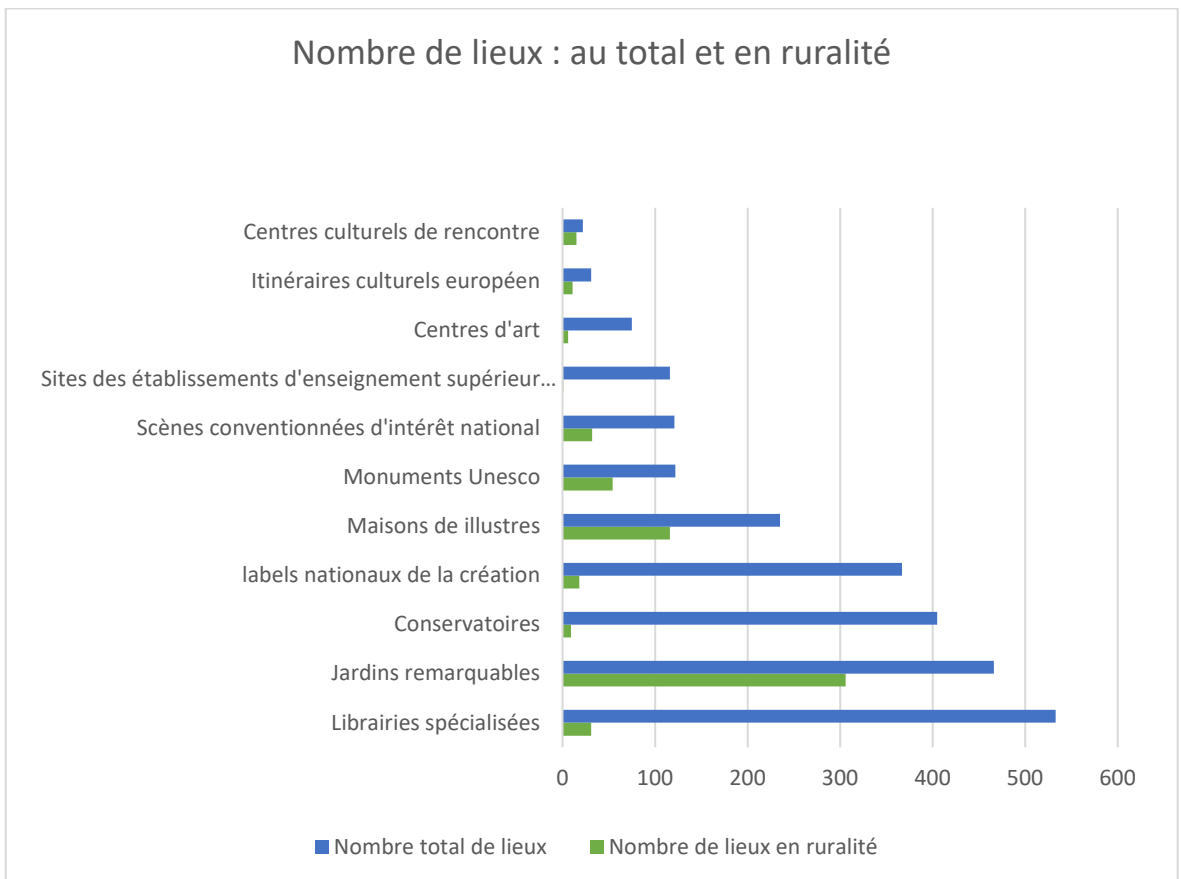
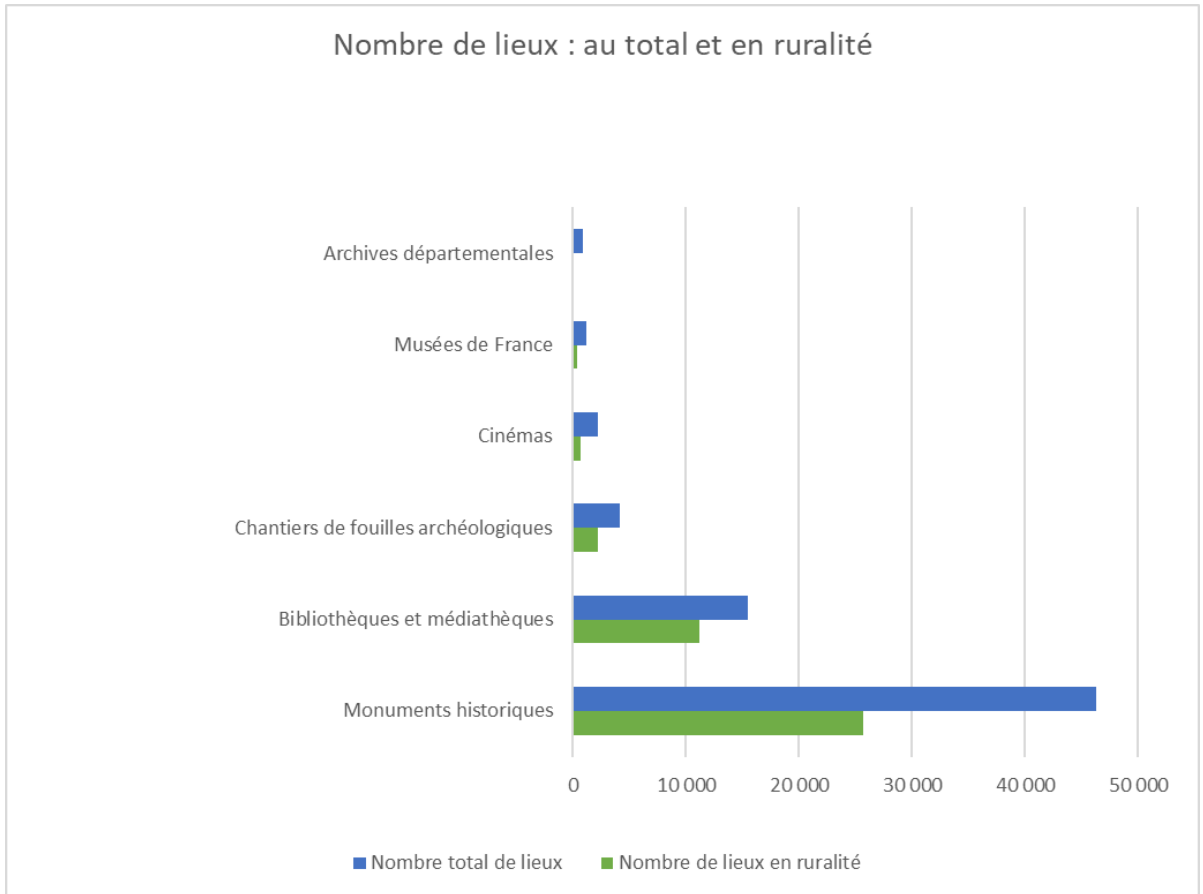
Source : données des services du ministère de 2023 et traitement par la mission IGAC – Hors Architecture contemporaine remarquable

(*) Certains établissements d'enseignement supérieur sont situés sur plusieurs sites, ce qui explique que le nombre de sites (116) soit supérieur au nombre d'établissements (99).

(**) Source : Direction générale de la création artistique, qui précise qu'en plus des 32 SCIN situées en zone rurale, 29 agissent en zone rurale.

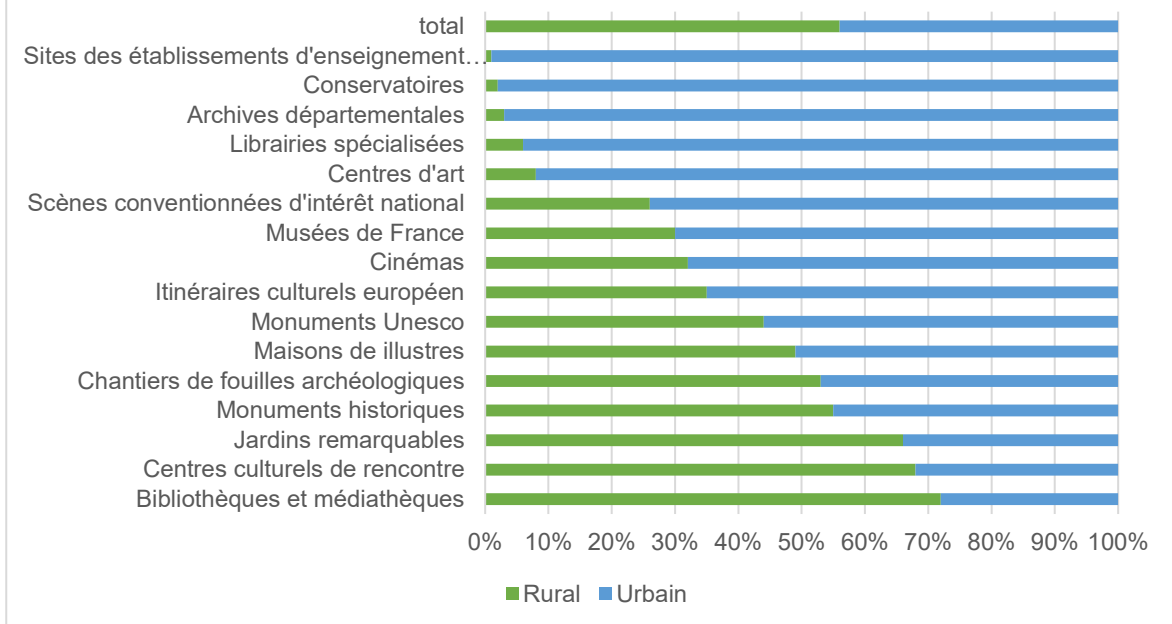
(***) Ce tableau ne prend pas en compte les services d'archives municipales et communautaires accessibles à la population.

Les diagrammes ci-après présentent graphiquement le nombre de lieux total, classés par ordre décroissant, et le nombre de lieux présents en zone rurale. Ils ont deux échelles différentes pour assurer une bonne visibilité.



Source : diagrammes élaborés par la mission IGAC avec les données 2023 qu'elle a traitées

Répartition des lieux entre le rural et l'urbain



L'étude conduite par l'IGAC en 2023 avait montré que si seuls 5% des labels de la création (soit 18 lieux sur 367 au total) sont situés en zone rurale, beaucoup déploient une palette d'actions destinées aux habitants de ces territoires :

- Accueil volontariste des habitants géographiquement éloignés par le truchement d'actions de proximité avec les habitants des territoires concernés, de coopération avec les employeurs situés en zone rurale et en proposant une offre de transport ;
- Projection hors les murs (itinérance de spectacles ou d'expositions, résidences d'artistes, projets d'éducation artistique et culturelle, ateliers culturels, festivals, coopération avec des lieux relais).

Au total en 2019 et 2021, années examinées dans le cadre de l'étude précédemment citée, ce sont 900 à 1000 actions qui ont été mises en œuvre par les labels dans des communes rurales (700 à 900 communes concernées). Ces actions ont pour effet de largement amplifier leur présence en territoires ruraux.

Les labels interrogés sur les types actions qu'ils conduisent en zone rurale (quatre types d'actions proposées : diffusion, résidences, ateliers culturels, éducation artistique et culturelle (EAC) avec des établissements scolaires) avaient tous cités au moins une action, l'EAC étant la modalité d'action la plus fréquente.

Les données de la présente étude permettent de conclure que 56% des 16 types de lieux cartographiés (72 250 lieux au total) sont situés en ruralité. **Au total**, en considérant les lieux labellisés du spectacle vivant et les lieux pris en compte dans la présente étude, **56% des lieux culturels soutenus par le ministère de la culture sont situés en zone rurale**⁸, ce qui permet de conclure à une **bonne présence culturelle en milieu rural**, même si une majorité de ces lieux sont patrimoniaux (châteaux, églises, etc.), et sans animation culturelle systématiquement associée. Il est à observer que la moitié de ces monuments appartient à des propriétaires privés et qu'un

⁸ Les 367 labels de la création, dont seuls 5% sont situés en zone rurale, ne modifie pas le taux de présence en zone rurale des 72 000 lieux cartographiés.

rapport conjoint de l'inspection générale des finances et de l'IGAC⁹ a formulé une série de mesures pour simplifier et favoriser leur ouverture au public.

Si on examine la présence de lieux culturels situés dans chacune des régions, on obtient une **moyenne régionale des lieux culturels situés en zones rurales de 32%** (Cf. tableau p. 33). **La population rurale** représentant **32,7%** de la population à l'échelle nationale¹⁰, **la présence culturelle en zone rurale apparaît, en moyenne, bien proportionnée par rapport à la population rurale.**

Deux observations sont cependant à faire :

- Il s'agit bien d'une présence culturelle matérialisée essentiellement par des monuments historiques (ils représentent 64% des lieux culturels du territoire national), plus que d'une action culturelle. Hors monuments historiques, **14 593 lieux, soit 59% de l'ensemble** des lieux culturels cartographiés (24 608) se trouvent implantés en zone rurale.
- Cette moyenne nationale cache des disparités (cf. supra le Focus sur les régions les plus rurales).

2. Focus sur quelques lieux

a. La bibliothèque, premier équipement culturel, y compris dans les espaces ruraux

L'implantation des bibliothèques dans l'hexagone témoigne d'une politique de la lecture publique volontariste en direction des espaces ruraux. Près des trois quarts des équipements (72 %) sont ruraux, situés dans les bourgs ruraux, le rural à habitat dispersé (pour la moitié des bibliothèques et points d'accès au livre en zone rurale) ou très dispersé.

Ainsi il y a plus de lieux de lecture pour 100 000 habitants en zone rurale (52 lieux de lecture) qu'en zone urbaine (10)¹¹. La taille des bibliothèques rurales, leur nombre de personnels qualifiés et la variété de l'offre de service qu'elles proposent est cependant variable. Il s'agit le plus souvent de bibliothèques fonctionnant grâce au bénévolat et des points lecture : cela concerne 72 % des équipements dans le rural à habitat très dispersé, et 59 % de ceux du rural à habitat dispersé. Dans les bourgs ruraux, la répartition est plus dispersée : près d'un tiers des équipements sont des bibliothèques offrant la meilleure qualité de service et 40 % sont des points lecture¹².

b. Les cinémas, bien présents en zone rurale, mais de plus petite taille.

La répartition territoriale des plus de 2 000 cinémas actifs est assez équitable. 30 % d'entre eux sont situés dans des grands centres urbains, 37 % dans des communes de densité intermédiaire (centres urbains intermédiaires, ceintures urbaines et petites villes) et 32 % dans des zones rurales. Cette répartition des équipements masque toutefois une distribution plus inégalitaire en matière d'écrans, concentrés dans les espaces urbains. Seuls 13% des 6300 écrans se situent en zone rurale. Il en va de même pour le nombre de fauteuils, qui renseignent sur la capacité d'accueil des salles. Seuls 13% des fauteuils se trouvent dans les espaces ruraux.

⁹ Rapport IGAC – IGF : Mission interministérielle sur la modernisation de la notion fiscale d'ouverture au public pour les propriétaires privés des monuments historiques (rapport n°2020-06)

¹⁰ L'espace rural en France compte 22 millions d'habitants soit 32,7% de la population (source : INSEE)

¹¹ Source : Atlas des bibliothèques territoriales, DGMIC, Service du livre et la lecture, p.11

¹² Source : Chiffres clés, statistiques de la culture – DEPS- 2023

c. Les centres culturels de rencontre (CCR) : un label pluridisciplinaire particulièrement adapté aux territoires ruraux

Le label des CCR, aujourd'hui attribué à 22 lieux, dont 15 sont situés en zone rurale, est particulièrement intéressant : il permet le déploiement de projets d'une grande plasticité du fait de sa dimension pluridisciplinaire. Les CCR qui datent de 1972 sont en effet des lieux patrimoniaux novateurs dans leurs projets qui sont artistiques, culturels et scientifiques en même temps qu'économiques.

Ce réseau de CCR se montre ultra-coopératif avec son environnement qu'il s'agisse des acteurs de l'éducation nationale, du monde médico-social, du tourisme ou de l'économie - accueil de séminaires d'entreprises ou mécénat.

Le budget total des 22 CCR est de 62 M€¹³, majoritairement pris en charge par les collectivités territoriales. Depuis 2020, la procédure d'attribution de ce label est déconcentrée à l'échelle des DRAC. Ce label n'est pas contraint par un cahier des charges disciplinaire et intangible, même si un certain nombre de critères doit être remplis, ce qui offre de la souplesse pour élaborer un projet culturel répondant aux enjeux du territoire, qui soit « d'intérêt général ». ¹⁴

B. Analyse de la présence des dispositifs culturels

La mission a cartographié la présence en territoires ruraux des dispositifs ci-après qui participent du rééquilibrage culturel territorial, en favorisant l'animation culturelle dans des zones dépourvues d'équipements. L'ensemble de ces dispositifs sont décrits ci-après.

Part de dispositifs en ruralité (classés par ordre décroissant)	
Dispositifs*	Taux d'implantation en zone rurale
Création en cours	67%
Plan Fanfare	56%
Micro-Folies	45%
Été culturel	43%
Fonds d'innovation territoriale	42%
Festivals	31%
FEIACA	30%
Compagnies et ensembles musicaux	29%
Total	36%

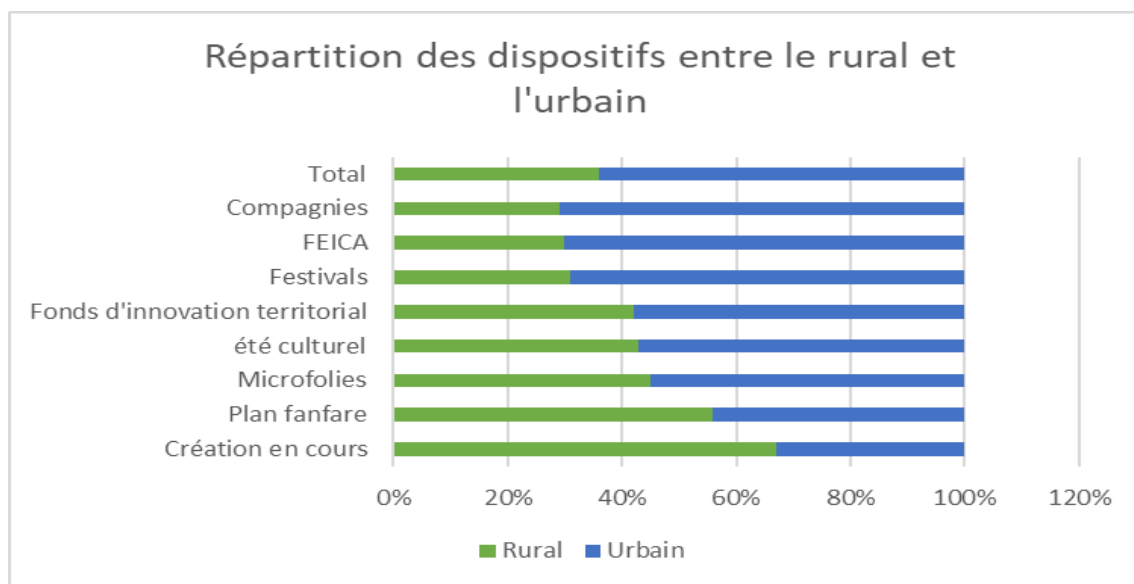
Source : Données des services du ministère de 2023 (exception faite des festivals qui datent de 2019) et traitées par la mission IGAC.

* Les Villes et pays d'art et d'histoire sont traités plus bas et font l'objet d'une cartographie spécifique.

¹³ Source : audition du CEPEL qui a conduit une étude sur les CCR à la demande de l'association des CCR.

¹⁴ Aux termes de l'article 72 de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, qui donne aux CCR leur cadre législatif, le label "Centre culturel de rencontre" peut être attribué "à toute personne morale de droit public ou de droit privé à but non lucratif qui en fait la demande et qui, jouissant d'une autonomie de gestion, occupe de manière permanente un site patrimonial ouvert au public qu'elle contribue à entretenir ou à restaurer et qui met en œuvre, sur ce site, un projet culturel d'intérêt général en partenariat avec l'État, une ou plusieurs collectivités territoriales ou un groupement de collectivités territoriales".

Le diagramme ci-après est une autre manière de présenter la répartition des dispositifs à l'échelle nationale entre les pôles urbains et les territoires ruraux.



Source : diagramme élaboré par la mission IGAC avec les données qu'elle a traitées

1. Caractérisation des dispositifs cartographiés et analyse de leur présence dans les territoires ruraux

L'Été culturel est un appel à projets qui a débuté en 2020 pour relancer la vie culturelle après la crise sanitaire du COVID. Il vise ainsi en priorité les jeunes et les familles ne partant pas en vacances, qu'ils habitent en zone rurale ou dans des quartiers de la politique de la ville. En 2022, *L'Été culturel* a distribué 19,7 M€, dont 6,8 M€ pour financer 1123 projets dans les territoires ruraux. En 2023, 19,1 M€ ont été déconcentrés aux DRAC pour financer *L'Été culturel*, dont un tiers en ruralité.

Les compagnies artistiques et les ensembles musicaux : le ministère de la culture soutient environ 1400 équipes indépendantes par l'intermédiaire de conventions ou d'aides au projet (1412 en 2021) dont un tiers ont leur siège en ruralité, souvent des compagnies de cirque et d'arts de la rue.

Le fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs (FEIACA) existe depuis 2012 et fonctionne sur le mode d'un appel à projet annuel. Plus de 1000 projets ont été soutenus depuis 10 ans. 30% des projets soutenus se situent en zone rurale. En 2023, 109 projets ont été soutenus pour un total de 288 000 euros, dont 30% en ruralité pour un montant total de 85 800€.

Le fonds d'innovation territoriale (FIT) a été créé en 2022 pour soutenir des projets innovants introduits dans leur territoire et engagés dans une dynamique de participation des citoyens. Il était doté de 4,2 €M en 2022, dont 3,7 M€ pour des initiatives identifiées par les DRAC et associant des acteurs culturels, des acteurs hors du champ culturel (santé, social, environnement, etc.) et des collectivités. En 2023, le FIT a été porté à 5M€ et 200 projets ont été soutenus, dont 42% situés dans des communes rurales. L'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (UFSIC) a bénéficié, dans le cadre de ce fonds, d'un soutien de 50 000€ afin d'appuyer sa démarche de formation et de conseil au projet culturel des territoires ruraux.

Les festivals en milieu rural :

La France compte de très nombreux festivals (7 300 en 2019¹⁵), souvent situés dans de toutes petites communes et fonctionnant grâce à l'implication de tous les habitants sur une base bénévole, le plus souvent à l'occasion d'un évènement annuel. Des témoignages ont souligné l'intérêt d'actions prolongées toute l'année afin d'éviter le phénomène de saisonnalité et de concentration sur la période estivale, parfois saturée. Cette idée d'une "offre à l'année" pourrait être encouragée par un soutien particulier.

L'étude réalisée par France festivals et rendue publique début avril 2024 fournit de précieuses informations sur les festivals en ruralité. "Les festivals représentent le premier diffuseur de culture en France et l'un des phénomènes culturels les plus dynamiques de ces dernières décennies. Ils sont présents au plus près des populations et dans tous les territoires, y compris dans les zones rurales. Ils sont souvent les seuls à assurer une présence des artistes dans les milieux ruraux et participent ainsi à l'équité territoriale en matière culturelle. Selon l'étude, contrairement aux idées reçues, les publics des festivals sont principalement des publics locaux : en moyenne, plus de 75 % des publics d'un festival habitent la région où se déroule le festival. Les festivals se distinguent par une capacité particulièrement forte à renouveler leurs publics. En moyenne, à chaque édition, 38% des festivaliers viennent assister à l'évènement pour la première fois."¹⁶

Les principaux enseignements de la recherche commanditée par France Festivals

"D'un point de vue cartographique, un tiers des festivals français ont lieu en ruralités¹⁷, leur place est significative mais contrastée avec une présence variable selon les populations. Près de 50% des festivals en milieu rural ont été créés après 2010 et sont plus estivaux que la moyenne nationale, avec une articulation plus forte avec les stratégies touristiques et le plein air. On observe une dominante musicale, avec 4 festivals de musique sur 10 et 46% des festivals de musique de création et patrimoine ayant lieu en ruralités. Le spectacle vivant arrive en 2ème position.

D'un point de vue économique, les festivals ruraux ont un niveau budgétaire largement plus modeste que leurs homologues urbains. Ils dépendent plus des finances départementales, mais surtout des ressources propres. Les dépenses administratives des festivals ruraux, bien inférieures à celles des événements urbains, signalent un besoin de soutien pour leur structuration professionnelle ; mais la part élevée de dépenses liées aux frais artistiques souligne un engagement fort envers leurs missions de diffusion artistique.

D'un point de vue des dynamiques de création et de développement, les créateurs de festivals en ruralités sont moins souvent professionnalisés ou spécialisés que dans des milieux urbains. En dépit d'un caractère très humain, les festivals en ruralités connaissent de véritables difficultés de ressources humaines, avec des équipes très réduites. Ces festivals connaissent cependant un mouvement récent général autour de la féminisation des responsabilités, la professionnalisation des équipes et la spécialisation des projets, plus que dans les autres milieux.

D'un point de vue de la sociologie des publics des festivals ruraux, l'identité sociale des festivaliers en ruralités est globalement conforme à celle des autres festivaliers (majorité de femmes, diplômées et CSP+), avec une part plus importante de classes moyennes. La sociabilité y est cependant différente, plus collective : les festivaliers se rendent en festivals plus souvent en famille et entre amis que dans d'autres milieux. L'attachement au festival et aux équipes du festival y est également plus marqué. En évoquant les liens forts entre sociabilités ordinaires et projets artistiques, en identifiant les dynamiques de renouvellement des publics et des programmations, en pointant les enjeux de mobilité durable des publics, ne soulignons-nous pas que les espaces

¹⁵ Source : *Cartographie nationale des festivals, Collection Culture études, février 2023*

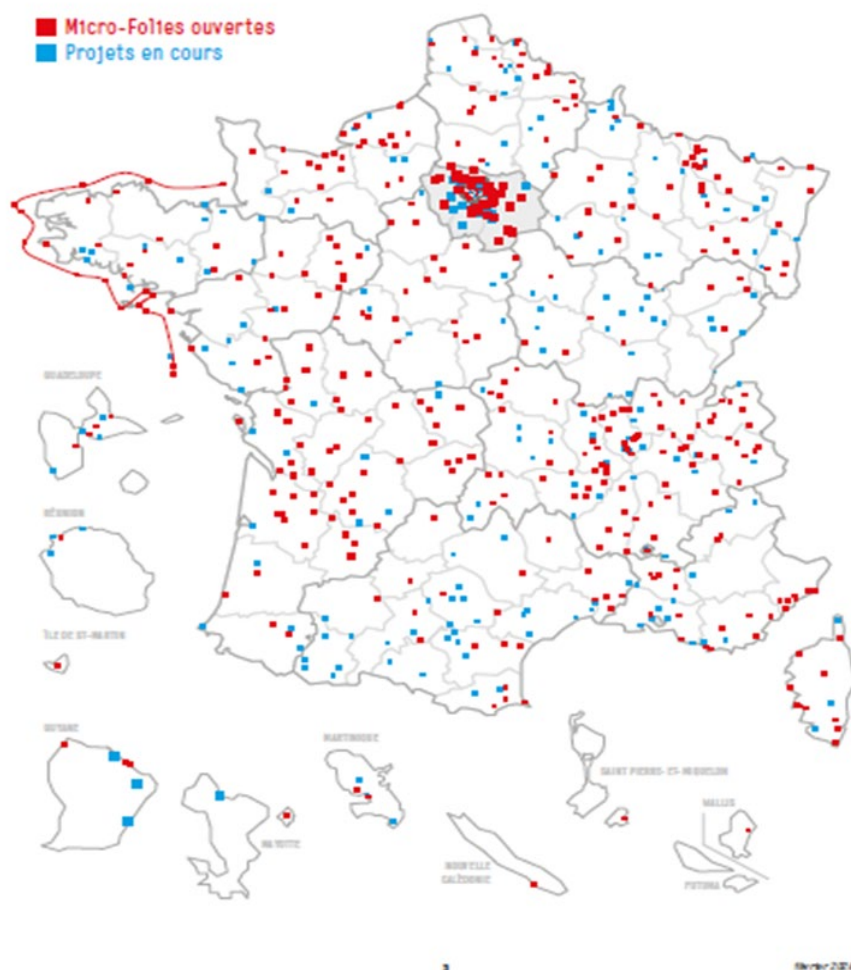
¹⁶ Source : *étude SoFEST ! réalisée par Julien Audemard, Aurélien Djakouane, Edwige Millery et Emmanuel Négrier et rendue publique le 5 avril 2024 par France Festivals.*

¹⁷ Cet extrait est issu de l'étude de France Festivals qui a choisi d'écrire ruralité au pluriel, et de parler "des ruralités".

ruraux, jadis considérés dans leur retard de développement, sont au cœur des enjeux de participation des habitants et de leurs droits culturels, de prospérité sobre des projets culturels, d'extension des mondes de l'art vers des problématiques sociétales ? ”¹⁸

Les Micro-Folies : il s'agit d'un dispositif culturel innovant qui consiste à intégrer un musée numérique (proposant les collections des grands musées nationaux mais aussi des collections appartenant à des régions ou des départements) au cœur d'un équipement déjà existant, dans un territoire où l'offre culturelle est peu développée. Il est soutenu et supervisé par le ministère de la culture qui en a confié la mise en œuvre à l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV) depuis 2019. Ce réseau de Micro-Folies est toujours en cours de déploiement. À ce jour, elles sont au nombre de 450, avec l'objectif d'atteindre 700 implantations en 2026. Parmi les 450 Micro-Folies actuelles, 193 sont situées dans des communes rurales, ce qui représente 45% du total.

Carte de déploiement simplifiée des micros-folies en France



Source : La Villette, Les cartes de déploiement des micros-folies, février 2024.

Le plan fanfare a été créé en 2021 en soutien aux fanfares et aux orchestres d'harmonie ; il est cofinancé à hauteur de 2M€ par le ministère de la culture et l'Agence nationale de la cohésion des

¹⁸ Ibid.

territoires (ANCT) sur deux années. Il a permis de soutenir, en 2021 et 2022, 514 projets d'artistes amateurs. Les territoires ruraux, particulièrement ciblés, ont bénéficié de plus de 45% des crédits. Le plan fanfare a été reconduit en 2023 et ses crédits délégués aux DRAC, sans appel à projets national. En 2023, sur les 411 fanfares et orchestres d'harmonie soutenus par le plan, 232 se trouvaient en ruralité, soit 56% du total.

Le programme de résidences "Création en cours" des Ateliers Médicis¹⁹, existe depuis 2016 et a permis d'implanter au total **six cents résidences de jeunes artistes** dans des écoles et des collèges. Ces établissements sont spécifiquement choisis par le ministère de l'éducation nationale et celui de la culture pour leur situation dans un quartier relevant de la politique de la ville ou dans une zone rurale. L'année scolaire 2023-2024 correspond à la 7^e édition de ce programme de résidences. En 2023, sur les 134 résidences "Créations en cours", 95 se trouvaient en ruralité, soit 67%.

Les villes et pays d'art et d'histoire sont un label institué par le ministère de la culture en 1985. En 2023 ce label concerne 203 territoires, en métropole comme en Outre-mer : 123 villes d'art et d'histoire et 80 pays d'art et d'histoire²⁰.

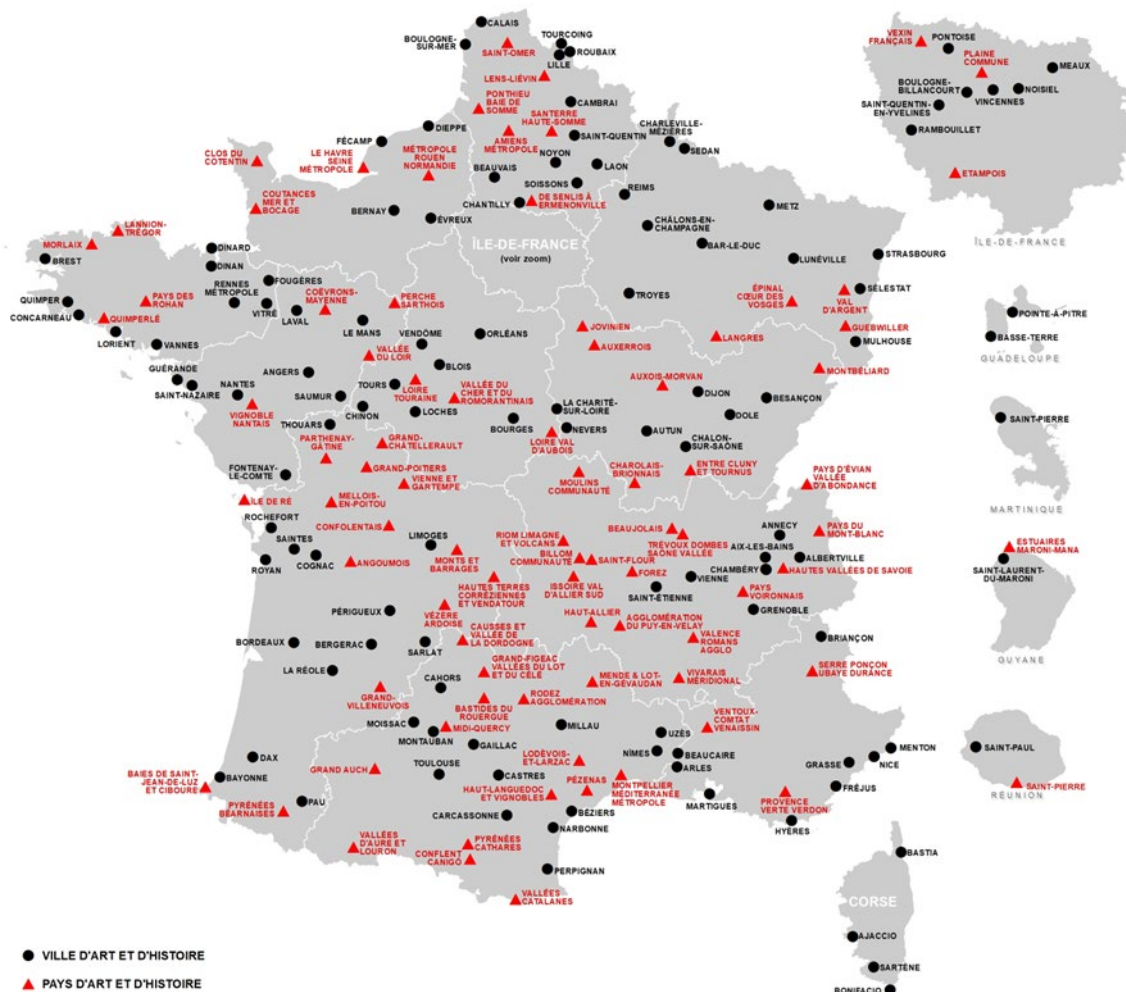
Une étude de 2018 de l'association Sites et cités remarquables, indique que la moitié des pays d'art et d'histoire sont en territoires ruraux.

L'attribution du label VPAH se traduit par la signature d'une convention entre la ou les collectivités territoriales concernées et l'État, pour 10 ans. L'État, au travers des DRAC, soutient financièrement les territoires labellisés et accompagne techniquement leur programmation coordonnée par un animateur de l'architecture et du patrimoine, recruté par la collectivité territoriale. Cette dernière s'engage à avoir recours à des guides-conférenciers et, depuis 2008, à concevoir un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

¹⁹ Les Ateliers Médicis sont un établissement public de coopération culturelle situé à Clichy-Montfermeil en Seine-Saint-Denis

²⁰ Source : site Internet de l'association Sites et cités remarquables

Le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire en 2024



Document réalisé par le Service Prestations Topographiques Foncières et Géomatiques le 26/01/2024

Source : Association des animateurs de l'architecture et du patrimoine (ANAAP)

2. Le pass Culture, un soutien à la demande culturelle des plus jeunes partout sur le territoire

Le pass Culture est un dispositif mis en place au début du précédent quinquennat afin de soutenir la demande culturelle des jeunes de 18 ans. Il a été étendu aux jeunes à partir de 15 ans pour sa part individuelle, et aux élèves à partir de la classe de 4^e pour sa part collective. Il ne peut pas être cartographié de la même manière que les dispositifs précédemment cités, puisqu'il est activé de manière individuelle - ou désormais collective - à l'échelle d'une classe dans un établissement scolaire.

Il ressort des données obtenues par la mission que 12% de l'ensemble des dépenses 2023 du pass Culture ont été réalisées par les 12,4% de jeunes domiciliés au sein d'une commune classée en zone de revitalisation rurale (ZRR)²¹, tandis que 1,4% de l'ensemble des dépenses 2023 ont été réalisées

²¹ Créées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, les zones de revitalisation rurale (ZRR) regroupent à l'échelle nationale un ensemble de communes reconnues comme fragiles sur le plan socio-économique. Afin de favoriser le développement de ces territoires ruraux, des aides fiscales et sociales y soutiennent la création ou la reprise d'entreprise. La liste des communes classées en ZRR est définie par les arrêtés du 16 mars 2017 et du 22 février 2018. Ce zonage repose sur des critères bien distincts de ceux retenus par l'INSEE pour qualifier l'espace rural dans le cadre de sa grille de densité (catégories : 5 - Bourgs ruraux ; 6 - Rural à habitat dispersé, 7 - Rural à habitat très dispersé), dans la mesure où ils prennent en compte non seulement la densité de la population (qui doit être inférieure ou

par les 1,3% de jeunes domiciliés au sein d'une commune "partiellement classée" en ZRR. Cela conduit à conclure que les jeunes des territoires ruraux consomment à due proportion de leur nombre. À préciser que 58% de l'ensemble des dépenses 2023 et 68% de l'ensemble des dépenses 2023 hors offres numériques ont été réalisées dans le département de résidence du jeune.

C. Une présence culturelle particulièrement contrastée selon les régions

L'analyse des dispositifs et lieux culturels à l'échelle nationale permet de dresser le constat d'un niveau d'implantation en zone rurale hétérogène selon les territoires, mais dynamique. Si la moyenne toutes régions confondues s'établit à 32% des lieux et de 39% des dispositifs situés en zones rurales, l'écart-type entre régions est important et témoigne de deux situations archétypales :

- certaines régions présentent des pourcentages de dispositifs ou lieux en ruralité relativement faibles ;
- inversement, de nombreuses régions présentent des taux particulièrement élevés (Bourgogne-Franche-Comté : 53% des lieux et 70% des dispositifs en ruralité ; Nouvelle-Aquitaine : 47% et 59% ; Bretagne : 41% et 52%).

Particularités de l'outre-mer

Il apparaît que le terme de « ruralité » s'applique difficilement à certains territoires. C'est le cas en particulier des outre-mer où la ruralité ne renvoie pas aux mêmes réalités que dans l'hexagone. L'analyse de la densité de population outre-mer masque la diversité de ces territoires. La méthode de calcul par la grille de densité communale fait ainsi des départements et régions d'outre-mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion) les régions les moins rurales de France (entre 5 et 30% des habitants vivent en zones rurales). En outre, la nature archipélagique de plusieurs DROM ou collectivités d'outre-mer (COM), ainsi que la présence de communes particulièrement vastes, comme en Nouvelle-Calédonie ou en Guyane, ne permet pas de rendre compte de la capacité des citoyens à accéder aux lieux ou de profiter des dispositifs, y compris en itinérance.

L'absence de personnel qualifié comme d'outils d'ingénierie adaptés y est plus criante encore que dans l'hexagone. Le patrimoine immatériel y tient une place singulière et souvent centrale.

Ces spécificités des DROM et COM justifient une approche différente de celle appliquée au territoire hexagonal, prenant en compte les distances et le temps d'accès à l'offre culturelle. Elles appellent aussi des réponses adaptées.

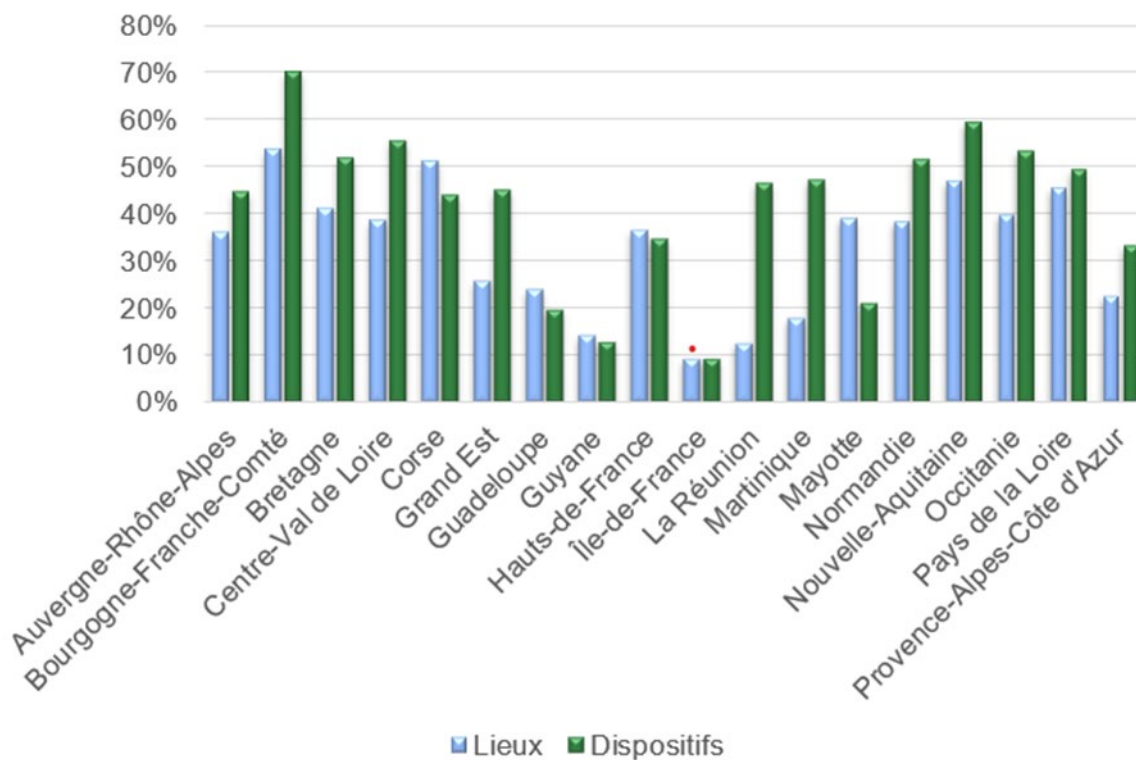
Les taux d'implantation en zones rurales des lieux et dispositifs culturels observés dans chaque région sont à mettre en relation avec la part de la population vivant en zone rurale dans ces régions. C'est ce qui est présenté dans le tableau ci-après qui traduit le **caractère très volontariste de la politique d'implantation de lieux et de dispositifs dans certaines régions**. C'est le cas de la Bourgogne Franche-Comté qui a 55% de sa population en zone rurale et qui y déploie 62% de ses dispositifs, ou de la Nouvelle-Aquitaine (51% de sa population et 57% de ses dispositifs en zone rurale).

égale à la médiane des densités par EPCI), mais aussi le revenu fiscal médian par unité de consommation (un revenu fiscal par unité de consommation médian inférieur ou égal à la médiane des revenus fiscaux médians).

Région (classée par ordre décroissant de population vivant en zone rurale)	Part de la population en zone rurale (en %)	Taux d'implantation des lieux étudiés en zone rurale (en %)	Taux de de présence des dispositifs étudiés en zone rurale (en %)
Bourgogne-Franche-Comté	55	53	62
Bretagne	54	41	52
Nouvelle-Aquitaine	51	47	57
Centre-Val de Loire	49	38	52
Normandie	49	38	49
Pays de la Loire	49	45	45
Corse	47	51	44
Grand Est	39	26	42
Occitanie	39	40	51
Auvergne-Rhône-Alpes	35	36	42
Guyane	30	14	11
Hauts-de-France	29	36	31
Martinique	17	18	47
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15	22	31
Guadeloupe	13	24	20
Île-de-France	5	9	11
La Réunion	3	12	40
Mayotte	ND	39	21
Moyenne nationale	34	32	37

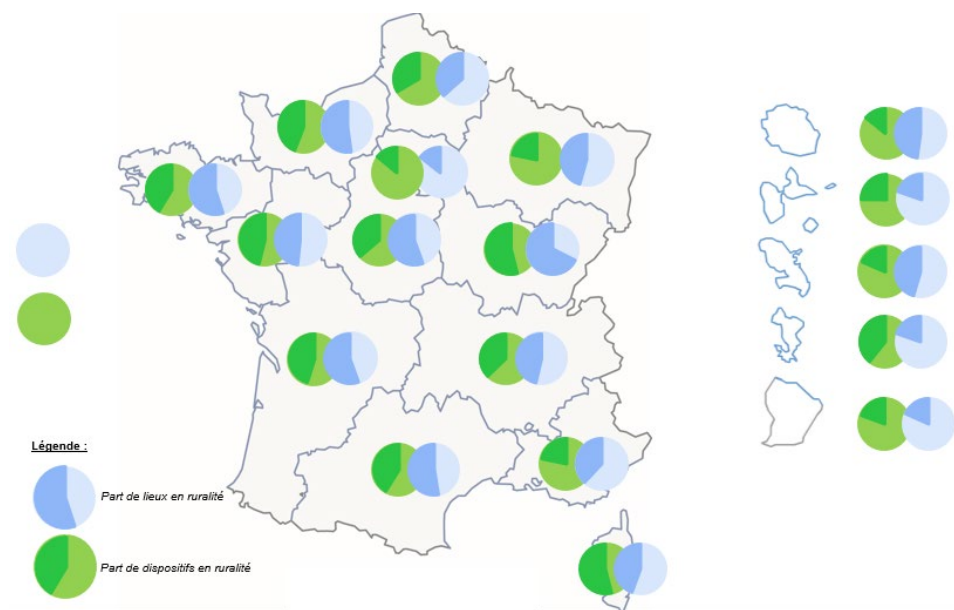
Source : données de l'année 2023 traitées par la mission IGAC.

Le diagramme ci-après représente la part des lieux, en bleu, et des dispositifs culturels, en vert, situés en zone rurale, dans chaque région.



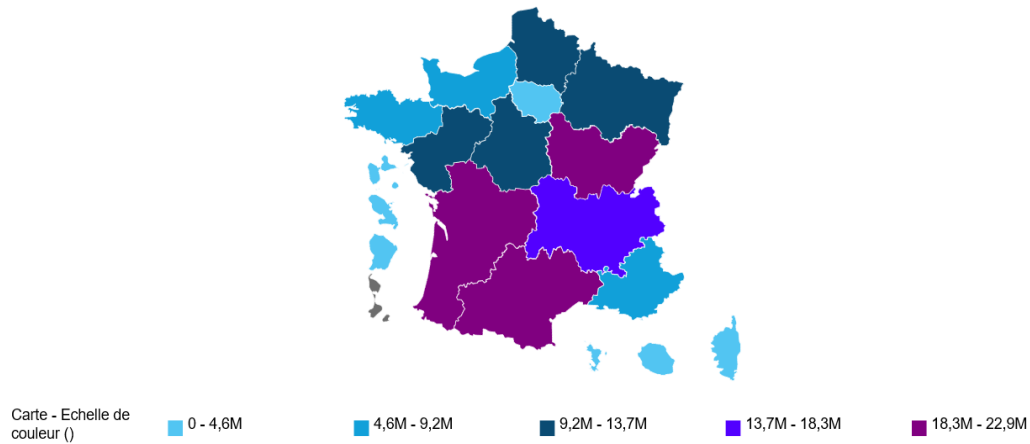
Source : diagramme élaboré par la mission IGAC avec les données qu'elle a traitées

La carte ci-après est une autre manière de représenter, pour chaque région, la part des lieux et des dispositifs situés en ruralité (respectivement la part la plus foncée des camemberts bleus et verts). Elle fait apparaître de manière très visuelle les régions fortement dotées, qui sont aussi les régions les plus rurales, et, à l'inverse, celles qui le sont moins.



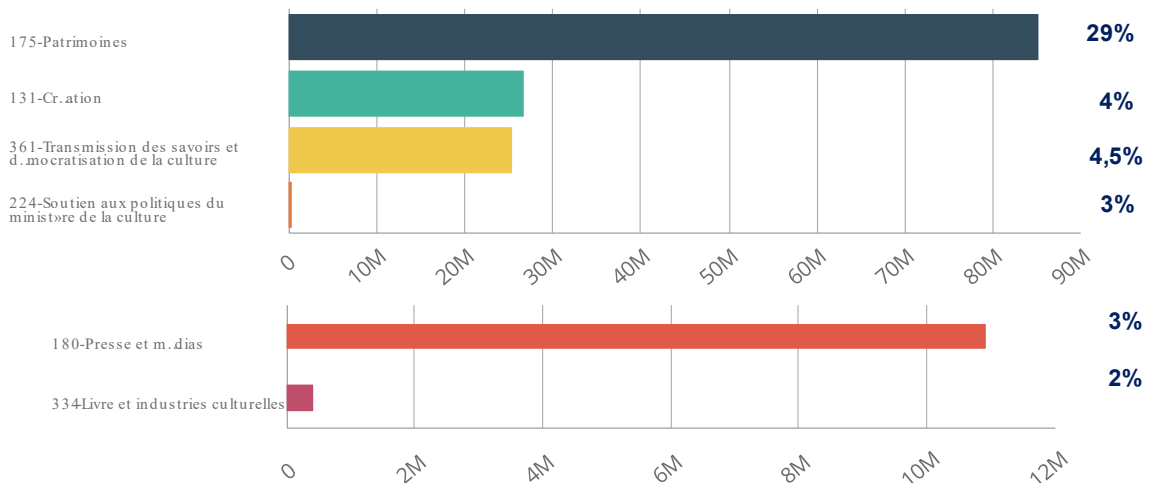
Source : cartographie élaborée par la mission IGAC grâce aux données qu'elle a traitées

La ventilation des crédits budgétaires engagés en 2023, tous programmes et missions confondus, soit 148 millions d'euros, au profit de bénéficiaires domiciliés en zones rurales conforte la cartographie des actions.



Source : cartographie extraite de VIDOC.

La présentation des crédits par programmes illustre le poids des monuments historiques en zones rurales : le programme 175 « Patrimoines » est celui qui consacre la plus grande part de crédits aux zones rurales, presque 30% de la totalité du programme.



Source : diagrammes extraits de VIDOC.

En pourcentage de l'ensemble des crédits de chaque programme, le poids des zones rurales reste limité à faible. Il représente 7,8% du total des crédits des missions « Culture » et « Médias et industries culturelles ».

À ces montants, il conviendrait d'ajouter les crédits de la dotation globale de décentralisation (DGD) consacrée aux bibliothèques qui ont bénéficié en 2023 à 356 opérations en zone rurale sur 1008,

soit à 35% d'entre elles, pour un total de 88,4M€ soit 31% du budget de la DGD. L'identification des crédits d'autres programmes ministériels serait à réaliser.

1. Des lieux culturels privilégiés par le public (cinéma, bibliothèque et sites patrimoniaux) inégalement répartis au sein des territoires

Le sondage CSA révèle que trois sorties culturelles sont privilégiées par les publics ruraux : le cinéma, les bibliothèques et médiathèques, et enfin le patrimoine (notamment les monuments historiques).

Ces trois types de lieux sont inégalement répartis sur le territoire et leurs disponibilités en ruralité varient. Ainsi, si la majorité des bibliothèques et médiathèques se trouvent en zone rurale (58% en moyenne) de même que les monuments historiques (46%), les cinémas sont très majoritairement situés en zones urbaines (68%).

En matière de cinéma, les écarts entre territoires sont généralement faibles (entre 33 et 48%), à l'exception des territoires d'outre-mer qui présentent un déficit structurel de cinémas en général et en zones rurales *a fortiori* (en dessous de 10%). À l'inverse, la Nouvelle-Aquitaine se démarque avec un taux de cinémas en ruralité de 53%.

Les bibliothèques et médiathèques sont en grande partie situées en zone rurale, avec des taux variant entre 70% et 80% selon les régions, à l'exception des outre-mer. Cette implantation atteint des taux massifs en Bretagne (84%), en Nouvelle-Aquitaine (83%) et en Pays de la Loire (83%). Inversement, une région présente un taux plus faible par rapport à la moyenne, la Provence-Alpes-Côte d'Azur (60%). Cette région présente un clivage entre les territoires où l'offre culturelle est particulièrement dense dans les départements côtiers et les zones rurales faiblement peuplées de l'arrière-pays. Dans les Hautes-Alpes, le Vaucluse et le nord du Var, la vitalité culturelle en zone rurale s'appuie sur deux réseaux très actifs, les bibliothèques et les cinémas de proximité. Les bibliothèques de ce département en particulier endossent souvent le rôle de tiers-lieux où les habitants peuvent trouver du soutien pour leur recherche d'emploi, venir écouter des lectures ou des concerts, pratiquer des activités culturelles ou sociales, etc. Elles enregistrent en moyenne un taux d'inscription de 30%.

En termes de monuments historiques, le patrimoine est réparti de façon homogène sur le territoire avec quelques exceptions de territoires ruraux particulièrement dotés (Corse avec 78%, Nouvelle-Aquitaine 69%, Bourgogne-Franche-Comté 67%) et de rares cas de territoires ruraux moins densément dotés (Martinique 40%, Provence-Alpes-Côte d'Azur 37%).

2. Focus sur les régions les plus rurales de France

Le niveau de ruralité des régions s'apprécie en fonction de nombre d'habitants en zones rurales et de leur part dans la population. En ce sens, les huit régions disposant à la fois de la population rurale la plus importante et de la part la plus significative d'habitants en ruralité sont : Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Centre val de Loire, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand-Est, Occitanie et Grand Est.

La mission a réalisé une analyse de ces régions les plus rurales au prisme des données qu'elle a concaténées.

a. Bourgogne-Franche-Comté

Avec près de 55% de la population vivant en zone rurale, la Bourgogne-Franche-Comté est la région la plus rurale de France. Elle dispose de la meilleure dotation, en comparaison à l'échelle nationale,

de lieux en ruralité (53%, soit 20 points de pourcentage par rapport à la moyenne nationale) et en dispositifs (62%, dépassant au minimum de 10 points de pourcentage les autres régions).

Dans ce cadre, les territoires ruraux de la région sont particulièrement bien dotés en matière de cinémas (82% en zone rurale), de monuments historiques (67%, ce qui est le troisième plus haut niveau de dotation) et de cinémas (46%, également troisième meilleur taux de dotation).

La région dispose aussi du plus important taux de librairies en zone rurale (15%) tandis que l'ensemble des monuments UNESCO et des itinéraires culturels européens se trouvent en ruralité. Par ailleurs, en termes de dispositifs, plus de la moitié des festivals se tiennent en ruralité (51%, la Bourgogne-Franche-Comté étant la seule région avec une majorité de festival en ruralité).

b. Bretagne

Avec une population vivant à 54% en ruralité, la Bretagne, deuxième région la plus rurale de France, est inégalement dotée en matière de lieux (41%) et de dispositifs (52%).

En matière de lieux culturels privilégiés par les Français, la région dispose du plus grand taux de bibliothèques et médiathèques en zones rurales (84%), des deuxièmes meilleurs taux en monuments historiques (67%) et de cinémas (46%).

Le différentiel entre le niveau de ruralité des lieux (41%) et la part de population (54%) est imputable à un taux plus faible de Maisons des illustres en zone rurale (38% au sein de la région contre 46% à l'échelle nationale) mais aussi à l'absence d'itinéraire culturel européen.

En matière de dispositif, les territoires ruraux bretons sont inégalement dotés, avec près de 100% des résidences Créations en cours et des micros-folies localisées en ruralité et un taux élevé d'aide à l'initiative culturelle et artistique (FEIACA) (71% des fonds contre 30% en moyenne à l'échelle nationale) sur ces territoires. Inversement, le Fonds d'innovation territoriale a peu touché les territoires ruraux en 2023.

c. Nouvelle-Aquitaine

Troisième région en matière de ruralité (51% de la population), la Nouvelle-Aquitaine dispose de territoires ruraux particulièrement dotés en matière de dispositifs (57%,) et de lieux (47%, 2ème niveau d'implantation le plus important).

À ce titre, les territoires ruraux de la Nouvelle-Aquitaine sont particulièrement dotés en termes de bibliothèques (83%), monuments historiques (69%, soit le 2ème niveau d'implantation le plus important) et de cinémas (53%, soit le 2ème niveau d'implantation le plus important).

Le niveau d'implantation en ruralité des dispositifs est au-dessus de la moyenne nationale sur l'ensemble des éléments étudiés, à l'exception des compagnies et ensembles dont la localisation en territoire rural est légèrement en-dessous de la moyenne (25% contre 29% à l'échelle nationale).

d. Pays de la Loire

La région Pays de la Loire présente un niveau d'implantation des lieux en ruralité (45%) supérieur à la moyenne nationale (32%) et d'un taux de dispositifs en ruralité satisfaisant (45%).

Avec 100% des Maisons des illustres en ruralité, 95% des Jardins remarquables en zone rurale, 83% des bibliothèques et médiathèques et 33% des établissements d'enseignement supérieur culturel, le taux d'implantation des lieux est particulièrement satisfaisant. Toutefois la part de monuments historiques (55%) est inférieure aux régions disposant d'une part de population rurale équivalente.

Enfin en termes de dispositifs, le niveau de ruralité de l'Été culturel est en-dessous de la moyenne nationale (26% contre 43% à l'échelle nationale), de même que le FEIACA (17% contre 30%) ainsi que le fonds d'innovation territoriale (40% contre 42%). Toutefois, la région présente une dotation importante de Plan Fanfare en ruralité (60% contre 48% à l'échelle nationale) et une présence quasi-absolue de Micro-Folies en zones rurales (93%).

e. Centre-Val de Loire

Quatrième région en matière de ruralité, au même niveau que la Normandie et les Pays de la Loire (49% de population vivant en zone rurale), elle est dotée d'un taux de présence rurale en matière de dispositifs (52%) équivalent à celui de la Bretagne et du troisième plus haut taux d'implantation en matière de lieux (47%). Deux dispositifs sont plus particulièrement présents en zone rurale : l'Été culturel et le fonds d'innovation territoriale.

f. Normandie

Disposant d'une population rurale équivalente en termes de pourcentage au Centre-Val-de-Loire et aux Pays de la Loire (49%), la Normandie présente une dotation importante de dispositifs (49%) en ruralité. Inversement, la région a un taux d'implantation rurale des lieux (38%) équivalent à celui du Centre-val-de-Loire.

Les cinémas ruraux en Normandie représentent 33% de l'offre de cinéma (contre 32% à l'échelle nationale et plus de 40% en général pour des régions dont plus de 40% de la population vit en zone rurale). Les bibliothèques et médiathèques (dont le taux d'implantation atteint 71%) et les monuments historiques (56%) sont aussi moins présents en ruralité par rapport aux régions particulièrement rurales (+40%) où ces taux atteignent respectivement 80% et 60%.

Toutefois, la Normandie présente le nombre de conservatoires en ruralité le plus important de France (12% soit 3 sur les 26 présents sur le territoire). Il convient de noter à ce titre que la majorité des régions ne disposent d'aucun conservatoire en zone rurale. Par ailleurs, le territoire normand présente un des plus hauts taux d'établissements d'enseignement supérieur en ruralité (17%). Enfin, l'ensemble des monuments normands classés à l'UNESCO se trouve en zone rurale.

g. Auvergne-Rhône-Alpes

Au global, la région Auvergne-Rhône-Alpes, (10ème région la plus rurale de France avec 35% de la population habitant en zone rurale) présente une dotation équilibrée de dispositifs (42%) et de lieux (36%) en ruralité.

En termes de lieux privilégiés dans les pratiques culturelles des Français, la région est mieux dotée que la moyenne en matière de cinémas ruraux (42% contre 32% à l'échelle nationale) et de monuments historiques (60% contre 47%). En matière de bibliothèques et de médiathèques, la région dispose d'une des meilleures implantations de lieux en zone rurale (75% contre 58% en moyenne avec cinq régions disposant d'une meilleure implantation).

Cette moyenne en matière de lieux est néanmoins pondérée par l'absence de conservatoires (peu significative puisque seulement 2% des conservatoires sont en ruralité, avec seulement 6 régions en possédant dans ces zones) et de monuments UNESCO (0% contre 44% en moyenne).

On notera une implantation importante de Micro-Folies dans les territoires ruraux (80% situées en ruralité contre 45% en moyenne à l'échelle nationale), illustrant une politique très volontariste de la DRAC pour aller au-devant des habitants des territoires ruraux.

h. Occitanie

Avec 39% de la population occitane vivant en ruralité, l'Occitanie présente une dotation importante de dispositifs en ruralité (51%) et un taux d'implantation rurale de ses lieux culturels de 40%.

En matière de lieux culturels privilégiés par les Français, la région dispose d'un taux important de bibliothèques et médiathèques en zones rurales (80%), et du cinquième meilleur taux de présence de cinémas (44%) et de monuments (65%) en ruralité.

Cette moyenne en termes de lieux est néanmoins à pondérer par une absence de conservatoires et d'établissements d'enseignement supérieur culturel nationaux. Toutefois, la part de librairies en ruralité (10%) est la troisième plus importante à l'échelle nationale (avec en moyenne seulement 5% des librairies situées en ruralité).

En termes de dispositifs, l'Occitanie présente une implantation en ruralité systématiquement supérieure à la moyenne, à l'exception des Micro-Folies (33% contre 45% en moyenne). La région dispose notamment du plus important taux d'implantation des projets de l'Été culturel en zone rurale (81%).

i. Grand Est

Disposant de la même part de population rurale que l'Occitanie (39%), le Grand Est est la quatrième région rurale en termes de population (2,1 millions d'habitants en ruralité en 2021). La région dispose ainsi d'un taux de présence des dispositifs en ruralité au-dessus de la moyenne (42%) et d'un taux d'implantation des lieux plus faible que la moyenne nationale (26% contre 32%).

En matière de lieux culturels privilégiés par les Français, le Grand Est dispose d'un des plus faibles taux d'implantation des cinémas en ruralité (22%). En revanche, la région présente des taux d'implantation de monuments historiques (52%) et de bibliothèques (72%) au-dessus de la moyenne nationale (respectivement 46% et 58%). Ces taux sont inférieurs de 10 points à ceux des trois régions disposant d'une proportion similaire d'habitants en ruralité (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes).

La faible moyenne de lieux implantés en ruralité est imputable à une absence de centres culturels de rencontre dans cette région et une proportion plus faible que la moyenne de Jardins remarquables (47% dans le Grand Est contre 63% à l'échelle nationale). Toutefois, il faut noter une implantation satisfaisante de Maisons des illustres (60%) par rapport à la moyenne nationale (46%). On soulignera en outre la présence de conservatoires (5%) et de services d'archives départementales (9%) en ruralité, là où la majorité des régions n'en disposent pas (d'où une moyenne de 2% de ces lieux en ruralité à l'échelle nationale).

En matière de dispositifs, le Grand Est bénéficie d'un taux de présence du FIT en ruralité parmi les plus importants de France (63%) et d'un taux élevé de présence en ruralité de l'Été culturel (55%). L'implantation des festivals en ruralité (26%) est en deçà de la moyenne nationale (31%).

D. Les actions des établissements publics nationaux particulièrement impliqués dans les territoires ruraux

Aucun des 78 établissements publics nationaux (EPN) placés sous la tutelle du ministère de la culture n'a son siège localisé dans un territoire rural. En revanche, quasiment tous les établissements développent au moins une action dans ou avec les territoires ruraux, ne serait-ce que par leur politique d'éducation artistique et culturelle et l'accueil de classes venant de territoires ruraux.

Les actions des établissements publics en zone rurale, ou avec des partenaires issus des territoires ruraux, ne s'inscrivent pas toujours dans une stratégie d'établissement. Elles peuvent se développer en fonction des sollicitations et des opportunités. **La mission recommande que l'ensemble des établissements publics nationaux du ministère de la culture se dotent d'une stratégie territoriale en direction des territoires ruraux, accompagnée d'objectifs clairs et mesurables.**

À ce titre, la collecte des données budgétaires et d'activité des opérateurs y afférentes gagnerait à être harmonisée et systématisée afin d'avoir une vision consolidée de l'action du ministère en région. La mission a eu recours à l'envoi d'un questionnaire succinct à tous les établissements publics. Sur la base des déclarations des 50% d'établissements qui ont communiqué le montant de leurs dépenses, 147,5M€ sont consacrés par les opérateurs à leur action en zone rurale pour un effectif d'agents estimé à 1342 équivalents temps plein. Deux établissements - le CNM et l'INRAP - à eux seuls, du fait de l'implantation de leurs activités, représentent 95% de ces montants.

La mission a choisi de présenter plus en détails l'action des établissements dont les missions sont plus fortement marquées par la dimension territoriale (réseau des écoles de l'enseignement supérieur Culture, Centre des monuments nationaux, INRAP, Universcience, organismes redistributeurs tel que le Centre national du livre et le centre national de la musique,) ou qui ont déployé une politique volontariste en direction de la ruralité (EPPGHV et le déploiement des Micro-Folies, CNAC-Georges Pompidou et son association au musée mobile, la RMN-GP).

1. ... par leur forte présence territoriale

a. *Le réseau des 99 écoles de l'enseignement supérieur Culture : une présence dans toutes les régions de France métropolitaine et en outre-mer*

Ce réseau de 99 écoles comprend 40 établissements publics nationaux et 59 écoles territoriales. Il accueille 36 000 étudiants. Ces écoles réalisent les missions habituelles du service public de l'enseignement supérieur telles qu'elles sont définies par le code de l'éducation ²²: formation initiale et continue, recherche au service de la société, d'orientation et d'insertion professionnelle, de diffusion de la culture humaniste, etc.

Si un seul des 99 établissements d'enseignement supérieur Culture (ESC) est localisé en milieu rural, l'École supérieure de théâtre de l'Union²³, ils sont majoritairement situés en région hors de

²² Source : définition des missions du service public de l'enseignement supérieur, Art. L. 123-3 du Code de l'éducation.

²³ L'ESTU est située dans le bourg rural de Saint-Priest Taurion, près de Limoges, dans la région Nouvelle-Aquitaine.

Ile-de France (il y a 23 écoles de l'ESC en Ile-de-France, dont 14 à Paris, 76 dans les 12 autres régions métropolitaines²⁴). Ils accueillent une proportion d'étudiants issus des territoires ruraux qui resterait à mesurer au moyen d'une enquête spécifique.

En outre, ces écoles sont très souvent engagées dans différentes actions : des collaborations avec des établissements scolaires ruraux dans le cadre des "Cordées de la réussite" (programme de mise en réseau des établissements soutenu par le MENJ pour accompagner les projets d'orientation des élèves), des ateliers de recherche et de création, des ateliers de projets et de conseil à la demande d'élus locaux (cas des écoles d'architecture et de paysage), des résidences artistiques co-portées par plusieurs partenaires, des partenariats dans le cadre du programme égalité des chances avec la Fondation Culture et Diversité, etc.

Le réseau des 20 écoles nationales supérieures de l'architecture et du paysage (ENSA et ENSAP), comme cela a bien été identifié par la mission parlementaire sur l'ingénierie culturelle, développent d'ores et déjà des études de cas, sous forme d'ateliers de projets situés en ruralité, conduits à la demande d'élus locaux désireux de bénéficier d'une analyse sur les projets d'aménagements architecturaux, urbanistiques ou paysagers de leur commune.

Le programme "Design des mondes ruraux" expérimenté par l'ENSAD

L'école nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) expérimente depuis 2021 à Nontron, en Dordogne, le programme "Design des mondes ruraux" qui s'appuie sur l'apport du design pour repenser les politiques publiques locales dans les territoires ruraux. Ce programme est aujourd'hui reconnu et connaît une extension puisque la ministre de la Culture a annoncé le 22 janvier 2024 l'élargissement à cinq autres types de territoires représentant des cadres de vie variés.

À la rentrée universitaire 2024, six post-master intitulés "Design des territoires" seront ouverts à des designers, urbanistes, architectes, paysagistes, géographes, ingénieurs.

Ces formations sont consacrées au développement des territoires par le design et fonctionnent selon un principe de réponse à des problématiques situées, en relation étroite avec les acteurs de terrain.

Le programme fonctionne à la fois comme une résidence, un laboratoire, un bureau d'études et un incubateur, et donc comme une résidence dans la mesure où il propose un hébergement, un atelier collectif, une bourse de subsistance et de production de 8000€. À la rentrée 2024, ce sont six post-master qui s'ouvriront :

Design des mondes ruraux dans le Périgord ;

Design des mondes littoraux en Bretagne ;

Design des mondes insulaires à La Réunion ;

Design des mondes montagneux dans le Massif central ;

Design des mondes forestiers, dans les Vosges du Nord ;

Design des mondes urbains en métropole parisienne.

b. Le centre des monuments nationaux : une cinquantaine de monuments en zone rurale

La moitié des 110 monuments relevant du Centre des monuments nationaux (CMN) sont situés en zone rurale. À côté des monuments emblématiques de renommée internationale, de petits monuments maillent le territoire dans des régions très peu habitées. Ils signent le paysage, comme les plus grands symbolisent le pays. Il s'agit de demeures d'illustres, châteaux, églises, abbayes, grottes préhistoriques, etc. Le CMN est chargé de rendre ces monuments accessibles au plus grand nombre et de contribuer à la politique d'éducation artistique et culturelle, par l'accueil de

²⁴ Source : Rapport 2022-2023 sur l'état de l'enseignement supérieur Culture

nombreux publics scolaires. Il travaille beaucoup avec les habitants et s'emploie à intégrer les multiples récits et histoires qui tissent la relation d'un monument avec eux.

En 2023, le CNM a consacré un budget de 73,5 millions d'euros aux territoires ruraux et 543 agents en équivalents temps plein (ETP)²⁵.

c. L'Institut national de la recherche en archéologie préventive : plus de 2000 chantiers de fouilles en ruralité

L'INRAP déploie 2164 chantiers de fouilles en territoires ruraux sur les 4117 qu'il conduit, soit plus de la moitié (53%), et en fait des lieux d'animation culturelle et de pédagogique. Les archéologues présentent à la population les fouilles réalisées et leur intérêt, les techniques employées et la nature des découvertes. Les habitants se montrent très friands de découvrir ce que les fouilles révèlent de l'histoire de leur commune.

En 2023, l'INRAP a consacré un budget de 65 millions d'euros aux territoires ruraux et 740 agents en équivalents temps plein (ETP).²⁶

d. Universcience : un lien fort aux musées de culture scientifique, technique et industrielle

Cet établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), qui est né en 2010 du rapprochement de la Cité des sciences et de l'industrie et du Palais de la découverte, a eu une fonction d'animation du réseau des très nombreux musées relevant de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI). Ces musées des sciences, de l'environnement, de la nature, des traditions populaires ou des métiers, sont souvent situés en zone rurale. Aujourd'hui l'établissement n'a plus cette fonction de tête de réseau et les crédits d'animation de la CSTI ont été déconcentrés aux régions, mais il fait partie de l'AMCSTI (l'association des musées de CSTI) qui réunit 260 acteurs de la culture scientifique, y compris en zone rurale. Universcience intervient directement dans les communes rurales à partir de son programme d'EAC proposant des Fab lab et de ses activités d'exposition.

e. Le centre national de la musique : 5 millions d'euros d'aides octroyées à des structures situées en ruralité

Le CNM a octroyé 4,9 millions d'euros d'aides²⁷ à des projets portés par des structures installées en zone rurale. Ce chiffre reste sous-évalué par rapport à l'ensemble des projets qui se déroulent en milieu rural quel que soit le lieu d'implantation de la structure qui les porte.

f. Le Centre national du livre : en moyenne un tiers d'actions soutenues en ruralité

Le CNL développe des actions en milieu rural à travers son action culturelle et les aides qu'il attribue aux librairies. Après retraitement des données²⁸, le centre estime que 36% des aides au développement de la lecture (32 projets sur 90), 36% des résidences d'auteurs accompagnées d'un travail de médiation (110 résidences sur 308) et 28% des aides aux librairies – pour un montant total de 773120 euros - se déploient en ruralité.

²⁵ Source : données de l'établissement transmises à la mission dans le cadre de l'enquête flash réalisée auprès des établissements publics.

²⁶ Idem note 24

²⁷ Idem note 24

²⁸ Un retraitement des données est nécessaire car l'outil informatique du CNL prend en compte le siège du porteur de projet et non le lieu de développement du projet.

2. ... par une politique volontariste.

a. 10 établissements nationaux embarqués par l'EPPGHV pour présenter leurs collections dans les Micro-Folies

Ce programme de déploiement des Micro-Folies a été imaginé en 2017 par l'EPPGHV et a peu à peu réuni les principaux EPN du ministère de la culture. Aujourd'hui dix d'entre eux sont partenaires du projet et proposent une sélection de leurs œuvres dans des collections présentées au sein des Micro-Folies : le musée du Louvre, le musée d'Orsay, le Centre national d'art contemporain – Georges Pompidou, le musée Picasso Paris, le musée du Quai Branly Jacques Chirac, la Réunion des musées nationaux-Grand Palais, le Château de Versailles, Universcience, l'Opéra national de Paris et la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

L'EPPGHV par ce déploiement de Micro-Folies dans lesquelles sont présentées les collections des grands établissements publics nationaux culturels permet aux habitants des territoires ruraux de découvrir leurs œuvres dans une version numérisée de haute définition.

Les Micro-Folies s'adaptent à des équipements très divers (bibliothèques, médiathèques, musées, mairies, tiers-lieux, etc.) la qualité de la diffusion des images et la médiation déployée restent les mêmes afin de garantir la qualité de la prestation. Cette implantation au cœur de certains territoires ruraux devient un point d'entrée pour d'autres activités culturelles, conférences, concerts, lectures... Il est à noter que ces Micro-Folies ont rencontré un engouement auprès des maires des petites communes car elles présentent l'avantage d'être un projet clé en main, nécessitant une ingénierie minimale pour la commune, la partie technologique comme la partie culturelle (mise à disposition des collections avec des droits de diffusion négociés) étant prises en charge par l'EPPGHV.

Les Micro-Folies sont également présentes dans les EHPAD²⁹, nombreux en zones rurales, où le casque de réalité virtuelle rencontre un gros succès.

Selon une étude de public réalisé à la demande de l'EPPGHV, les classes scolaires et les publics du champ social représentent les trois quarts du public des Micro-Folies ce qui en fait à la fois des vecteurs de l'éducation artistique et culturelle et des outils de démocratisation culturelle. L'objectif d'atteindre 700 Micro-Folies à terme rend possible un nombre accru d'ouvertures en ruralité.

La mission recommande que ce dispositif, qui a rencontré un succès manifeste, fasse l'objet d'une évaluation permettant de juger de sa pérennité dans le temps et de la capacité des communes à le faire vivre, notamment en assurant une présence de médiateurs, condition indispensable pour que le public se sente accueilli et puisse profiter de tout le potentiel des Micro-Folies.

b. Le Centre Pompidou : un ancrage à Metz et un partenariat avec le Musée mobile (MuMo)

Le Centre Pompidou a développé un ancrage territorial à Metz : le Centre Pompidou-Metz a ouvert en 2010. Il est le centre d'art moderne et contemporain le plus visité en France, en dehors de la région Ile-de-France. Au centre Pompidou-Metz des actions sont mises en œuvre vers les zones rurales de la région.

²⁹ Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Depuis 2022, le Centre Pompidou a décidé de s'associer au Musée mobile (MuMo), inspiré du principe du bibliobus, et fondé en 2011³⁰ pour rendre la création contemporaine accessible à ceux qui en sont géographiquement éloignés.

c. La Réunion des musées nationaux - Grand Palais : près de 14% d'actions en milieu rural en 2023

Présente sur l'ensemble du territoire, la RMN-GP a conduit, au cours des trois dernières années, en moyenne 13,2% de ses actions (13,7% en 2023) en milieu rural : acquisition d'œuvres d'art et prestations de communication pour les trois musées nationaux qui sont des services à compétence nationale (SCN) situés en milieu rural³¹; actions d'EAC incluant la diffusion de maquettes pédagogiques et des interventions dans les Micro-Folies ; vente et médiation autour de moulages ; réalisation et diffusion de catalogues d'exposition ; édition dans le cadre d'un partenariat avec le ministère chargé de l'éducation nationale, d'« un livre pour les vacances » destiné aux écoliers de CM2 ; expositions dans le cadre des « Rencontres fortuites ». Le déploiement de l'expérimentation "camping au musée" est en préparation.



Source : GP-RMN

D'autres établissements tels que le Louvre ou la BnF ont fait mention d'actions dans les territoires ruraux, souvent dans le domaine de l'EAC. Jusqu'à présent la ruralité n'était pas désignée comme une priorité pour ces établissements qui étaient davantage invités à nouer des partenariats avec les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Certains agissent en direction des zones rurales grâce à du mécénat, comme le théâtre de l'Odéon, soutenu par le groupe Casino pour ces actions en milieu scolaire.

Exemple de la bibliothèque nationale de France (BnF)

³⁰ Le MuMo est une initiative privée soutenue par les collectivités territoriales et dont des établissements publics sont partenaires.

³¹ Il s'agit des musées suivants : musée Franco-Américain du Château de Blérancourt ; le musée national Clemenceau-de Latre à Mouilleron-Saint-Germain ; musée national de la Préhistoire aux Eyzies-de-Tayac.

La « caravane de la ruralité » en lien avec la Grande commande photographique

Intitulée « Radioscopie de la France : regards sur un pays traversé par la crise sanitaire », cette commande pilotée par la BnF dans le cadre du plan gouvernemental de soutien à la filière de la presse a permis de sélectionner 200 photographes par appel à projets en 2021 et 2022. Parmi les axes privilégiés par les photographes, le territoire sert souvent de fil conducteur.

Au printemps 2023, ont débuté des opérations de valorisation afin de faire rayonner la Grande commande pour le photojournalisme sur l'ensemble du territoire français métropolitain et ultra-marin, en partenariat avec des musées et des centres photographiques du réseau Diagonal, des centres d'art, des festivals ou des collectivités partenaires.

Des expositions itinérantes conçues à partir des reportages issus de la Grande Commande photographique ont été mises en œuvre. Chaque arrêt dure 3 jours et comprend, outre l'exposition, un dispositif "flash de valorisation, de recherche et de prospective" comprenant des rencontres avec les élus, des visites et arpentages, des ateliers, des tables-rondes, etc. **Les thèmes témoignent du lien étroit à la ruralité :**

Projet 1 : Ruralités en mouvement

1. Exposition 1 lancée à Vorey-sur-Arzon (Haute-Loire), du 23 au 25 octobre 2023, avec l'inauguration du projet "Ruralités en mouvement". Thèmes abordés : revitalisation de la centralité et remobilisation du logement vacant, dynamisme associatif et culturel.
2. Exposition 2 lancée à Laveyron (Drôme), du 12 au 14 février 2024. Thèmes abordés : réindustrialisation durable des ruralités, conflits d'usage autour de l'eau et du foncier.
3. Exposition 3 lancée à Rupt-sur-Moselle et Mirecourt (Vosges), du 11 au 13 mars 2024. Thèmes abordés : renouveau de la filière textile, made in France en ruralité, impacts sociaux et environnementaux industriels.

Projet 2 : Ruralités productives

1. Exposition 1 lancée à Saint-Orens-de-Gameville (Haute-Garonne), du 15 au 16 mars 2024, Thèmes abordés : les territoires périurbains au cœur des transitions.
2. Prochaine étape : Exposition 2 à programmer dans les Deux-Sèvres mi-avril
3. Prochaine étape : Exposition 3 à programmer prochainement dans le Briançonnais en juin.

Prochaine étape : lancement du Projet 3.

Plusieurs arrêts de la Caravane sont d'ores et déjà programmés :

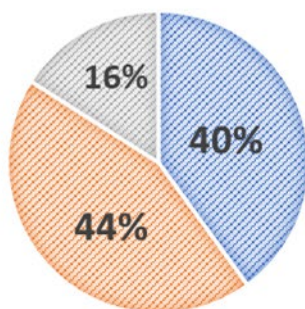
- Bressuire et Saint-Loup-Lamairé (Deux-Sèvres), du 15 au 17 avril. Thèmes : réussite industrielle et faible taux de chômage, emploi et formation, décarbonation.
- Briançonnais (Hautes-Alpes), du 25 au 27 juin. Thèmes : production énergétique locale et transition écologique des territoires de montagne.
- Carentan-les-Marais (Manche), du 8 au 10 juillet. Thèmes : biodiversité, PNR et transition.
- Guingamp-Paimpol (Côtes-d'Armor), en septembre. Thèmes : décroissance démographique, revitalisation des cœurs de bourgs, devenir du patrimoine culturel.
- Magny Cour (Nièvre), en octobre. Thèmes : technopole en territoire rural, industrie automobile.
- CC Bocage Bourbonnais (Allier), en novembre. Thèmes : transition écologique et ressources.
- Nontron et Les Eyzies (Dordogne), en décembre. Thèmes : filière textile, transition, tourisme durable.

II. ATTENTES DES ACTEURS DE LA RURALITE

On trouvera ci-après une représentation de la participation des différents acteurs de la ruralité à la consultation en ligne organisée, du 6 février au 31 mars 2024, sur la plateforme mise en ligne par le ministère de la culture (www.culture.gouv.fr/Printemps-de-la-ruralite). Au total plus de 35 000 personnes ou entités (35 280) se sont connectées pour participer à cette consultation. L'échantillon final est de 21 867 contributeurs.

PRINTEMPS DE LA RURALITÉ - CONSULTATION EN LIGNE RÉPARTITION DES RÉPONSES AUX QUESTIONNAIRES

■ Habitants ■ Acteurs culturels dont associations ■ Elus



Source : DG2TDC

A. Les habitants

Les caractéristiques sociodémographiques des individus diffèrent selon leur lieu de résidence et celles des habitants des territoires ruraux sont les suivantes³² :

- Les 15-24 ans sont moins nombreux : ils représentent 9% de la population dans le rural à habitat très dispersé, 11% dans le rural à habitat très dispersé, 12% dans les bourgs ruraux, contre 14% dans l'ensemble de la population et 18% dans les grands centres urbains.
- Les 60 ans et plus sont plus nombreux : ils représentent 42% de la population dans le rural à habitat très dispersé, 35% dans le rural à habitat très dispersé, 36% dans les bourgs ruraux, contre 32% dans l'ensemble de la population et 27% dans les grands centres urbains.
- Les cadres représentent 4% de la population dans le rural à habitat très dispersé, 6% dans le rural à habitat très dispersé et dans les bourgs ruraux, contre 10% dans l'ensemble de la population et 15% dans les grands centres urbains.
- La part des diplômés de l'enseignement supérieur est deux fois moins élevé dans le rural à habitat très dispersé (22%) que dans les grands centres urbains (41%).

En résumé la population des territoires ruraux est plus âgée et moins diplômée que dans les zones urbaines denses, ce qui doit être souligné car, comme les travaux du DEPSE le montrent³³, la

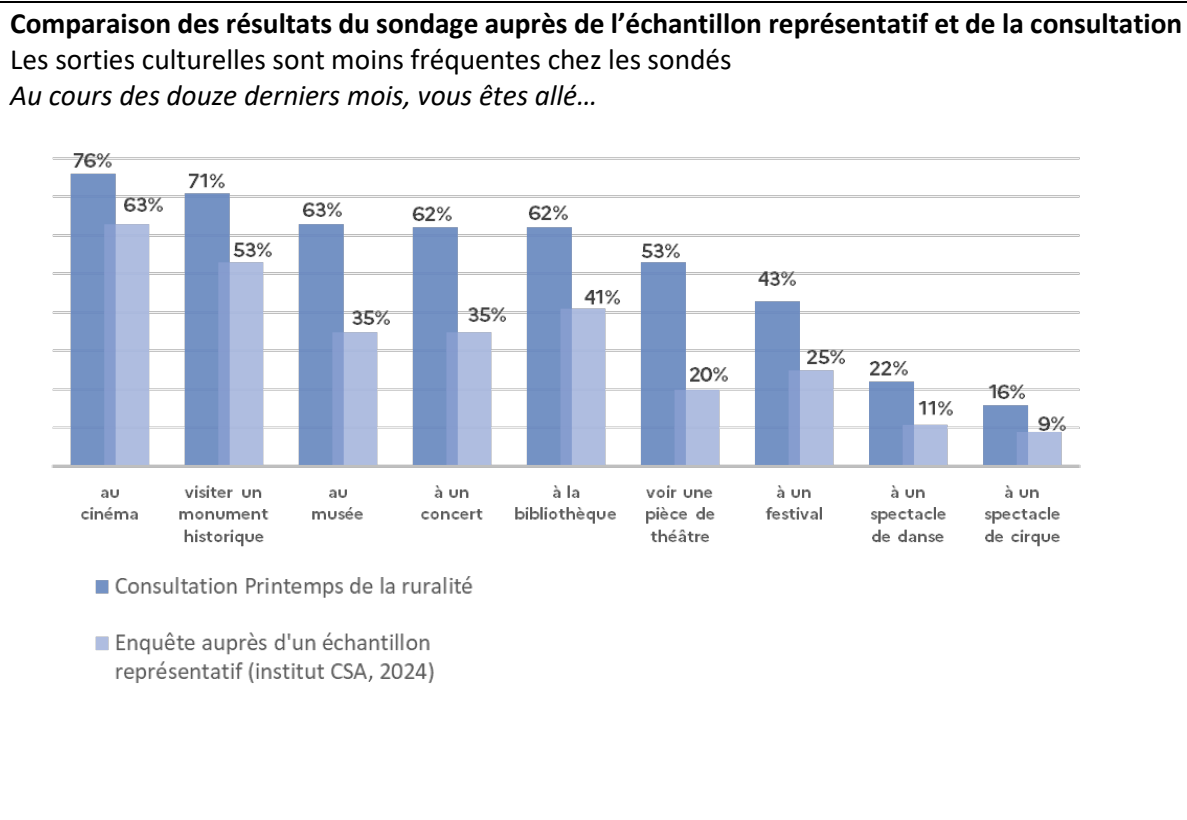
³² Source : Culture études -2023-5, « Loisirs des villes, loisirs des champs ? », chiffres issus du recensement de la population de 2020, calculs effectués par le DEPS.

³³ Olivier DONNAT, *Pratiques culturelles 1973-2008, dynamiques générationnelles et pesanteurs sociales*. Ministère de la culture, DEPS. « Culture et études », n°7, 2011.

1-Trois types de sorties culturelles majeures et beaucoup de consommation culturelle à domicile

Près de 84% des sondés se sont rendus dans un lieu culturel au cours des douze derniers mois. **Trois types de sorties émergent** et sont également mises en avant par la consultation nationale en ligne : le **cinéma** (63% des sondés y sont allés parmi lesquels 65% plusieurs fois), les **visites de monuments historiques** (53%) et les **bibliothèques** (41%). Les auditions ont confirmé le caractère prédominant des sorties au cinéma, dans des lieux patrimoniaux, et dans les bibliothèques ou médiathèques.

La comparaison ci-après avec les pratiques déclarées par les participants à la consultation nationale montre que les sorties culturelles des sondées sont moins fréquentes, confirmant que la consultation a réuni des personnes davantage impliquées dans la vie culturelle. Le taux de féminisation important des contributeurs peut en soi expliquer cette plus forte intensité dans les pratiques culturelles.



Source : Bilan du printemps de la concertation nationale sur le printemps de la ruralité, avril 2024, DG2TDC

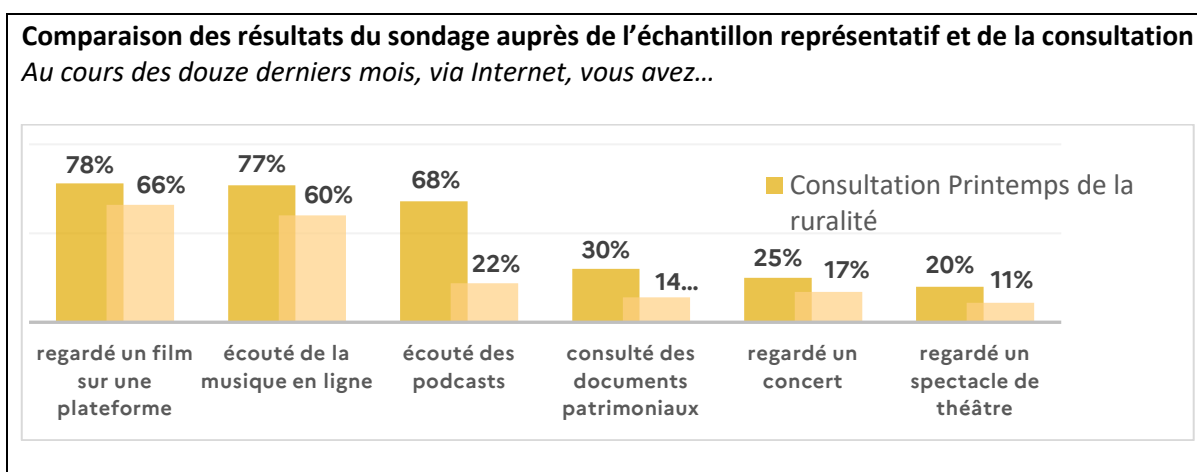
La comparaison avec le baromètre 2024 du Crédoc fait lui aussi apparaître des différences :

- En matière de sorties culturelles préférées, les deux premières sont identiques : cinéma (53% des répondants représentatifs de l'ensemble de la population française y sont allés) ; visite d'un monument historique (45%). La troisième sortie culturelle la plus prisée diffère, il s'agit de la visite d'un musée (36% des répondants). La fréquentation d'une bibliothèque ou d'une médiathèque arrive en quatrième position (30% des répondants).
- Une plus grande proportion d'habitants des zones rurales déclare être allés au cinéma (63% *versus* 53%), visiter un monument historique (53% *versus* 45%) ou fréquenter une bibliothèque (41% *versus* 30%). Il est important de souligner que le sondage adressé aux

habitants des zones rurales, qui portait exclusivement sur la culture, a pu conduire à une sur-déclaration des activités culturelles, en comparaison de celui du Crédoc qui aborde de très nombreux aspects de la vie des sondés.

Si les bibliothèques sont des lieux culturels de proximité unanimement salués, le caractère limité de leurs fonds d'ouvrages a pu être déploré lors de certaines auditions. **La mission recommande que les bibliothèques départementales aient une action particulière en direction des bibliothèques des zones rurales aux fins d'enrichir leurs fonds et actions.**

En parallèle, on constate une consommation culturelle dématérialisée importante en zone rurale (**83% des sondés regardent la télévision au moins une fois par semaine**), tournée vers Internet (sur les 90% des sondés ayant pratiqué une action, plus de 60% regardent des films ou séries en ligne et écoutent de la musique sur Internet). Ces pratiques, comme les sorties culturelles, sont un peu moins fréquentes chez sondés que chez les contributeurs, et significativement moins fréquentes en ce qui concerne l'écoute de podcasts (66% des contributeurs en ont écouté au cours des douze derniers mois et seulement 22% des sondés).



Source : *Bilan du printemps de la concertation nationale sur le printemps de la ruralité, avril 2024, DG2TDC*

Les habitants des zones rurales font jeu égal avec l'ensemble de la population dans ce domaine. Le baromètre Crédoc précité montre que 65% des répondants ont regardé un film sur une plateforme gratuite et 63% une série.

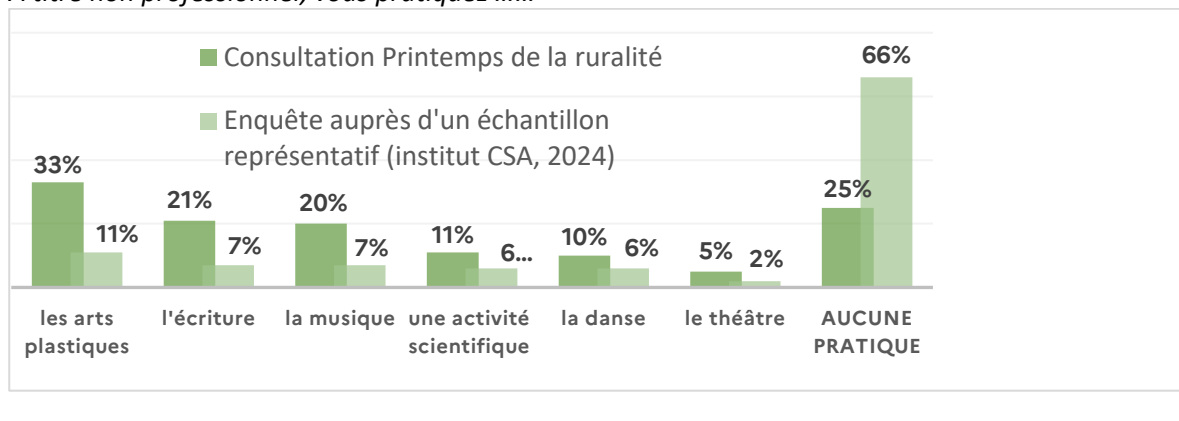
2- Des pratiques artistiques amateurs dispersées et individualisées

Le sondage relève des pratiques artistiques amateurs sporadiques - deux tiers des sondés n'ont aucune pratique *versus* un quart des contributeurs à la consultation - hétérogènes (les pratiques les plus répandues relèvent du domaine des arts plastiques et concernent 11% des sondés) et majoritairement individuelles (78%).

Comparaison des résultats du sondage auprès de l'échantillon représentatif et de la consultation

Les sondés ont moins de pratiques culturelles

A titre non professionnel, vous pratiquez



Source : Bilan du printemps de la concertation nationale sur le printemps de la ruralité, avril 2024, DG2TDC

Parallèlement, les habitants s'engagent dans les pratiques culturelles au titre du bénévolat : 34% le pratiquent, dont un tiers pendant plus de 10 heures par semaine. Cela représente environ 8 millions d'individus mobilisés en faveur des actions culturelles.

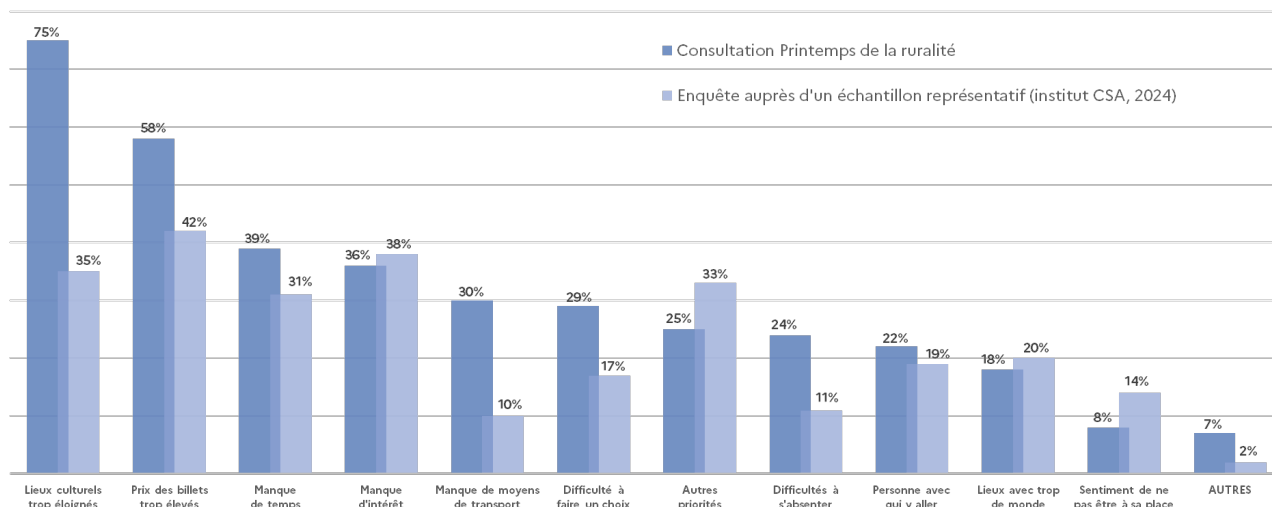
3- Une offre culturelle jugée globalement satisfaisante, mais dont l'accès est limité par trois freins majeurs

Au titre de l'accès à l'offre culturelle en territoires ruraux, les bibliothèques et médiathèques ainsi que les cinémas sont les lieux culturels les plus à proximité des populations (à moins de 15 kilomètres pour plus de 50% des sites). La valorisation du patrimoine est aussi un facteur de satisfaction pour les sondés qui le considèrent à 58% comme suffisamment préservé et mis en valeur. Il est à observer que les contributeurs de la plateforme nationale sont seulement 49% à être satisfaits sur ce point.

Les sondés désignent trois freins principaux à l'accès à l'offre culturelle en zone rurale :

- 1. Le prix des billets**, pour 45% des sondés :
Ils sont cependant 31% à considérer que la diminution des coûts devrait être une priorité. Cette préoccupation se retrouve dans le cadre de la consultation nationale (58% des contributeurs considèrent les prix comme trop élevés).
- 2. L'intérêt de l'offre**, pour 38% des sondés :
Seuls 35% des sondés considèrent cependant que l'adéquation entre les attentes et l'offre devrait être prioritaire.
- 3. L'éloignement des lieux**, pour 35% des sondés :
Seuls 5% des sondés ne disposent pas de moyens de locomotion, ce qui induit que la possession d'un véhicule n'est pas en soi suffisante pour résoudre la question de l'éloignement des lieux culturels : le coût du carburant, l'état des routes, la météo, l'horaire tardif des événements, la concurrence de l'offre à domicile pèsent aussi leur poids... À noter que, pour leur part, 75% des contributeurs à la consultation nationale indiquent que l'éloignement des lieux culturels est un frein. La perception de la distance n'est pas la même selon le niveau de motivation.

Comparaison des résultats du sondage auprès de l'échantillon représentatif et de la consultation Principaux freins à la participation aux événements culturels



Source : Bilan du printemps de la concertation nationale sur le printemps de la ruralité, avril 2024, DG2TDC

Les éléments issus de la consultation nationale sur les principaux freins rencontrés par les habitants des zones rurales pour participer aux événements sont les suivants : l'éloignement des lieux culturels, le prix élevé des billets, le manque de temps et d'attrait ("offre trop locale") des événements culturels. L'absence de moyen de transport pertinent pour se rendre à l'évènement est mentionné en 5ème position. Le déficit d'information sur les programmes est un autre frein à prendre en compte : "l'information ne circule pas", "manque de communication sur les programmes".

4- Des leviers d'amélioration difficiles à identifier

Parmi les propositions qui leur ont été soumises, les sondés mettent en avant par ordre d'importance les actions suivantes :

- Être mieux informés de l'offre culturelle locale et de la programmation (45% des sondés) ; cette préoccupation est partagée par les contributeurs qui la mettent en avant à 71% ;
- Rénover le patrimoine local (42%). Toutefois, cette proposition peut sembler en contradiction avec le constat précédent d'un patrimoine suffisamment préservé et mis en valeur.
- Favoriser l'offre culturelle itinérante (34%). Cette proposition est néanmoins à relativiser au regard de l'accès et la participation aux activités d'itinérance. Si moins de la moitié des habitants ont effectivement accès à une offre itinérante, seuls 40% d'entre eux y participent.
- Proposer une offre culturelle plus adaptée à la demande (35%) :

On relèvera que, pour 33% des sondés, la culture n'est pas importante.

Les habitants des zones rurales rencontrent des difficultés à se prononcer quand il s'agit de faire des propositions spontanées et supplémentaires pour améliorer la vie culturelle dans leur territoire, après avoir répondu sur les freins et les leviers qu'il leur était proposé de classer (74% des sondés

ont répondu qu'ils n'avaient ni remarques, ni questions, ni suggestions, ni propositions, ou qu'ils ne savaient pas).

La consultation nationale, à la différence du sondage CSA, met en avant le souhait d'un renforcement de la présence des artistes (59% contre seulement 23% pour le sondage CSA). Un tel écart peut témoigner d'une sur-représentation de citoyens engagés dans la culture ou experts sur la plateforme de la consultation nationale.

La contribution nationale et le sondage du CSA convergent sur le souhait d'accéder à davantage de concerts (enquête CSA : 44% / consultation nationale : 60%), mais divergent sur le renforcement de l'offre de « spectacles » (63% pour la consultation nationale / 26% pour l'enquête CSA). Il est aussi à observer que les sondés sont davantage en attente de moments festifs (33% pour l'enquête CSA et 23% pour la consultation nationale) et d'activités ludiques (11% pour l'enquête CSA et 9% pour la consultation nationale).

Les 5 principaux défis culturels mentionnés par les contributeurs habitants, s'agissant du territoire où ils résident, sont, par ordre décroissant : faire connaître l'offre culturelle locale existante (71%), renforcer la présence d'artistes (59%), proposer une offre culturelle plus adaptée aux attentes des habitants (56%), accéder à un enseignement artistique (54%) et enfin renforcer les liens intergénérationnels (52%).

S'agissant des attentes en matière de développement d'activités culturelles, elles portent en majorité sur les spectacles et concerts, puis sur les ateliers et pratiques artistiques, festivals et expositions.

La mission a répertorié dans l'annexe 4 l'ensemble des propositions issues des entretiens. Elles viennent utilement compléter ce qui précède, car nombre de nos interlocuteurs se sont exprimés comme acteurs professionnels mais aussi comme citoyens vivant en zone rurale ou familiers de ce milieu.

B. Les élus locaux

Les positions des représentations d'élus en matière de compétence culturelle diffèrent selon l'échelon auquel elles se situent :

- L'Association des régions de France (ARF) et Intercommunalités de France soulignent que la réalité de l'action culturelle locale passe par les intercommunalités et regrettent que les dispositions de la loi NOTRe n'aient pas suscité d'évolution majeure dans la coopération entre les acteurs culturels.
- L'ARF souhaite mener une réflexion sur les compétences des collectivités et accompagner les communautés de communes (EPCI) à développer des projets culturels. Le développement des agences régionales serait une réponse au manque d'ingénierie pour des projets structurants. L'action des labels est importante mais ne suffit pas, elle reste descendante et ne permet pas aux territoires de se structurer. Les régions doivent s'impliquer davantage dans un schéma de développement culturel à leur échelle qui mette en valeur la culture comme composante du développement territorial. Les régions possèdent l'ingénierie pour monter les dossiers de financements en particulier ceux souvent complexes de l'Europe (FEDER ou LEADER) qui inscrivent la culture dans une logique territoriale.
- La Fédération nationale des collectivités pour la culture (FNCC) partage le diagnostic que l'échelon pertinent reste celui de l'EPCI pour le développement de projets culturels en

milieu rural, les communes étant trop petites et le plus souvent sans moyens financiers et humains. Le développement de l'itinérance peut être une solution pour aller au-devant des habitants mais il a un prix : le coût du déplacement mais surtout l'équipement des lieux de diffusion afin de proposer des événements dans de bonnes conditions techniques.

- À l'inverse, l'Association des maires de France (AMF) est attachée à ce que la compétence culturelle reste au niveau de la commune, sans exclure la coopération sur des projets particuliers. L'AMF considère que la culture est un élément identitaire majeur.
- Les départements de France sont considérés comme les collectivités du social mais sont très investis dans le développement culturel en ruralité où la création de lien social par la culture est fondamentale. En dépit des tensions sur leur budget, les départements cherchent à maintenir les subventions qu'ils accordent aux structures culturelles, particulièrement aux plus petites. La Charente-Maritime a ainsi fait le choix de baisser de 10% les subventions supérieures à 50 000€ tout en préservant le soutien aux plus petites associations, notamment rurales. Pour développer le soutien départemental à la ruralité, des départements demandent des contreparties aux opérateurs les plus importants. En Seine-Maritime, le soutien à l'Opéra de Normandie est ainsi conditionné à une programmation hors-les-murs, en particulier pour les personnes âgées.

Les associations d'élus relèvent un besoin de mutualisation et de professionnalisation des équipements des collectivités locales insuffisamment encouragé par les dispositifs de subvention de l'État : ainsi, le montant des aides pourrait comporter une bonification en cas de regroupement des lieux (à l'exemple de la scène nationale multisites Scènes du Jura) ou de mutualisation des moyens de diffusion ou de transport des spectateurs.

Elles voudraient voir développer l'itinérance des spectacles qui permet de toucher tous les publics ruraux, y compris les très jeunes.

Elles suggèrent de sensibiliser les sous-préfets aux sujets culturels.

Mettre en œuvre les droits culturels - L'exemple breton

Avec pour feuille de route "De la culture à la permaculture", la région Bretagne développe un exemple intéressant en milieu rural. Le trio DRAC, Région et Départements a permis de mettre en place des pactes culturels avec les EPCI et permet ainsi une expérimentation territoriale avec pour principes fondateurs :

- la coordination et l'accompagnement des acteurs
- la connaissance, la conservation et la valorisation des patrimoines
- la valorisation, le développement et la structuration des enseignements et de la pratique des arts
- le développement de l'offre de services en lecture publique
- l'articulation entre la culture et le territoire.

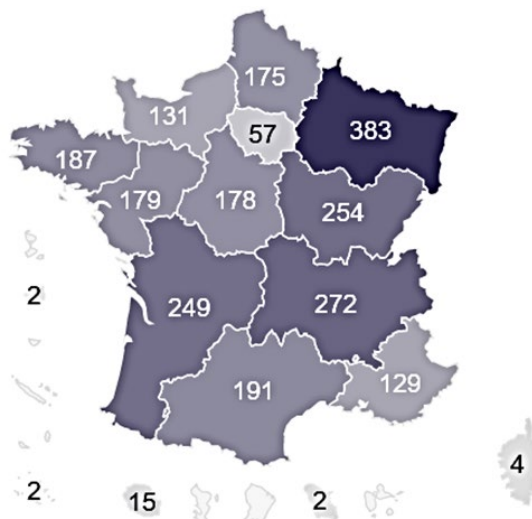
En s'appuyant sur des associations qui apportent l'ingénierie nécessaire à ce développement, cinq pactes ont déjà été signés dans la région et déploient une politique culturelle coconstruite et réellement adaptée aux territoires et leurs habitants. Ces conventions de quatre ans sont abondées de 47K€ et font l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière.

La participation des élus locaux à la consultation nationale en ligne

La plateforme nationale a enregistré 5 508 connexions d'élus et de représentants des collectivités territoriales, soit 16% de l'ensemble.

Un quart des personnes qui se sont connectées proviennent de collectivités de moins de 500 habitants et 72% des collectivités répondantes ont moins de 5000 habitants. 43% des répondants appartiennent à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

PRINTEMPS DE LA RURALITÉ – QUESTIONNAIRE “ÉLUS” Répartition des réponses par région



Source : DG2TDC

On notera, à partir des résultats exploitables suite à la consultation nationale, soit 2 977 contributeurs élus, que 93% des élus jugent la présence d'activités culturelles dans leur commune rurale importante, 63% la qualifiant de très importante. C'est beaucoup plus que la population dans son ensemble. Puisque la part considérant que la culture est importante ou assez importante s'élève à 67%, selon le sondage CSA.

Plus de 2/3 d'entre eux (67%) rencontrent des difficultés pour porter leurs projets culturels. Ceci est confirmé par les auditions que la mission a organisées avec les représentants de plusieurs organisations représentatives des élus ruraux (Cf. liste supra).

La présence d'artistes au sein des territoires ruraux est jugée très importante ou assez importante par 90% des élus répondants. 80% d'entre eux mentionnent l'existence d'un ou plusieurs lieux culturels sur leur territoire. 57% d'entre eux ont déjà accueilli des artistes en résidence sur leur territoire.

L'offre culturelle du territoire des élus contributeurs est évaluée un peu au-dessus de la moyenne : 5,7/10.

Près ou plus d'un tiers d'entre eux estiment que les arts visuels, la culture scientifique, technique et industrielle, les arts de la rue ou le théâtre ne sont pas suffisamment présents, diffusés ou valorisés sur leur territoire. Une majorité d'entre eux estime l'offre culturelle de leur territoire insuffisante et une immense majorité (91%) jugent que la préservation, le partage et la transmission du patrimoine culturel local et des archives est un enjeu important. L'église est le monument le plus souvent mentionné et le concert l'activité culturelle la plus souvent nommée.

Principaux obstacles rencontrés :

67 % des élus contributeurs rencontrent des difficultés à porter des projets culturels, principalement par manque de financements et de personnel, davantage concernant le fonctionnement que l'investissement.

Principales propositions :

Davantage de soutien financier de la part de l'État, par l'intermédiaire des DRAC dont les dispositifs sont les plus mobilisés pour développer la culture en zone rurale ;

Une vie culturelle au plus près des habitants, locale et associative – participation des habitants, intégration des nouveaux arrivants, développement des droits culturels, résidences artistiques, offre à proximité s'appuyant sur le tissu local et associatif ;

Une identité du territoire et de ses habitants, nourrie par la préservation et la transmission du patrimoine culturel local ainsi que par les archives ;

Une offre plus diversifiée, avec une présence plus forte des arts visuels ;

Des outils pour mieux communiquer aux habitants les actions culturelles existantes ;

Une proximité renforcée des médias locaux, offrant davantage de couverture aux initiatives culturelles en milieu rural.

C. Les acteurs culturels

1. Les acteurs locaux

Les représentants des acteurs culturels auditionnés par la mission ont fait part de leur difficulté à intervenir en milieu rural en raison du coût logistique croissant de cette intervention et de la charge d'ingénierie qu'elle représente faute d'expertise sur place. Ils soulignent que les petites collectivités locales n'ont pas les moyens ni les ressources pour porter les projets. La présence d'artistes dans les territoires est difficile à assurer dans ce contexte.

Ils jugent nécessaire d'adapter les schémas de transport public et de mobilité aux temps de vie de manière à prendre en compte les pratiques culturelles en zone rurale. Les horaires des transports publics ne sont pas adaptés et les véhicules trop peu modulables pour répondre économiquement aux besoins.

Il manque un dispositif de "bus-culture" qui serait mutualisé entre les lieux de culture rurale et pour les événements culturels qui ne sont pas suffisamment importants pour déployer leur propre dispositif de transport.

Ils pointent l'insuffisance de la signalétique routière s'agissant des lieux de diffusion de spectacle (cabarets notamment).

2. Le développement des tiers-lieux

À ce jour, 3500 tiers-lieux sont recensés, dont 62% en dehors des métropoles, et un tiers en zone rurale. 51% des tiers-lieux proposent des activités culturelles et 31% se définissent comme des lieux culturels.

La création d'un tiers-lieu naît la plupart du temps d'un projet singulier, d'un lieu, d'une volonté, d'une rencontre. Une épicerie solidaire ouvre un café, puis une scène musicale et devient un tiers-lieu. Ces projets hybrides constituent les lieux de convivialités qui manquent cruellement dans les villages ruraux. De plus ils développent un service public de proximité, dépôt postal, coworking,

écrivain public... La question de leur modèle économique reste le principal frein à leur développement. France Tiers-lieux avec l'ANCT offre des formations aux porteurs de projets et les accompagnent ensuite dans leurs financements. La mobilisation des investisseurs doit être une priorité pour que ces projets souvent peu coûteux deviennent des vecteurs importants de diffusion de la culture. L'AMF a souligné leur importance pour l'attractivité d'un territoire et la cohésion sociale.

Les contributions des acteurs culturels à la consultation nationale en ligne

(Source des données : note de synthèse de la DG2TDC)

Les acteurs culturels sont ceux qui se sont le plus connectés à la plateforme en ligne : 15 580 connexions, soit 44%.

Profil :

Une majorité de ces acteurs culturels sont implantés dans des villes de moins de 5000 habitants (58%)

Les associations sont aussi majoritaires (55%) et interviennent principalement pour la création musicale et théâtrale et s'appuyant quasiment toutes sur du bénévolat (95%) ; une représentation de l'ensemble des régions avec en tête l'Auvergne-Rhône-Alpes, l'Aquitaine et l'Occitanie.

Ces acteurs culturels évaluent à 5,7/10 l'offre culturelle présente au sein de leur territoire. La musique et le théâtre sont les disciplines les plus représentées avec 34 et 31% des contributeurs, devant les arts visuels (20%).

L'intercommunalité est l'échelle territoriale la plus souvent mentionnée pour les actions culturelles menées en zone rurale.

Principaux obstacles rencontrés :

Une insuffisance de moyens humains et financiers ;

Une réalité de la mobilité en milieu rural décourageante – manque de transports en commun (réseaux ferrés déficients, bus trop rares), coût élevé des déplacements ;

Un manque d'infrastructures et d'équipements ;

Une absence de volonté politique, faible intérêt des élus pour le secteur culturel, complexité administrative dans le traitement des projets.

Principales propositions :

Centrer la culture comme vecteur de lien social et d'ouverture – échanges entre habitants d'un même bassin de communes, rencontres artistiques, résidences et programmation au sein d'établissements scolaires et médico-sociaux ;

Soutenir des démarches locales portées par des acteurs locaux, inscrire ce soutien dans un temps long ;

Inviter les habitants à créer et être artistes – projets participatifs, scènes ouvertes, mise à disposition de lieux et matériel pour des ateliers de pratiques ;

Mettre à disposition des lieux existants – salles polyvalentes, écoles, églises ;

Mutualiser un parc d'équipements entre communes (création d'un outil de partage en ligne).

3. Les acteurs culturels nationaux

L'audition des sociétés de l'audio-visuel public a permis de repérer des émissions plus particulièrement destinées au monde rural :

- En radio, certaines émissions telles que *Carnets de campagne*, ou encore celles du réseau des 44 stations de France bleu sont largement consacrées à la vie en zone rurale, ou à tout

le moins, non urbaine ; la direction du groupe Radio France a souligné les fréquents déplacements de la matinale de France inter en région, ou encore le caractère itinérant du *Jeu des 1000 euros* qui est enregistré depuis de très petites villes.

- Les délocalisations d'émissions sont freinées leur coût et le fait qu'elles nécessitent des déplacements qui entrent en contradiction avec les objectifs fixés à Radio-France en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE).
- En télévision : France 3 est présent dans 13 régions avec 24 antennes et 110 implantations territoriales ; 48 éditions de proximité (matinales de France bleu filmées en partenariat avec France 3, édition *Ici* de douze heures à treize heures) ; investissements dans des documentaires régionaux ou locaux ; émissions en langues régionales (plus de 400 heures par an). On peut citer parmi les émissions hebdomadaires diffusées sur France 3 *Les héros du patrimoine* , le documentaire régional hebdomadaire du jeudi soir, et en matière de fictions valorisant les régions, la série *Meurtres à* .

Il convient sans doute de rester attentif au fait de ne pas aller vers une spécialisation de certaines émissions ou de certaines chaînes de l'audiovisuel public vers la ruralité, alors que la demande de la population rurale est celle d'une meilleure prise en compte de ses préoccupations dans les grands médias nationaux. Il pourrait être envisagé de faire figurer dans les cahiers des charges de France Télévisions³⁵ et de Radio France³⁶ une clause spécifique au titre de l'attention que doivent porter ces acteurs du secteur public audiovisuel à la représentation à l'antenne des populations rurales au titre de la diversité.

Il est à noter que l'émission de télé-réalité, *L'amour est dans le pré* , dont les ressorts sont parfois contestables (scénarisation artificielle, mise en scène des participants dans des situations relevant de leur vie privée, etc.), existe depuis 18 ans. Elle a contribué à faire connaître la réalité des métiers agricoles, comme les aspirations et l'environnement de vie des agriculteurs et des agricultrices, en étant diffusée sur une chaîne nationale, M6, à une heure de grande audience, en première partie de soirée.

Le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) a une action en direction de la ruralité qui porte en priorité sur la diffusion, par le soutien à des réseaux de cinémas itinérants. La direction du CNC est désireuse de renforcer encore cette action de diffusion rurale et a fait valider par son conseil d'administration un plan en la matière³⁷. La mission considère qu'un soutien à la création de contenus cinématographiques, documentaires, ou de jeux vidéo mettant en scène la ruralité serait également bienvenu, de manière *ad hoc* , par l'intermédiaire d'un appel à projets dédié, ou dans le cadre des dispositifs de droit commun du CNC, sous réserve d'une attention privilégiée à ce type de sujets.

4. Les associations culturelles

L'association des cinémas itinérants (ANCI) attire l'attention sur l'obsolescence de son matériel de projection et la vétusté des salles de projection (souvent une salle des fêtes de mairie). La médiation qu'elle propose autour des films repose en grande partie sur des bénévoles souvent vieillissants. Les bénévoles doivent pouvoir être formés régulièrement et encouragés à s'engager.

³⁵ Cf. Décret n°2009-796 du 23 juin 2009 (modifié) fixant le cahier des charges de la société nationale de programme France Télévisions.

³⁶ Cf. Décret du 13 novembre 1987 modifié portant approbation du cahier des missions et des charges de Radio France, Article 5-1.

³⁷ Ce plan est détaillé dans l'annexe IV.

Les cabarets, music-halls et autres lieux de création et de spectacle privés sont, depuis 2024, représentés par Ekhoscènes (fusion du PRODISS avec le SNDTP et le CAMULC). Les cabarets sont au nombre de 200 en France dont 25 à Paris et les autres distribués sur l'ensemble du territoire, à raison d'un à trois cabarets par département. Ils accueillent près de 3 millions de spectateurs par an avant la crise sanitaire et 2,4 millions par an en 2022. Ces établissements sont souvent situés dans des villages ruraux où ils proposent des revues mais aussi des spectacles pour le jeune public et des concerts. Ils sont une porte d'entrée vers le spectacle plus accessible du fait de leur proximité. 14% des lieux de spectacles privés adhérents d'Ekhoscènes sont implantés dans des territoires ruraux (à rapprocher des 5 % des structures labellisées de spectacle vivant et d'arts visuels implantées en zone rurale), et plus d'un tiers des cabarets membres de cette organisation professionnelle. Les producteurs et diffuseurs implantés en région ainsi que les festivals ne sont pas seulement des diffuseurs de spectacles mais participent également à la détection et au développement des talents locaux.

Les contributions des représentants d'associations à la consultation nationale en ligne

Une majorité d'associations locales ou intercommunales (61%) figurent parmi les répondants. Elles sont majoritairement situées en Occitanie, AURA et Nouvelle-Aquitaine. Leur budget médian est de 30 K€ (70% d'entre-elles ont un budget supérieur à 100K€). Leur fonctionnement repose sur du bénévolat pour 95% d'entre-elles et sur l'emploi de salariés pour 44%. 2/3 d'entre elles interviennent en milieu rural et 1/3 en milieu exclusivement urbain.

L'organisation de concerts, de spectacles, d'animations et d'atelier est le cas le plus courant. 68% d'entre-elles disposent d'un lieu pour leur activité.

L'offre culturelle proposée en milieu rural n'est pas jugée suffisante et le manque de moyens financiers est pointé comme le principal obstacle au développement de la culture dans les territoires ruraux. Un soutien financier accru de l'État est attendu.

5. Les médias d'information locale en zones rurales, et plus largement en zones isolées ou excentrées

Les médias d'information locale sont subventionnés par le ministère de la Culture via le Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité (FSMISP)³⁸. Le FSMISP est doté d'un budget annuel de 1,83 M€ et a soutenu, en 2023, 131 médias de proximité, avec une subvention moyenne de 14 000€ (dans une échelle allant de 1000€ à 22 500€).

Ce sont incontestablement les médias audiovisuels, Web radios-Web TV, avec 33 médias aidés et webradios avec 24 médias aidés, qui sont aujourd'hui les plus soutenus puisqu'ils totalisent 44,6% des crédits attribués, respectivement 491,8K€ et 340,9K€ avec des montants moyens d'aide autour de 14 K€.

Les services de presse en ligne sont aidés à hauteur de 23 dossiers et près de 20% du fonds -360 900€-, suivis par les sites internet (22 dossiers aidés pour 341 400€). Au total, les médias numériques regroupent ainsi 78% des bénéficiaires de l'aide du FSMISP.

Les médias imprimés ne représentent plus qu'une part réduite des médias aidés, et une part plus réduite encore des montants d'aide mobilisés, puisque les publications, journaux et magazines, avec 29 dossiers aidés (22%) à hauteur de 332 300€, ne totalisent que 17,7% des crédits attribués,

³⁸ Cf. Mission IGAC sur le FSMISP.

et avec un montant d'aide moyen de l'ordre de 11 K€, sensiblement inférieur à celui des médias audiovisuels.

En 2023, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Occitanie, Ile-de-France et PACA sont les six régions à afficher plus de 10% pour la part de dossiers aidés et concentrent les deux tiers du montant des aides accordées.

Les territoires ultramarins –La Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Martinique et Guyane- bénéficient peu du Fonds avec, en 2023, sept dossiers déposés, quatre avis favorables et 3,2% du montant global des aides attribuées, soit 57 987€.

Les critères de sélection portent à la fois sur la qualité du projet éditorial des médias et leur inscription dans un territoire, notamment les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou les zones de revitalisation rurale (ZRR). Par conséquent, les zones prioritaires sont d'ores et déjà bénéficiaires du Fonds : plus de 44% des médias aidés sont situés dans les quartiers politique de la ville (QPV), et 9,5% dans les ZRR. Par ailleurs, le monde associatif est le premier bénéficiaire du Fonds (85% des dossiers aidés). La structure de l'emploi au sein des structures bénéficiaires est logiquement dominée par le bénévolat.

Pour autant, les pourcentages de projets aidés en ZRR, notamment, restent très limités. Une enquête d'opinion de l'IFOP de 2021 a révélé que les médias locaux (presse et audiovisuel) sont ceux auxquels les Français accordent le plus de confiance (80% contre 73% pour les médias nationaux et 19% pour les réseaux sociaux).

C'est surtout l'actualité locale, mais aussi les informations pratiques et l'information culturelle qui arrivent en tête des motifs qui justifient l'intérêt des Français pour les médias locaux et la confiance qu'ils leur accordent. Par ailleurs 78 % des sondés souhaiteraient voir l'offre de médias locaux élargie dans leur région.

Les radios associatives sont subventionnées via le fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER)³⁹. Le FSER, créé en 1982, soutient près de 750 radios associatives réparties sur l'ensemble du territoire. Il s'élève à plus de 35 M€. Le FSER, qui représente en moyenne 40 % des ressources de ses bénéficiaires, joue un rôle crucial pour la vitalité des territoires et le renforcement du lien social. Les radios soutenues par le FSER doivent satisfaire trois critères principaux : avoir des ressources commerciales limitées, diffuser des programmes d'intérêt local au moins 4 heures par jour et exercer une mission de communication sociale de proximité. Ces médias concourent activement à la cohésion sociale, font la promotion de l'actualité culturelle et mènent des actions d'éducation aux médias. À cet égard, il est regrettable qu'à la différence du décret FSMISP, le décret FSER ne fasse pas mention des QPV et ZRR comme priorités.

La mission recommande que les QPV et les ZRR soient explicitement mentionnées comme prioritaires dans le décret du FSER et que ce fonds voit son budget augmenté.

Le FSER distribue des aides automatiques et des aides sélectives. Les premières sont attribuées à toutes les radios remplissant les critères du FSER et calculées selon des barèmes fixes. Les secondes récompensent les radios les plus méritantes en termes d'actions de communication sociale de proximité.

Compte tenu de la croissance du nombre de radios (750 radios en 2023 contre 600 en 2003), plus des trois quarts de l'enveloppe du FSER sont consommés par les aides automatiques. La répartition

³⁹ Cf. Mission IGAC sur le fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) en 2018.

actuelle de la dotation du FSE entre les parts automatique et sélective ne permet donc pas cette dernière de produire son plein effet sur les actions de proximité notamment celles déployées en milieu rural ou dans les DROM.

La presse écrite en ruralité est soutenue par les aides à la distribution de la presse et/ou par l'aide au pluralisme de la presse régionale et locale.

La problématique des garanties apportées à l'accès au pluralisme de l'information en zones rurales et, plus largement, en zones plus isolées ou excentrées, n'est pas considérée en tant que telle, en dépit de ses lourdes incidences démocratiques⁴⁰. Elle intéresse trois étages d'acteurs :

-la presse quotidienne régionale (PQR) au premier chef, dont le rôle d'éditeur de presse d'information est plus central que jamais en raison de la raréfaction de l'offre nationale dans ces territoires ;

-les points de vente de presse et en particulier de points de vente dits « supplétifs », c'est-à-dire pour lesquels la vente au numéro est accessoire au commerce principal et au chiffre d'affaires, par exemple les boulangeries ou autres commerces de proximité ;

-les logisticiens transporteurs et leur aptitude à desservir des zones peu denses, avec de forts enjeux d'empreinte carbone.

D. Les acteurs socio-professionnels, hors culture

Les auditions de représentants du secteur agricole (syndicats professionnels, chambres d'agriculture et réseaux des établissements d'enseignement agricole), du tourisme social et de l'hôtellerie de plein air, ou encore de la fédération des parcs naturels régionaux, comme les contributions recueillies auprès des fédérations d'éducation populaire ont permis de mettre en évidence des points d'appui et des attentes particulières.

1. Des réseaux d'acteurs sur lesquels s'appuyer

a. Les établissements de l'enseignement agricole

Ils sont présents sur l'ensemble du territoire national (800 établissements au total, accueillant 200 000 élèves et 50 000 apprentis), selon un maillage très fin, constituent un réseau très intéressant. Nombre des établissements de l'enseignement agricole sont en effet situés en zone rurale, dans de très petites communes où ils sont le principal employeur. C'est notamment le cas des Maisons familiales et rurales (MFR), l'un des types d'établissements de l'enseignement agricole, particulièrement tournés vers la médiation scolaire et sociale : 81% des MFR, soit 350, sont situés en zones rurales.⁴¹

Une des particularités de l'enseignement agricole est de disposer en son sein de **professeurs d'éducation socioculturelle** dont la mission est, depuis les lois d'orientation agricole des années 60, de donner aux élèves un bagage culturel et des aptitudes sociales, au-delà de compétences techniques. Par ailleurs ces établissements sont dotés d'internats et peuvent accueillir des activités

⁴⁰ Cf. Rapport IGF/IGAC, *La distribution de la presse imprimée, novembre 2023*

⁴¹ Source : Union nationale des maisons familiales et rurales.

artistiques et culturelles car ils disposent également de locaux spacieux, d'amphithéâtres, voire de lieux d'exposition.

b. Les fédérations de l'éducation populaire

Le ministère de la culture a des conventions avec onze fédérations d'éducation populaire ⁴². Cela lui permet d'être en contact avec des acteurs largement présents sur l'ensemble du territoire national, et notamment dans les zones rurales. Au total, ces fédérations partenaires du ministère emploient 101 000 personnes, fédèrent 540 000 bénévoles, accueillent 641 000 jeunes en service civique, gèrent plus de 49 000 structures et touchent 10,5 millions de bénéficiaires.⁴³ Le plus important réseau d'éducation populaire est celui constitué par les mille maisons des jeunes et de la culture qui jouent un rôle essentiel dans la promotion de la pratique culturelle en amateur (danse, théâtre, musique, etc.)

Le ministère est également en partenariat avec treize réseaux associatifs de solidarité⁴⁴ très implantés sur tout le territoire (600 implantations du Secours populaire français, 325 établissements de la fondation des apprentis d'Auteuil dont 55 en zones rurales⁴⁵, 299 centres Emmaüs, etc.).

La fondation des apprentis d'Auteuil a produit une contribution à la consultation nationale où elle se livre à un plaidoyer en faveur de la culture dans les territoires ruraux : « Les pratiques artistiques et culturelles sont un vecteur d'éveil et d'émancipation, un outil de liberté personnelle et collective, un puissant levier éducatif et de cohésion sociale. Elles offrent une voie essentielle pour se révéler à soi-même et au monde, aller à la rencontre de l'autre, trouver sa place dans un collectif et sortir des assignations qui isolent et enferment, car elles reposent sur le sensible, l'émotion, l'esthétique, le vécu (...). La participation active à des événements culturels et artistiques peut renforcer le sentiment de légitimité des personnes accompagnées par notre fondation qui y trouvent un accomplissement, de l'estime de soi et de la confiance en soi. En favorisant les rencontres et le pouvoir d'agir, elles luttent contre le sentiment d'exclusion, le repli communautaire et le rejet de l'autre. ».

Cette fondation souligne également le fait que si la majorité des communes en France investissent dans des équipements sportifs (terrains de foot, de rugby ou de tennis) elles le font moins fréquemment dans les pratiques artistiques et culturelles. Elle suggère de renoncer à communiquer sur le triptyque « loisirs, sport, culture » dans lequel la culture se retrouve invisibilisée.

c. Les réseaux du tourisme,

Les réseaux du tourisme social et solidaire comme de l'hôtellerie de plein air sont intéressants à actionner du fait de leur large couverture géographique et de la population qu'ils accueillent. Ils gagneraient à faire l'objet d'une attention particulière de la part des acteurs culturels car ils peuvent jouer le rôle d'ambassadeurs des richesses culturelles locales et de prescripteurs.

⁴² Les onze fédérations d'éducation populaire, en partenariat avec le ministère de la culture en 2023 : les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), la Confédération nationale des foyers ruraux, la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France, la fédération sportive et culturelle de France, la fédération générale des pupilles de l'enseignement public, Les FRANCAS (Franche camaraderie), Léo Lagrange, la Ligue de l'enseignement, les maisons des jeunes et de la culture, Peuple et culture, l'Union française des centres de vacances et de loisirs.

⁴³ Source : chiffres de la DG2TDC qui gère ces conventions avec les fédérations d'éducation populaire

⁴⁴ ATD-Quart monde (agir tous pour la dignité), Association AURORE, Cultures du cœur, Emmaüs France, Emmaüs Solidarité, FAS - Fédération des acteurs de la solidarité, FNASAT - Fédération Nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les gens du voyage, Fondation Abbé Pierre, Fondation des Apprentis d'Auteuil, Habitat et Humanisme, JOC - Jeunesse ouvrière chrétienne, Secours Catholique-Caritas et Secours Populaire Français

⁴⁵ Source : base de données des implantations fournie par la fondation des Apprentis d'Auteuil

L'union nationale du tourisme social et solidaire (UNAT) fédère 1500 établissements sous forme associative, villages de vacances, auberges de jeunesse, colonies de vacances qui ont déjà pour habitude de valoriser la culture et le territoire qui les entourent. 60% des établissements sont situés en zone rurale. Ils ouvrent parfois leurs portes hors saison à la population locale (piscine, cantines, etc.), à des seniors ou des classes vertes.

L'UNAT a bénéficié d'une première convention avec le ministère en 2016, et celle-ci a été renouvelée en 2021, la prochaine sera signée en novembre 2024. Dix régions ont conventionné avec les DRAC. Les actions se sont déroulées ces dernières années dans la cadre de l'Été culturel. Elles peuvent prendre la forme de résidences d'artistes comme en PACA ou dans les Hauts-de-France ou des ateliers de pratiques artistiques ou des sorties culturelles. Pour que les actions culturelles fonctionnent, il faut qu'elles soient anticipées afin d'en faire la promotion en amont aux vacanciers.

La Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA) compte 7500 campings en France, dont 70% en zone rurale. Ce sont des sociétés commerciales, hébergeant 26 millions de personnes pour 140 millions de nuitées, dont la moitié en ruralité. La demande de qualité est croissante, de 3 à 5 étoiles, et ces hébergements sont notamment fréquentés par les classes les plus populaires (500000 personnes bénéficient d'une prise en charge partielle de leurs vacances par la caisse d'allocation familiale). La clientèle est issue des zones urbaines. La FNHPA n'a pas de convention avec le ministère mais un partenariat est à l'étude.

Deux associations sont spécialisées dans le tourisme rural, *Accueil paysan* et *Bienvenue à la ferme*, chacune ayant des affinités avec l'un des syndicats agricoles majoritaires.

Accueil paysan est un réseau de fermes qui proposent des lieux d'hébergement, des produits paysans et des activités. Il défend une agriculture paysanne et un monde rural écologique et vivant, en opposition à une vision productiviste de l'agriculture. Cette fédération est soutenue par le ministère pour les actions culturelles qu'elle met en place chez ses adhérents : organisation de concerts, accueil de résidences d'artistes, transmission de la culture paysanne, etc. Parmi les projets d'envergure de ce réseau on peut citer l'enquête qu'il a lancé en 2014 sur le repérage des pratiques culturelles dans les fermes et structures adhérentes.

Bienvenue à la ferme, qui est proche des Chambres d'agriculture, est un réseau pionnier, né il y a 36 ans de l'initiative d'agricultrices bretonnes, avec l'idée de promouvoir l'accueil à la ferme (l'agritourisme) et les circuits courts (comportant un intermédiaire maximum). Le réseau regroupe 7000 à 8000 adhérents disposant d'un point de vente à la ferme. Il y a derrière cette démarche un besoin de renouer la relation avec le consommateur, en accueillant des acheteurs chez soi et aussi en participant à des marchés de producteurs de pays. Le réseau compte aussi 200 hébergements à la ferme et 480 fermes proposant une restauration sur place. Beaucoup proposent un lieu de camping et de parking pour les mobiles-homes. Cela constitue des relais en ruralité.

d. Les parcs naturels régionaux

Les parcs naturels régionaux (PNR) sont des acteurs culturels importants en milieu rural. La valorisation du patrimoine naturel et culturel et l'animation culturelle du territoire font partie de leurs missions. La convention-cadre 2022-2025 signée entre le ministère de la Culture et la Fédération des parcs naturels régionaux a pour objectifs l'aménagement, la préservation et la valorisation du cadre de vie et le développement de la vie culturelle des territoires. Les parcs mettent en place de nombreux projets culturels : ateliers hors-les-murs d'étudiants en architecture, œuvres d'art in situ, résidences d'artistes avec la participation des habitants...

Les PNR utilisent bien souvent la dimension culturelle pour faire passer des messages sur la préservation de l'environnement par exemple. Etant présents dans l'ensemble des régions, ils sont un réseau de première importance car ils sont souvent situés dans des espaces très peu denses où les équipements culturels sont peu nombreux. Il y a actuellement 58 PNR dont 40 ont leur siège situé en zone rurale, soit 69%.

e. Les syndicats agricoles

Ces syndicats⁴⁶ reconnaissent que la culture n'est pas leur première préoccupation, mais l'identifient comme un possible facteur d'attraction des territoires et de bien-être pour les agriculteurs. Ils n'évoquent pas spontanément la dimension d'émancipation culturelle et d'expression d'un sentiment de fierté, dont la culture est pourtant porteuse.

La fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) évoque un travail de réflexion sur l'apport de la culture comme : un renforcement de l'attractivité des territoires par la culture ; un levier de développement économique ; un moyen de lutte contre l'isolement.

La Coordination rurale souligne deux obstacles principaux à la participation des agriculteurs à la vie culturelle :

- leur temps de travail et leur emploi du temps qui sont dictés par les conditions climatiques et les contraintes propres à leur exploitation, en particulier chez les éleveurs ;
- une tendance du monde agricole à ne pas s'intéresser à l'offre culturelle et à se replier sur ses problématiques. Ce syndicat observe cependant un plus grand intérêt de la part des personnes ayant vécu dans un environnement urbain et de celles ayant une famille.

La Confédération paysanne, qui se présente comme défendant des campagnes vivantes avec des paysans nombreux et portant des revendications qui doivent être bénéfiques pour l'ensemble de la société, insiste sur la nécessité de s'appuyer sur l'existant et de ne pas décider d'en haut, mais au contraire de soutenir les initiatives locales mettant en relation le monde rural et le monde de la culture. Il souligne l'importance des fêtes locales où promotion des produits gastronomiques et présence d'artistes se mêlent.

2. Des attentes plus symboliques que financières

- **Une mise en réseau plus qu'une demande de subvention** : les acteurs non directement culturels ont bien conscience de ne pas avoir vocation à recevoir des subventions des DRAC. En revanche, ils sont en demande de conseils, voire comme l'un des interlocuteurs l'a dit, "d'un partage des carnets d'adresses", par exemple pour choisir les équipes artistiques adaptées à leur projet et à leur environnement.
- **Une mise en avant de la culture au même niveau que le sport** et l'encouragement des pratiques artistiques et culturelles dès le plus jeune âge : il est recommandé d'aller vers un partage des lieux destinés au sport avec des aménagements à la marge.
- **Une offre culturelle dans laquelle le monde rural se sentirait davantage pris en compte** Cette demande a été formulée à plusieurs reprises et sous diverses formes : " À la campagne, on est en permanence bombardé par la culture des autres." ; "J'aimerais aussi

⁴⁶ La mission a auditionné des représentants des trois syndicats ayant obtenu le plus de voix aux élections référentielles qui sont les élections aux chambres d'agriculture.

qu'on dise qu'on est heureux ici" ; « Il faudrait passer de la culture pour tous à la culture avec tous ».

III. ORIENTATIONS ET PRECONISATIONS

À partir des auditions et des contributions la mission a retenu trois orientations et seize préconisations pour développer la vie culturelle en milieu rural.

A. Trois orientations stratégiques

1 - Faire de la ruralité un axe majeur de la politique culturelle

La ruralité doit être portée comme une politique à part entière de l'action du ministère. L'expression des acteurs sociaux professionnels, comme des élus, appelle à un positionnement des DRAC résolument orienté vers l'animation de réseau, la mise en relation, et l'accompagnement de projets dédiés aux territoires ruraux, plus qu'en charge de leur montage direct.

L'effort budgétaire au bénéfice des zones rurales devrait faire l'objet d'un indicateur suivi annuellement, ce que la mission n'a pas été en mesure de réaliser.

Il est attendu des services déconcentrés du ministère de la culture qu'ils favorisent les initiatives en milieu rural par une démarche pro-active. Cela passe, d'une part par une plus grande latitude laissée aux DRAC dans leurs modalités d'intervention et partant, un approfondissement de la déconcentration ; d'autre part, par un renforcement des services d'action culturelle et territoriale au sein des DRAC, dont c'est une des missions, sur la base d'objectifs propres à chaque région.

À ce titre, cette priorité politique doit être aussi portée par les opérateurs nationaux dont la stratégie d'établissement devrait intégrer un volet, volontariste et structuré, en faveur de la ruralité dont ils rendraient compte, y compris sur le plan budgétaire.

2 - Développer un imaginaire culturel autour de la ruralité

Au-delà d'une image stéréotypée ou idéalisée du monde rural comme de son assimilation aux seuls agriculteurs, les réalités des territoires ruraux doivent trouver une plus juste place dans les représentations sociales et artistiques. Cela passe notamment par :

- l'encouragement des jeunes ruraux à se lancer dans des carrières artistiques et culturelles
- la valorisation des ressources naturelles et des paysages dans les productions artistiques : la mise en avant de ces thématiques peut être un moyen d'amener à la culture les habitants des territoires ruraux ; le détour par des questions d'environnement qui intéressent les ruraux peut leur faire découvrir des formes contemporaines d'art et de culture
- la mise en avant de la thématique de la ruralité et des ressources naturelles dans les programmes des établissements de l'ESC, en se saisissant de l'intérêt des communautés enseignantes et étudiantes pour la transition écologique
- des commandes publiques spécifiques dans le cadre de programmes existants type "Nouveaux commanditaires" ou d'un programme *ad hoc*
- des travaux de recherche tournés vers la culture en ruralité
- la collecte et la valorisation du patrimoine immatériel.

Il apparaît que les habitants des zones rurales sont assez peu représentés dans les productions artistiques, alors que la nature, elle, y est souvent sublimée.

Les exemples inverses, aussi intéressants soient-ils, restent marginaux. Dans le domaine du cinéma, on peut citer les films de fiction *Chien de la casse* (sorti en 2023, écrit et réalisé par Jean-Baptiste Durand), *Petit paysan* (sorti en 2017, écrit et réalisé par Hubert Charuel), *Au nom de la terre* (sorti en 2019, écrit et réalisé par Edouard Bergeon) et les films documentaires *Entendez-vous dans nos campagnes* (sorti en 2021, réalisé par Ilan Teboul) et, plus récemment, *La ferme des Bertrand* (sorti en 2024, réalisé par Gilles Perret).

Dans le domaine des arts plastiques, Les abattoirs de Toulouse proposent actuellement une exposition sur la ruralité, "*Artistes et paysans. Battre la campagne*".

Deux observations peuvent être faites :

- toutes ces productions culturelles mettant en scène le monde rural et ses habitants, contribuent à changer le regard sur eux, tout simplement en les donnant à voir ;

L'exposition des Abattoirs à Toulouse permet ainsi de découvrir une œuvre de Julien Beneyton qui a peint des jeunes filles du lycée agricole du Paraquet, près d'Amiens. "Je les ai trouvées solaires ces jeunes-là et je voulais montrer que cela existe aussi", raconte ce peintre réaliste qui s'est fait connaître pour ses représentations urbaines ou de l'univers hip-hop.

Ces productions émanent le plus souvent d'auteurs ou d'artistes eux-mêmes issus des zones rurales. Jean-Baptiste Durand a grandi dans une petite commune rurale qui ressemble à celle qu'il met en scène dans *Chien de la casse*, Hubert Charuel est le fils d'un couple d'agriculteurs de la Haute-Marne, diplômé de La Fémis. Edouard Bergeon a grandi dans une ferme près de Poitiers et son film est largement inspiré de la vie de son père. Gilles Perret est né à Mieussy, la commune rurale de Haute-Savoie qu'il prend pour cadre dans plusieurs de ses films, et notamment dans celui cité plus haut. L'artiste Damien Rouxel, exposé aux Abattoirs, a pris la ferme de ses parents pour cadre de son travail et fait poser sa famille par exemple pour une Pietà installée dans une salle de traite, où il incarne le Christ et sa mère la Vierge Marie.

3 - Valoriser et communiquer sur la richesse de la vie culturelle rurale

a. Mieux valoriser au plan national

Le premier bénéfice du travail engagé en vue du Printemps de la ruralité aura été de mettre un coup de projecteur sur le monde rural et de permettre à ses acteurs de s'exprimer.

Il importe de capitaliser sur ce premier acquis en mettant en place, dans la durée, une stratégie de communication pour valoriser la richesse des initiatives locales et diffuser les pratiques inspirantes du développement culturel rural.

Plusieurs actions pourraient être envisagées. À titre d'exemples :

- Pérenniser le Printemps de la ruralité avec des débats et des coups de projecteur tous les ans (en tant que manifestation) ou régulièrement (en tant que programme ou label)
- Rassembler les actions conduites en ruralité sur des plateformes territoriales dédiées
- Organiser un Tour de France des initiatives remarquables
- Remettre un prix du meilleur projet culturel en ruralité, chaque année à l'occasion du Salon international de l'agriculture, ou du Salon des maires de France, et décerné par un jury composé de professionnels de la culture et de l'agriculture.

Exemple de modalités pour le Tour de France des initiatives remarquables

L'émission de France Inter, *Carnets de campagne* repère depuis de nombreuses années des initiatives remarquables dont une grande partie témoigne de projets culturels en ruralité. Il serait possible, en relation avec Radio France et les DRAC, d'affréter un bus pour faire le tour de certaines de ces initiatives. Ce bus ferait des arrêts dans les différentes régions qui seraient l'occasion d'organiser avec le lieu, un événement mobilisant les différentes antennes de Radio France, de France Télévision et des médias locaux. Ces événements festifs seraient l'occasion de rencontres entre les acteurs du monde de la culture, les élus et les habitants, permettant de faire connaître des projets originaux susceptibles d'être dupliqués. Ces bonnes pratiques pourraient faire l'objet d'un répertoire numérique.

b. Mieux informer les habitants des territoires ruraux

L'information et la communication de proximité sont un enjeu important. Les médias de proximité exercent un rôle capital bien qu'entravés par certains freins (voir *supra*).

Des applications pourraient également se développer pour mieux organiser l'information (Voir la préconisation 4).

B. Seize préconisations pour développer la présence culturelle en zone rurale

La mission propose ci-après une série de mesures qui pourront être creusées si elles sont jugées pertinentes.

Elle tient à affirmer un préalable : en manière culturelle, rien ne peut se faire sans ressources humaines. La présence satisfaisante de lieux et de dispositifs culturels en territoires ruraux, sans que la fréquence et la pratique soient au rendez-vous, en est une illustration. La DAC de Guadeloupe a d'ailleurs fait remonter le *verbatim* suivant issu des débats qu'elle a organisés dans le cadre du Printemps de la ruralité : "Moins de parpaings, plus d'humains". Dans le même ordre d'idées, la présidente du centre des monuments nationaux a souligné que des équipes de médiation plus étoffées permettraient au centre de davantage valoriser certains monuments situés en zone rurale et pouvant devenir des pôles d'animation culturelle.

Ce renfort humain qualifié peut prendre la forme d'emplois associatifs et de postes FONJEP.

Dans le spectacle vivant, la mission souligne qu'une évolution des dispositifs de soutien à l'emploi serait à étudier :

- Dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique dans les salles de petite jauge du FONPEPS⁴⁷ par une bonification des montants d'aide pour les spectacles diffusés en zone rurale
- Abondement du fonds d'aide du GIP culture au bénéfice des zones rurales.

⁴⁷ Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle

1. Impliquer les habitants

Préconisation 1 : mettre en œuvre un plan en faveur du bénévolat culturel en milieu rural, avec une dimension interministérielle

Contexte

Dans le monde culturel, comme dans beaucoup de secteurs, on observe une crise du bénévolat avec un baisse du nombre de bénévoles (de 15 millions en 2021 à 13 millions début 2023)⁴⁸ et peu de renouvellement. Lors des auditions, le vieillissement des bénévoles a été souligné à de nombreuses reprises.

La culture reste attractive puisqu'un tiers des habitants des zones rurales (source : sondage CSA pour la mission) s'impliquent dans des activités culturelles, notamment au titre du bénévolat. Par conséquent, il en reste deux tiers ne mentionnant aucune implication dans ces activités. À noter que lors des auditions (de l'AMRF, de l'ANCI, de la fondation du patrimoine, de la présidente du CMN) une fragilité propre aux associations culturelles a été soulignée : elles apparaissent à la fois moins financées, plus dépendantes des subventions (moins de dons que pour les associations caritatives) et disposant d'une proportion plus faible de salariés que dans d'autres secteurs.

Le bénévolat concerne souvent des activités de médiation. Il a beaucoup souffert de la crise sanitaire et peine à retrouver son niveau antérieur. Ses modalités d'exercice ont elles-mêmes évolué : moins de disponibilité pour chaque bénévole, mais un fort potentiel de personnes intéressées par un bénévolat ponctuel, voire à distance (Cf. Audition AMRF).

Les bénévoles font ainsi défaut à beaucoup de lieux patrimoniaux, de festivals, de lieux de spectacle, d'activités dont l'ancrage dans le tissu rural, et parfois la survie, tiennent pour une part au bénévolat des habitants.

Proposition

Il s'agirait d'encourager le bénévolat sous toutes ses formes au sein des structures culturelles et des collectivités locales, notamment pour les activités de médiation culturelle. À cette fin, serait porté un programme interministériel de bénévolat qui pourrait notamment s'appuyer sur les nouvelles possibilités ouvertes par la loi du 15 avril 2024 visant à soutenir l'engagement bénévole et à simplifier la vie associative⁴⁹ et sur la plateforme gouvernementale jeuxaider.gouv.fr : développement de la formation des bénévoles, dispositifs de reconnaissance professionnelle et de validation des acquis de l'expérience, soutien de l'emploi salarié des associations culturelles les plus

⁴⁸ Source : *Les chiffres clés de la vie associative, 2023 de l'Observatoire de la jeunesse du sport, de la vie associative et de l'éducation populaire, de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation*

⁴⁹ La loi n° 2024-344 du 15 avril 2024 visant à soutenir l'engagement bénévole et à simplifier la vie associative a eu notamment pour effet de : ouvrir les droits de formation inscrits sur le compte personnel de formation (CPF) dans le cadre du compte d'engagement citoyen (CEC) aux bénévoles œuvrant dans des associations déclarées depuis au moins un an (contre trois ans jusqu'ici) ; permettre aux associations d'abonder le CPF de leurs adhérents au travers du CEC ; assouplir les conditions de recours au congé d'engagement associatif pour les salariés et au congé de citoyenneté pour les agents publics aux bénévoles œuvrant au sein d'associations déclarées depuis au moins un an (contre trois ans actuellement) et d'étendre ces congés aux délégués bénévoles du Défenseur des droits ; permettre à un salarié de faire don, sous forme monétisée, de ses jours de repos non pris à une association ; ouvrir le mécénat de compétences aux entreprises de moins de 5 000 salariés et étendre sa durée maximale de deux à trois ans ; étendre à la fonction publique hospitalière l'expérimentation du mécénat de compétences, ouverte par la loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) du 21 février 2022 aux fonctionnaires de l'État et territoriaux pour cinq ans.

fragiles, mobilisation de postes FONJEP, recours au Volontariat territorial en administration (VTA), implication de jeunes dans le cadre de leur insertion professionnelle.

Une campagne de formation au bénévolat serait en outre lancée, d'abord dans le cadre du périmètre d'action du ministère (patrimoine, festivals, cinémas itinérants, radios associatives...), avec un volet pouvant concerner ses agents ainsi que ceux de ses opérateurs, en particulier ceux qui se préparent à la retraite, puis à l'échelon interministériel. Elle pourrait inclure des webinaires d'information et un accompagnement ou mentorat de bénévoles par les DRAC et structures labellisées.

Conditions de mise en œuvre

Assurer la reconnaissance des bénévoles selon leur besoin : reconnaissance symbolique pour les non actifs et reconnaissance professionnelle pour les autres. Pour les étudiants, la piste de la reconnaissance de leur engagement par l'intermédiaire de l'octroi de crédits ECTS pourra être envisagée, comme elle l'est déjà pour leur participation aux instances et aux associations de leur école ou université. Cet aspect nécessitera de conduire un travail interministériel avec l'enseignement supérieur, l'Éducation nationale et la jeunesse.

Les cahiers des charges des structures labellisées seraient actualisés afin de prendre en compte cette priorité au développement du bénévolat.

Afin d'intégrer cette priorité, le programme de formation permanente du ministère serait enrichi de nouvelles offres destinées à encourager et former les agents du ministère à devenir bénévoles pendant ou après leur période d'activité : formations à la gestion associative, au recrutement et à l'encadrement de bénévoles. La proposition de "préparation à la retraite" destinée aux fonctionnaires des ministères devant faire valoir leurs droits à la retraite dans les 3 ans à venir inclurait cette priorité. Elle pourrait aussi intégrer la faculté ouverte à titre expérimental par l'article 209 de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (loi 3DS), de mettre à disposition des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales auprès de certaines personnes morales⁵⁰, de fondations ou d'associations reconnues d'utilité publique. Cette mise à disposition, pour une durée allant de 18 mois à 3 ans, de fonctionnaires expérimentés auprès d'associations ou fondations œuvrant dans le secteur patrimonial ou la création artistique en milieu rural serait une option intéressante pour répondre à leurs besoins d'ingénierie et d'accompagnement dans le développement de projets. Cette démarche pourrait prélude à un programme étendu de promotion du bénévolat culturel ciblant les DRH des opérateurs, les DRH ministérielles et, afin d'atteindre tout particulièrement l'encadrement supérieur de l'État, la DIESE.

=> ministère de la Culture et ses opérateurs. Partenariats possibles avec le ministère de l'Intérieur et les associations d'élus et la Fondation du Patrimoine

Préconisation 2 : développer l'enseignement artistique et la pratique amateur en milieu rural

Contexte

Comme observé plus haut, l'enquête CSA sur l'offre et les pratiques culturelles dans les territoires ruraux relève des pratiques artistiques amateur sporadiques (1/3 de la population contrairement à la consultation en ligne qui signale 2/3 de pratiques), hétérogènes (les pratiques les plus répandues

⁵⁰ Personnes morales relevant du a) du 1 de l'article 238 bis du code général des impôts.

relèvent du domaine des arts plastiques et concernent 11% des sondés) et majoritairement individuelles (78%).

La pratique amateur est donc bien présente dans les territoires ruraux, mais elle y est pénalisée par la rareté relative des lieux d'accueil et d'enseignement, et par leur éloignement. Elle mériterait d'être encouragée et développée, en s'appuyant sur toutes les ressources existantes et notamment sur les écoles de musique, les fédérations d'éducation populaire, les établissements de l'enseignement supérieur Culture.

Proposition

Concevoir un plan de développement de la pratique amateur en milieu rural dans toutes les disciplines artistiques et du patrimoine. Il consisterait notamment à décloisonner les pratiques artistiques et accroître leur rayonnement local et leur rôle social, au moyen d'une coordination renforcée à l'échelon territorial.

Financer des postes de musicien intervenant, autrement appelés "Dumistes"⁵¹, dans les Centres de formation des musiciens intervenants (CFMI) et d'artistes intervenants pour les écoles.

Soutenir les associations de valorisation du patrimoine, telles que le réseau d'associations Rempart qui propose des chantiers de restauration et de fouilles et qui forme des animateurs et des bénévoles.

Identifier de manière plus systématique les lieux susceptibles d'accueillir les pratiques amateur (établissements scolaires, salles polyvalentes, centres d'art, tiers lieux, espaces vacants, etc.).

Encourager les établissements de l'enseignement supérieur Culture, qui forment les étudiants à la médiation, à proposer des stages pratiques et des ateliers en territoires ruraux.

Condition de mise en œuvre

Mobiliser tous les services du ministère.

=> ministère de la Culture – DRAC - Opérateurs.

2. Favoriser la mobilité

Préconisation 3 : faciliter l'accès des habitants aux lieux et événements culturels

Contexte

Moins d'un habitant sur deux dans les territoires ruraux bénéficie d'une offre culturelle itinérante (Cf. Diapositive 8 du sondage CSA). En outre, 35% des habitants (mais 50% des habitants des zones rurales à habitat très dispersé) estiment que les lieux culturels sont trop éloignés, selon le sondage CSA. 70% des contributeurs à la plateforme de consultation nationale sont du même avis. Enfin, 15% des moins de 35 ans répondent qu'ils n'ont pas de moyen de transport leur permettant d'accéder facilement/rapidement aux événements culturels (sondage CSA). Il s'agit, pour les sondés de CSA du troisième frein principal à la participation aux événements culturels (après le prix des billets trop élevé et l'absence d'intérêt pour l'offre proposée). Mais ce frein est le premier mentionné par les contributeurs à la plateforme de consultation nationale. Les questions de coût

⁵¹ Titulaires d'un Diplôme universitaire de musicien intervenant (diplôme national d'Etat de niveau Bac +3).

du billet et d'éloignement du lieu culturel sont relativement liées dans le coût de la sortie culturelle, constitué de l'addition des deux charges qu'ils représentent.

Ces éléments sont corroborés par une grande majorité des responsables d'institutions et organismes œuvrant en milieu rural qui ont été auditionnés par la mission IGAC entre février et mars 2024.

La question de l'accessibilité des lieux et événements culturels en milieu rural est donc pour une grande part une question de transport individuel et collectif.

Proposition

Inciter les lieux culturels labellisés, les collectivités locales et les EPCI à proposer un service de transport collectif associé aux événements culturels en zone rurale : le "bus-culture". L'acquisition de minibus par les EPCI ou les structures serait encouragée, de même que leur mutualisation. Une démarche serait conduite auprès des intercommunalités en vue d'adapter les horaires de leurs transports publics aux événements culturels. Un écho serait donné aux initiatives de transport originales telles que : le déploiement à Epinal de 11 "roulottes-culture" ; le Transport Rural A la Demande (TRAD) proposé par la Communauté de communes de Khreiz Breizh.

Le covoiturage serait systématiquement proposé avec une offre combinée à la billetterie via une application en ligne (une forme de "Blablacar culturel"), dans le respect des dispositions du RGPD (voir aussi sur ce point la préconisation 4 : une application d'information "tout public rural" sur les offres de proximité).

La prise en charge d'une partie forfaitaire des coûts de transport pourrait, le cas échéant, être envisagée pour les jeunes ruraux bénéficiaires du pass Culture.

Condition de mise en œuvre

Identification d'une structure publique ou privée susceptible de développer l'application de transport. Évolution du pass Culture pour permettre la prise en charge des coûts de transport ou par un financement *ad hoc*

=> ministère de la Culture en lien avec les associations d'élus et le MENJ (si mesure pass Culture)

Préconisation 4 : développer une application d'information "tout public rural" sur les offres culturelles de proximité

Contexte

L'accès des habitants des zones rurales à une information actualisée sur l'offre et les événements culturels de proximité semble très perfectible. Beaucoup ne savent pas que des collectivités locales ou des opérateurs culturels organisent dans le périmètre où ils se trouvent des événements susceptibles de les intéresser. En dehors des événements nationaux relayés par les grands médias, l'actualité culturelle n'est couverte que par la presse quotidienne régionale (PQR), qui n'est lue quotidiennement ou presque que par 30% des habitants – Cf. Sondage CSA) ou les radios locales privées ou du service public (France Bleue notamment).

Cette situation fait obstacle à la participation des habitants des territoires à l'activité culturelle. Ainsi, 49% des habitants des zones rurales estiment qu'une meilleure information de la

programmation culturelle permettrait aux habitants de participer plus activement aux activités culturelles (sondage CSA mars 2024). 45% des sondés (50% des CSP+) estiment également que faire connaître l'offre culturelle existante dans leur commune et dans les communes voisines est l'un des trois principaux défis culturels à relever.

Enfin, 50% des sondés qui se sont déclarés actifs ne profitent jamais, ou profitent rarement, de l'offre culturelle dans la commune où ils travaillent (lorsqu'elle est différente de celle où ils résident), pour diverses raisons qui peuvent inclure un défaut d'accès à l'information sur les offres existantes.

Proposition

Créer une application mobile d'information de proximité géolocalisée destinée principalement aux habitants des zones rurales, sur le modèle de *Panneaupocket*, application qui renseigne les habitants sur la vie locale, les chantiers en cours, les sujets de voirie, au moyen d'un flux d'informations provenant des collectivités locales.

Cette application gratuite serait conçue comme une sorte de panneau d'affichage numérique local. Elle serait installable sur smartphone (Android, IOS) et permettrait d'accéder très facilement à l'ensemble des offres existantes dans un périmètre (10, 15, 20, 30, 50 km...) et selon des thématiques (patrimoine, archéologie, architecture, théâtre, musique, danse, cirque, fêtes de village, concerts, nature...) présélectionnées par l'utilisateur. Avec un agenda des événements et un mécanisme de notification en particulier pour les événements de proximité.

Tous les acteurs de la culture en milieu rural pourraient y programmer des offres, sous-réserve d'habilitation et moyennant un dispositif de modération : collectivités locales, intercommunalités, opérateurs culturels, écoles de l'enseignement supérieur Culture ; conservatoires ; festivals, tiers-lieux, associations, réseaux, particuliers...

Autres fonctionnalités que pourrait proposer l'application :

- une notation des événements par les spectateurs ;
- des propositions de covoiturage ou de transport public en lien avec les spectacles proposés ;
- des propositions d'hébergement également en lien avec les offres et événements ;
- un espace d'échange d'informations et de conseils ;
- des propositions de restauration associées à l'évènement culturel ;
- le recrutement de bénévoles en vue de l'organisation d'événements ;
- l'application pourrait aussi servir de manière ponctuelle ou permanente d'outil de consultation publique pour le choix des projets artistiques. NB : 33% des habitants (37% des habitants des bourgs ruraux) estiment que l'organisation d'une consultation publique pour le choix des projets artistiques serait la plus propice à rapprocher les habitants des artistes.

D'autres expériences peuvent être prises en compte dans cette réflexion, par exemple la plateforme culturelle collaborative, actuellement destinée aux acteurs culturels, conduite avec succès en région AURA ("Le média collaboratif de l'action culturelle en Auvergne-Rhône-Alpes").

Conditions de mise en œuvre

Analyse de l'opportunité technique, juridique et politique d'un recours à l'infrastructure et aux bases de données du pass Culture, dans le cadre d'une marque blanche, sans en reprendre l'appellation afin de prévenir toute confusion. Son périmètre d'offre inclurait donc celui du pass Culture, mais serait plus étendu. Il inclurait aussi : l'évènementiel local, les fêtes de village, les parades et défilés, etc.

Le coût est à estimer mais il serait plus limité s'agissant de la création d'une marque blanche du pass Culture, avec tout de même des fonctionnalités spécifiques.

On peut imaginer un délai de 6 à 18 mois pour lancer l'application sur un ou plusieurs départements ruraux choisis pour l'expérimentation.

=> SNUM, ANCT, DG2TDC, Atout France

3. Assurer la présence des artistes

Préconisation 5 : "Erasmus rural" pour les étudiants de l'Enseignement Supérieur Culture

Contexte / Difficulté identifiée au cours des auditions

Les étudiants de l'ESC ont, sauf exception, peu d'opportunités au cours de leurs études de côtoyer le monde rural, les établissements qu'ils fréquentent étant tous situés dans des communes urbaines, le plus souvent de grandes villes. Ils sont peu incités par leur cursus à se diriger vers les zones rurales, alors que de nombreuses propositions de stage ou résidence leur sont faites en Europe et sur d'autres continents.

Ceci les prive à la fois d'un regard actualisé sur le monde rural, d'une source d'inspiration pour leur production architecturale ou artistique, et d'une source d'opportunités pour leur installation ultérieure, une fois diplômés, qui s'opère le plus souvent aujourd'hui dans les zones urbaines.

Naturellement des exceptions existent, et notamment des ateliers de projets développés par des écoles d'art ou d'architecture en lien avec des communes rurales. Un travail collectif en ruralité, souvent sur un temps court, ne procure cependant pas la même expérience.

Proposition

Proposer aux étudiants des écoles de l'ESC une offre de stage ou de résidence sur une période longue (sur le modèle d'Erasmus), allant de 2 mois à 1 an, dans un lieu artistique ou patrimonial situé en milieu rural à choisir sur une liste établie par l'établissement d'enseignement ou, s'il s'agit d'un lieu hors liste proposé par l'étudiant, agréé par lui. Les lieux de stage ou résidence incluraient des tiers-lieux, des associations, des entreprises du réseau de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ils passeraient une convention avec l'établissement.

Condition de mise en œuvre

Cette faculté nouvelle serait ouverte dans tous les établissements du réseau ESC dès la rentrée 2024, sous réserve de concertation au sein des établissements.

=> Ministère (DG2TDC et DG) - Établissements de l'ESC.

Préconisation 6 : promouvoir l'installation en milieu rural de jeunes professionnels issus du réseau de l'enseignement supérieur culture dans le cadre de résidences de longue durée

Contexte

Les espaces ruraux sont rarement privilégiés par les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur Culture (ESC) comme lieu d'exercice de leur profession. On trouve par exemple des zones

dépourvues d'architectes, ce qui nuit à la qualité des constructions, favorise le mitage du paysage, nuit à la transition écologique de l'habitat dans ces espaces. La présence d'artistes diplômés de l'ESC est également très inégale. Si le développement des tiers-lieux culturels en milieu rural s'est accéléré dans la période qui a suivi la crise sanitaire, ce phénomène reste encore marginal, rapporté à la population diplômée sortant des écoles de l'ESC. Une présence accrue des artistes et professionnels de la culture en milieu rural qui impliquerait leur installation dans ces territoires, pourrait être favorisée par leur accueil dans le cadre de résidences longues.

Proposition

Ouvrir ce sujet transversal avec l'ensemble du réseau de l'ESC : écoles, associations, syndicats. Intégrer cette orientation nouvelle dans les COM des écoles. Mettre le sujet à l'ordre du jour d'un prochain CNESERAC.

Condition de mise en œuvre

Implication des DRAC pour la mise en relation des acteurs culturels et des responsables des collectivités.

Action de long terme qui pourrait être lancée dès la rentrée 2024.

=> DG2TDC – DGPA – DGCA - DRAC

Préconisation 7 : développer la commande publique valorisant la ruralité

Contexte

Les artistes des zones rurales bénéficient moins des appels à projets que ceux des villes. Les pratiques de commande publique peuvent parfois être perçues comme excluant les artistes présents sur les territoires.

Les communes rurales peuvent être, de ce fait, moins enclines à appliquer le 1% artistique qui est, pour mémoire, « l'obligation de décoration des constructions publiques ». C'est une procédure spécifique de commande d'œuvres à des artistes qui s'impose à l'État, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales. Cette obligation est une expression de la volonté publique de soutenir la création et de sensibiliser tous les citoyens à l'art de notre temps.

Proposition

Revitaliser le dispositif du 1% artistique en portant une attention particulière aux artistes habitant en milieu rural et en sensibilisant les communes rurales à son application. L'obligation légale n'est plus respectée et devrait être rappelée et accompagnée de pédagogie sur sa mise en œuvre (Cf. Guide du 1% artistique du CNAP qui est en ligne sur le site du ministère de la culture). Faire rentrer des représentants de la ruralité dans les comités d'acquisitions et de commandes publiques (CNAP par exemple), les CA des labels et des établissements d'ESC.

Prendre en considération la ruralité dans la politique d'acquisition et de commande vers les œuvres et les artistes représentant la ruralité. À titre d'exemple, des interventions artistiques pourraient être proposées sur le bâti agricole (silos).

Lancer une grande commande publique sur le monde rural, à l'image de celle confiée à la BnF sur la France post-COVID (commande photographique).

Condition de mise en œuvre

Convaincre les directions et services du ministère de se saisir du sujet.

=> Ministère de la culture.

4. Soutenir l'ingénierie

Préconisation 8 : former les acteurs de la ruralité à l'ingénierie de projet culturel

Contexte

La faiblesse des ressources disponibles en ingénierie de projet est un des freins les mieux identifiés au développement de l'initiative culturelle en milieu rural. Les collectivités territoriales, du fait de leur taille réduite et de la modestie de leurs équipes, tout comme les associations, peinent à réaliser des projets qui nécessitent souvent une expertise technique, administrative et financière.

Proposition

Lancer une vaste campagne de formation en ingénierie de projet culturel à destination des élus et agents, fonctionnaires ou contractuels, des collectivités territoriales et intercommunalités concernées, des membres et salariés des associations intervenant dans le champ de la culture en milieu rural : webinaires, formations présentielle organisées au niveau des départements, partenariats avec le CNFPT et l'INET ou d'autres organismes de formation...

Cette action prendrait la forme de : actions de sensibilisation des sous-préfets, diffusion de tutoriels, conférences à l'échelon départemental, webinaires, informations et dossiers diffusés dans les médias spécialisés ou de proximité...

Elle impliquerait largement les agents volontaires, actifs ou retraités, du ministère en administration centrale et en DRAC, qui seraient eux-mêmes préalablement formés à cette fin et dotés d'outils pédagogiques. En partenariat avec les associations d'élus, des cadres de l'administration territoriale pourraient aussi être mobilisés dans des conditions équivalentes.

Condition de mise en œuvre

Lancement de la campagne de formation en septembre 2024.

=> Ministère de la culture en partenariat avec le CNFPT, en partenariat avec les associations d'élus

Préconisation 9 : développer l'accompagnement des collectivités territoriales dans le domaine culturel et de l'ingénierie au moyen d'un guichet unique d'information

Contexte

Le déficit d'information et d'ingénierie culturelles en milieu rural n'est pas un constat nouveau. Il a été pointé dans le rapport de l'IGAC de 2019⁵² qui préconisait notamment de "Renforcer les compétences en ingénierie territoriale des conseillers à l'action territoriale. Organiser des

⁵² Mission relative à l'étude des dispositifs d'intervention culturelle et à leur adaptation à la diversité des territoires juillet 2019 (Guy Amsellem, Philippe Chantepie, Serge Kancel).

permanences régulières des conseillers à l'action territoriale dans les préfectures de département. Veiller à la bonne couverture du territoire national en s'assurant que les DRAC disposent d'un nombre suffisant de conseillers à l'action territoriale." (Recommandation 5) du rapport IGAC de 2023⁵³ qui observait qu'"Agir en zone rurale, c'est se confronter à une triple absence : de lieux, de réseaux, de ressources en ingénierie" et recommandait de "renforcer les capacités d'ingénierie locale et la formation des élus ruraux" (Recommandation 4). Cette difficulté est revenue fréquemment lors des auditions conduites par la mission avec les représentants des élus et des acteurs culturels.

Proposition

Créer un service téléphonique d'information et d'accompagnement des porteurs de projet en milieu rural. Ce service s'appuierait sur une plateforme audio-numérique déléguée à un opérateur de téléphonie dans le cadre d'un marché. Il pourrait prendre la forme d'un portail d'information inspiré de "Service-Public.fr" incluant une FAQ et un formulaire de questionnement du ministère. La gestion du flux de questions et le premier niveau de réponse seraient assurés par le prestataire. Les questions expertes et l'accompagnement des usagers seraient "escaladés" vers un "pool" d'experts dédiés ou "occasionnels", constitué d'agents volontaires de l'administration centrale, des DRAC et des opérateurs, voire de collectivités locales partenaires, voire d'anciens agents du ministère formés à cette mission.

Engager les DRAC à expérimenter une présence physique sur le territoire selon les modalités adaptées à leur région et aux domaines d'activité.

Conditions de mise en œuvre

Mise en œuvre envisageable au début de 2025 après passation d'un marché et mise en place d'une organisation en back office.

=> Ministère de la culture – DG et DRAC – SNUM.
Partenariat possible avec les collectivités locales.

5. Simplifier et faciliter la coopération

Préconisation 10 : desserrer les freins à l'initiative culturelle en milieu rural

Contexte

Les collectivités locales et acteurs de la ruralité (associations notamment) estiment la pratique des services du ministère dans l'instruction des demandes d'aides aux projets trop normative.

Beaucoup d'initiatives culturelles (accueil de spectacles, création d'un festival...) se heurtent à des difficultés qualifiées parfois d'insurmontables du fait de la multiplicité des interlocuteurs à mobiliser, de la complexité et de la rigidité des normes imposées par l'administration, dans un contexte où l'ingénierie de projet est le maillon faible des communes rurales.

Les fiches techniques des spectacles sont conçues de telle manière qu'elles rendent trop souvent inéligibles à l'accueil d'une œuvre ou d'une performance les lieux patrimoniaux des communes. Ce qui a pour effet de freiner l'itinérance des spectacles et des œuvres en zone rurale et alimente le

⁵³ L'action des labels de la création dans les zones rurales – Mission d'évaluation - Mars 2023

sentiment que la réalité des zones rurales n'est pas suffisamment comprise et prise en compte par les services de l'État.

Les formes de la création et ses modalités de diffusion devraient évoluer afin de s'adapter à la réalité de ces lieux ("moins de white cubes, plus de lieux patrimoniaux pour accueillir les œuvres").

Proposition

=> Simplification des procédures : limiter les appels à projets aux programmes nationaux d'envergure (seuil financier à fixer) ; mettre en place le dossier unique de subvention avec les collectivités territoriales (pièces constitutives communes ou transfert des dossiers entre collectivités publiques, le premier dossier déposé est transmis aux autres partenaires publics) ; assortir le rejet d'une demande de soutien sur des critères techniques d'une proposition de solution alternative ; adapter les cahiers des charges et conventions-types existantes au cas par cas au contexte rural.

=> Donner plus de marges de manœuvre aux DRAC : déconcentrer en dotation initiale les crédits d'action territoriale (FIT régional) non fléchés ; donner plus de place aux soutiens pluriannuels.

=> Élargir le réseau des correspondants au sein des DRAC pour mutualiser l'expérience et mieux accompagner les projets et des agents à l'ingénierie de projet.

=> Créer un espace interactif et une FAQ accessibles sur un espace dédié du portail du ministère et des portails des DRAC. Prendre en compte les fiches et propositions élaborées sur le sujet par les associations d'élus (AMRF).

=> Poursuivre la couverture conventionnelle entre DRAC et EPCI ainsi que départements pour mettre en place les modalités d'une démarche proactive facilitant l'émergence et l'accompagnement de projet dans les zones rurales.

Condition de mise en œuvre

Financement à préciser. Affectation d'emplois en DRAC.

=> Ministère (AC et DRAC) en partenariat avec les associations d'élus.

Observation

Cf. motion culture récemment adoptée par l'AMRF réunie en assemblée générale. Document devant être transmis au ministère et incluant 100 propositions des élus pour répondre à l'enjeu du développement économique en milieu rural.

Préconisation 11 : poser de nouvelles bases de coopération entre les DRAC et le réseau de l'enseignement agricole

Contexte, constats

800 établissements de l'enseignement agricole, 200 000 élèves de la 4^e au BTS (brevet de technicien supérieur) et 50 000 apprentis. Certains établissements sont très ruraux, d'autres urbains mais globalement les élèves sont originaires du milieu rural.

L'organisation déconcentrée de l'enseignement agricole est la même que celle du ministère de la culture, elle se fait au niveau des régions : les "rectorats" de l'enseignement agricole sont des services des directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF). La coopération s'en trouve facilitée.

Il existe depuis les années 80, une convention nationale Culture-Agriculture déclinée au niveau régional par les DRAAF et les DRAC. Il serait utile d'en faire un bilan et de l'actualiser (voire de la réactiver) car sa mise en œuvre est inégale selon les régions.

Les apprentis de l'enseignement agricole (50 000 au total) comme tous les apprentis, ne sont pas éligibles, à ce jour, à la part collective du pass Culture.

Comme évoqué précédemment, l'enseignement agricole a la chance de disposer d'un corps de professeurs d'éducation socio-culturelle qui peuvent monter des projets culturels et accompagner les projets des élèves. Ils sont formés à Toulouse, à l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA).

Propositions

Relancer des réunions régulières, au niveau national et dans les régions, développer une meilleure connaissance mutuelle, une labellisation d'actions, une mise en réseau et un partage des carnets d'adresses.

Faire un bilan annuel des actions conjointes et réfléchir à leur amélioration/amplification.

Nouer un partenariat entre l'ENSFEA et le ministère, afin que tous les professeurs d'éducation socio-culturelle bénéficient d'une formation leur permettant d'identifier les ressources culturelles sur lesquelles ils pourront s'appuyer lorsqu'ils seront en poste dans un établissement d'enseignement agricole.

Élargir aux apprentis en général, et aux apprentis de l'enseignement agricole en particulier, qui sont éloignés géographiquement et sociologiquement de l'offre culturelle, le bénéfice de la part collective du pass Culture, utile pour financer des sorties culturelles.

Conditions de mise en œuvre

Adhésion du ministère de l'agriculture

Financement de la part collective du pass Culture pour les apprentis de l'enseignement agricole.

=> Ministère de l'agriculture (DGER) et ministère de la culture (DG2TDC)

6. Valoriser l'offre culturelle

Préconisation 12 : créer un label d'agritourisme culturel en zone rurale

Contexte

Le manque de solutions d'hébergement peu onéreux en zone rurale constitue un frein à la participation du public aux événements culturels et festifs, de même qu'à l'accueil et l'installation d'artistes en résidence en milieu rural. Cette question est remontée au cours des auditions avec les Chambres d'agriculture, Ekhoscènes et DCA (Association française de développement des centres d'art contemporain).

Il existe donc une demande d'hébergement en milieu rural qu'il serait possible de satisfaire car il y a un important patrimoine bâti dans les villages et les fermes. Ce patrimoine hérité depuis plusieurs

générations pourrait être utilisé pour l'hébergement, sous réserve de réhabilitation et de mise aux normes et de sécurité. Ce qui peut parfois nécessiter de les déclasser.

L'agritourisme existe ponctuellement sur le territoire, avec des réseaux tels que : Bienvenue à la ferme, Accueil paysan, Les fermes de Figeac, Les sites remarquables du goût... Mais il manque un réseau étendu, comme il en existe par exemple en Italie, en particulier autour des lieux de tourisme culturel où il existe une demande d'hébergement et de restauration. Une structuration accrue de cette offre avec un label culture serait utile au développement de la culture en zone rurale. Elle pourrait être associée au développement du vélo tourisme.

Verbatim issu de la plateforme de consultation nationale :

"Les lieux de culture sont si loin qu'il faut dormir sur place ce qui implique beaucoup d'argent et d'organisation"

"Ce n'est pas tant le prix des billets pour les musées et les spectacles que le prix global : trajet + hôtel + nourriture + temps d'accès qui rallonge les congés à poser. Par ailleurs pour une famille monoparentale les coûts ne sont pas partagés et les tarifs familles ne nous prennent jamais en compte."

"l'éloignement des salles hors département nous oblige à effectuer des déplacements longs bien souvent sur deux jours, donc avec une nuit d'hôtel, ce qui augmente très sensiblement le coût d'une sortie comparée à ce qu'il est possible de faire par exemple à Paris".

Proposition

Étudier la création d'un label d'agritourisme culturel, qui pourrait être délivré à des lieux d'hébergement ou de restauration (fermes, gîtes ruraux, campings) situés à proximité de lieux patrimoniaux ou de diffusion de spectacle, ou des Parcs naturels régionaux. Il serait un gage de qualité et une reconnaissance leur permettant de se distinguer de leurs concurrents. Il ne serait pas assorti d'une aide financière mais d'une mise en réseau avec les lieux culturels, d'informations et de formations.

Condition de mise en œuvre

Convaincre les multiples acteurs du projet.

=> ministère de la Culture - ministère de l'agriculture et de l'alimentation - ministère chargé du tourisme – Chambres d'agriculture – Atout France – Association des PNR – Union nationale des associations de tourisme et de plein air.

Préconisation 13 : créer un réseau de "campings-culture"

Contexte

De très nombreux campings maillent tout le territoire et sont, pour une majorité (70% d'entre eux), situés en zone rurale. Ils proposent des programmes d'animation, le plus souvent portés par leur propre personnel. Ils recourent rarement à des artistes ou à des compagnies faute de connaissance sur la manière de les faire travailler et de les rémunérer, faute de capacité à les repérer et compte tenu de leur objectif de rentabilité économique.

Contrairement à une idée reçue, les campings n'accueillent pas seulement une population urbaine. Avec la crise sanitaire et les restrictions des mobilités, le tourisme de proximité gagne du terrain, et les professionnels l'ont bien compris : les territoires communiquent pour inciter les visiteurs locaux à redécouvrir, ou découvrir, leur environnement habituel de vie, des lieux alentours et des propositions qui d'ordinaire leur échappent. Ces touristes « à domicile » sont aussi portés par des

préoccupations environnementales, sociales et sociétales : réduction des longs déplacements, recentrage sur le territoire et son identité, soutien aux circuits courts et à l'économie locale, etc. Les exécutifs régionaux incluent d'ailleurs cette dimension de tourisme de proximité dans leur stratégie touristique.

Il arrive que ces campings organisent, devant leur entrée, des marchés d'artisans, ou des soirées dansantes, qui sont alors ouverts à la population locale.

Il serait intéressant de suivre l'expérience "Musée au camping" que la RMN-GP envisage d'engager avec l'UNAT visant à enrichir et renouveler les propositions culturelles et artistiques dans les structures de vacances du tourisme social et solidaire en développant un tourisme culturel de proximité. Les projets construits avec le concours des DRAC (dans 9 régions aujourd'hui) consistent à établir et structurer des liens entre ces structures de vacances et le tissu culturel du territoire, établissements, sites, équipes artistiques et artistes, événements, festivals. Des centres adhérents à l'UNAT accueillent également de nombreux artistes en résidence. Le rôle des DRAC est d'apporter leur expertise en matière de démocratisation culturelle, d'éducation artistique et culturelle, d'intervention d'artistes et de conduite de projet en général.

Proposition

Les campings qui accepteraient d'ouvrir leurs portes et leur programmation culturelle à la population locale pourraient se voir accompagnés dans la mise en place d'une offre culturelle de qualité, avec des artistes et des compagnies repérées par la DRAC. L'accompagnement pourrait passer par de la formation des gérants de camping comme cela a été fait dans certains départements (Vendée par exemple) en direction des chauffeurs de taxi.

Conditions de mise en œuvre

Un partenariat entre la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA) et le ministère de la culture (MC) est à l'étude. Il pourrait inclure l'encouragement et l'accompagnement des campings volontaires pour devenir prescripteurs et ambassadeurs de l'offre culturelle locale.

=> Partenariat à envisager avec les DRAC, les collectivités territoriales, les fédérations locales de campings.

Préconisation 14 : valoriser le patrimoine immatériel

Contexte

Le patrimoine culturel immatériel (PCI) englobe des pratiques et savoirs dont chacun hérite en commun et s'efforce de faire vivre, recréer et transmettre. Le ministère de la culture pilote l'inventaire participatif national du patrimoine culturel immatériel dont une grande partie relève de la ruralité : pratiques culturelles, fêtes patronales, carnivals ; musiques et danses traditionnelles (bals traditionnels) ; jeux et sports traditionnels tels que la Boule nantaise par exemple ; savoir-faire liés à l'artisanat ; paysages culturels (connaissances et pratiques concernant la nature) commela pisciculture ou les futaies de chêne.

Les habitants des zones rurales, en particulier ceux des territoires d'outre-mer, sont très attachés aux traditions et savoir-faire populaires et ce serait un facteur de valorisation pour eux.

Proposition

Il s'agirait de lancer un plan de valorisation du patrimoine immatériel qui ciblerait le tissu rural, particulièrement fécond en matière de PC, en donnant une priorité à l'outre-mer.

Condition de mise en œuvre

Mobiliser les services du ministère concernés, les collectivités locales, les associations.

=> ministère de la Culture (DGPA-DIRI, DRAC).

Préconisation 15 : restituer les découvertes archéologiques aux territoires

Contexte

Les territoires ruraux hébergent souvent des sites de fouilles archéologiques préventives ou programmées¹², mais n'en perçoivent qu'exceptionnellement les fruits, les trésors archéologiques étant conservés dans des dépôts éloignés et le plus souvent gérés par l'État. Ceci n'est pas bien vécu par les élus comme les habitants, qui peuvent se sentir dépossédés des vestiges archéologiques découverts sur leur territoire.

Proposition

Il s'agirait de systématiser l'organisation *in situ* de dépôts publics de vestiges archéologiques remarquables découverts au cours des fouilles sur les territoires ruraux et actuellement détenus dans les réserves de lieux éloignés, notamment dans les musées des métropoles et nationaux. Cette mesure serait très valorisante pour l'attractivité des territoires concernés. La cérémonie de dépôt serait un événement pouvant donner lieu à une médiation à destination des habitants, et développer une offre touristique.

Si les objets s'avèrent trop complexes à déplacer ou à assurer, le dépôt pourrait se faire à partir de copies 3D, peu coûteuses qui auraient un effet équivalent.

Condition de mise en œuvre

Mise en œuvre des premiers dépôts envisageable dès l'été 2024. Pas de coût particulier.

=> DGPA en lien avec l'INRAP

Préconisation 16 : soutenir l'information locale en zones rurales, et plus largement en zones isolées ou excentrées

16.1 Déconcentrer aux DRAC le fonds de soutien aux médias d'information locale (FSMISP) et de cibler en priorité les territoires ruraux

Contexte

L'attachement du public à l'offre de médias locaux doit conduire le ministère de la Culture à repenser et à intensifier les actions qu'il mène en faveur de cette catégorie de médias dont il est aisé de penser qu'ils contribuent à la cohésion des territoires, et par la confiance que leur accorde leurs publics, qu'ils constituent une offre de qualité, en des temps où la fiabilité de l'information est constamment remise en question.

Propositions

- Déconcentrer dès 2024 la procédure actuelle. Laisser le soin aux DRAC de réunir une commission *ad hoc* d'examen des projets en y incluant des personnalités extérieures, notamment quelques élus locaux.
- Si ce fonds possède déjà la dimension d'une aide clairement territorialisée, avec des territoires prioritaires (QPV, ZRR) dans lesquels le ministère se mobilise, on voit que l'offre stagne voire diminue légèrement, et qu'elle reste faiblement aidée notamment en ZRR. Il conviendrait ainsi d'envisager une augmentation de l'enveloppe assortie d'une bonification des aides en priorité dans les ZRR (aujourd'hui très limitées) et dans les QPV. Plus largement, il convient d'encourager de nouveaux projets dans des territoires qui en sont dépourvus, par une meilleure association des habitants et des élus (communication, participation à la commission territoriale d'instruction des demandes).
- Faire évoluer le fonds pour une prise en compte des médias à vocation d'information culturelle, ce qui correspond à une demande du public des médias locaux, mais surtout aussi à la possibilité d'une valorisation de l'action culturelle de proximité.

16.2 Renforcer le fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) destiné aux radios associatives.

Contexte

Compte tenu de la croissance du nombre de radios (750 radios en 2023 contre 600 en 2003), plus des trois quarts de l'enveloppe du FSER sont consommés par les aides automatiques. La dotation actuelle du FSER ne permet pas à l'aide sélective de produire son plein effet sur l'aide sélective qui tient compte des actions de communication de proximité effectivement mises en œuvre.

Proposition

Dans ce contexte, il est proposé d'augmenter la dotation 2024 du FSER de +2,3 M€, soit une enveloppe historique de 38 M€ en faveur des radios associatives (vs. 35,7 M€ inscrits au PLF 2024). Par ailleurs il pourrait être envisagé de flécher une part de l'aide sélective sur les programmes développés en faveur des auditeurs en milieu rural.

16.3 Renforcer l'aide à la distribution de la presse, d'une part, et/ou l'aide au pluralisme de la presse régionale et locale

Contexte

La problématique des garanties apportées à l'accès au pluralisme de l'information en zones rurales et, plus largement, en zones plus isolées ou excentrées n'est pas à l'heure actuelle considérée comme telle. L'élaboration d'un cahier des charges conjoint entre éditeurs de PQN (presse quotidienne nationale) et PQR (presse quotidienne régionale) en matière de distribution de leurs produits constituerait le vecteur le plus évident d'alignement de la distribution sur des objectifs stratégiques de filière, intégrant la couverture territoriale ouvrirait la voie à une redynamisation de ces territoires en termes d'accès au pluralisme de l'information.

Propositions

Conditionner le renforcement de l'aide à la distribution au profit de la PQR (FSDP-Fonds de soutien au développement de la presse ; géré par la DGMIC = 17M€) à la renégociation d'un cahier des charges entre éditeurs de PQN et PQR (pm : l'ensemble de la négociation serait portée par le premier contrat de filière du secteur imprimerie-distribution).

Objectifs : redéfinir l'organisation logistique de la distribution en la massifiant et en l'adaptant à la diversité des territoires, développer les mutualisations entre PQN et PQR et verdir la distribution (Cf. annexe 5 du rapport/ 5.1.3.3 et 5.1.4).

Libéraliser la distribution afin de présenter des produits de la PQN en points de vente « supplétifs » (petits commerces de proximité) livrés par la PQR. Tel n'est pas aujourd'hui le cas en raison de circuits logistiques parallèles.

Extension pour les porteurs de presse (abonnements) et les vendeurs-colporteurs du portage en points de vente et élargissement aux bouquets de titres pour ces derniers afin de renforcer l'attractivité du métier et les dessertes en tous points du territoire (Cf. annexe 5 du rapport/ 5.1.3.1).

Toutes mesures visant à soutenir le développement de points de vente et en particulier des points de vente « supplétifs », en lien avec le ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle (prêts bonifiés, abattements de CET (contribution économique territoriale), etc..., qui seraient autant de mesures incitatives à explorer.

Conditions de mise en œuvre

Concernant la 2ème proposition :

- Discussion de filière à prévoir entre éditeurs, niveau 2 des dépositaires régionaux de PQN et les éditeurs de PQR qui gèrent leurs propres circuits de distribution (cf. annexe 5 du rapport/5.3.1.1).
- Difficulté législative probable à propos de l'article 3 de la loi Bichet. La diffusion territoriale groupée à l'initiative d'un titre de PQN et de PQR reste interdite (ce qui ouvre un débat interprétatif sur la notion d'entreprise de presse et de son champ).
- L'article 18-4° de la loi institue une dérogation permettant une distribution groupée sans adhésion à une coopérative « dans des zones géographiques déterminées pour des motifs tirés de l'amélioration des conditions de desserte des points de vente ». Il appartiendra à l'ARCEP de définir rapidement lesdites conditions.
- Le rapport plaide en faveur d'une clarification législative de l'article 4, plus robuste dans le temps car il n'y a aucune chance que les éditeurs de PQR se rallient à une option risquant de les contraindre à adhérer à une coopérative de presse.

Concernant la 3ème proposition, la modification de l'article 22 de la loi n°91-1 du 3 janvier 1991 est nécessaire.

IV. LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES

Associations d'élus

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF) :

OLIVIER PEVERELLI

Président de l'Association des maires et des présidents de communauté de l'Ardèche

ASSOCIATION DES DEPARTEMENTS DE FRANCE (ADF) :

Recueil d'une contribution écrite

ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANCE (ARF) :

CATHERINE MORIN-DESAILLY

Sénatrice de la Seine-Maritime

BEATRICE MACE

Vice-présidente chargée de la culture, des droits culturels et de l'éducation artistique en région de Bretagne

FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES POUR LA CULTURE (FNCC)

JESSIE ORVAIN

Vice-présidente chargée de la culture à la communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel – Manche, Normandie, membre du conseil d'administration

JEAN-PHILIPPE LEFEVRE

Adjoint au maire chargé de la culture et au soutien aux acteurs associatifs culturels, Dôle, Membre du conseil d'administration

ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE (AMRF)

FRANÇOIS DESCOEUR

Maire de la commune de Anglard-de-Salers
Membre du conseil d'administration de l'AMRF

PIERRE-MARIE GEORGES

Chargé de mission auprès du directeur
Responsable Stratégie et Pôle médias

INTERCOMMUNALITES DE FRANCE

SANDRA LENOUEL

Présidente de la communauté de Communes du Kreiz Breizh

SEBASTIEN BAYETTE

Responsable éditorial

MONTAINE BLONSARD

Responsable des relations avec le Parlement

ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE (APVF)

LAURENCE PORTE

Vice-présidente de l'APVF et maire de Montbard

GUSTAVE RICHARD

Conseiller

Collectivités locales

DIRECTIONS DEPARTEMENTALES DES ARCHIVES

JEAN-CHRISTOPHE LABADIE

Directeur départemental des archives des Alpes de Haute-Provence

ALICE MOTTE

Directrice départementale des artistes des Landes

ERIC MONTAT

Directeur départemental des archives du Tarn

Organisations professionnelles et associations du champ culturel

ASSOCIATION NATIONALE DES ECOLES SUPERIEURES D'ART ET DE DESIGN PUBLIQUES (ANDÉA)

MARIE-HAUDE CARAËS

Directrice de l'École supérieure d'art et de design TALM Tours, Angers, Le Mans, VP transition écologique

ULRIKA BYTTNER,

Directrice de l'École art et design Le Havre Rouen, VP de l'ANDEA

SANDRINE ROBEYRAT

Directrice de l'École supérieure d'art de Clermont Métropole

PHILIPPE EYDIEU

Chargé de projets partenariaux à l'École d'art de Grenoble

ARIANE BRIOST

Chargée de mission auprès du directeur de l'École nationale supérieure des arts décoratifs

ALICE BRUNOT

Chargée de mission "relations internationales" à l'ANdÉA

SANDRA CHAMARET

Directrice de l'École d'art et de communication de Cambrai

CEDRIC LOIRE

Professeur à l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole, Co-président de l'ANDEA

PHILIPPE EYDIEU

Chargé de projets partenariaux à l'École d'art de Clermont-Ferrand

ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS DE RENCONTRES (ACCR)

HUBERT TASSY

Président de l'ACCR

ODILE PRADEM- FAURE

Déléguée générale

ASSOCIATION FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT DES CENTRES D'ART CONTEMPORAIN (DCA)

MARIE CHENEL

Secrétaire générale

AUDREY HOAREAU

Directrice du centre régional de la photographie Hauts-de-France (CRP) Douchy-les-Mines, labellisé centre d'art national

ASSOCIATION DES CINEMAS ITINERANTS (ANCI)

ANNE LIDOVE

Présidente de l'association

EMILIE PAREY

Secrétaire Générale

FRANCE TIERS-LIEUX

YOLAINE PROULT

Directrice générale

SEBASTIEN GERONIMI

Chargé de mission

FRANCE FESTIVALS

ALEXANDRA BOBES

Directrice de France Festivals

MICHAEL DIAN

Espace culturel de Chaillol

ELISA MORAL

Référente ruralité

MARINE BERTHET

Directrice déléguée Quatuor Debussy

GIP CAFES CULTURE

JULIE ROZENKRANZ

Directrice du GIP Cafés Culture

SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES (SYNDEAC)

VINCENT MOISSELIN

Directeur

UNION FEDERALE D'INTERVENTION DES SERVICES CULTURELS (UFISC)

PATRICIA COLER

Déléguée générale

GREGOIRE PATAU

Chargé des dynamiques territoriales et de projets

SYNDICAT NATIONAL DES CABARETS, MUSIC HALLS ET LIEUX DE CREATION (CAMULC)

DANIEL STEVENS

Délégué général du syndicat jusqu'au 31/12/2023 (à cette date le CAMULC a fusionné avec le PRODISS et le SNDTP dans EKHOSCENES)

EKHOSCENES (EX PRODISS).

MALIKA SEGUINEAU

Directrice générale

ISABELLE GENTILHOMME

Secrétaire générale

ANNE-GAËLLE GEFFROY

Directrice des études et des affaires économiques

OLIVIER CAUCHON

Élu du comité Diffuseurs

Directeur général de Diogène Productions, situé à Brest, Finistère

ISABELLE LICHTFOUSE

Membre du Bureau et élue du comité Cabarets,

Directrice artistique et Chorégraphe du cabaret La Belle Entrée, situé à Saint-André-Goule-d'Oie, Vendée

IVAN RODRIGUEZ

Adhérent, dirigeant du cabaret Les Belles Poules situé à Terranjou, Maine-et-Loire

FREDERIC GRATEAU

Élu du comité Cabarets, Président – directeur général du cabaret L'élégance situé à Renaison, Loire

MARIE RIGAUD

Élue du comité Festivals, fondatrice et directrice du Festival Le Printemps de Pérouges, situé dans l'Ain à Saint-Maurice-de-Rémens

Établissements publics, entreprises et organismes publics

CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE (CNC)

OLIVIER HENRARD

Directeur général délégué

VINCENT VILLETTE

Adjoint au Directeur général délégué,
Directeur financier et juridique

LIONEL BERTINET

Directeur du cinéma

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PARC ET DE LA GRANDE HALLE DE LA VILLETTE POUR LES MICRO-FOLIES (EPPGHV)

SOPHIE-JUSTINE LIEBER

Directrice générale

NICOLAS WAGNER

Chargé de mission micro-folies

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN ARCHEOLOGIE PREVENTIVE (INRAP)

DOMINIQUE GARCIA

Président

DANIEL GUERIN

Directeur

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

MARIE LAVANDIER

Présidente

FRANCE TELEVISIONS

CHRISTOPHE TARDIEU

Secrétaire général

PHILIPPE MARTINETTI,

Directeur délégué des antennes et des programmes, France 3

ALAIN ASTARITA

Directeur délégué à la coordination et au développement des régions, Réseau France3

RADIO FRANCE

SIBYLE VEIL

Présidente-directrice générale

BENJAMIN AMALRIC

Directeur de cabinet

QUITTERIE HUGONNEAUBEUFET

Chargée des affaires institutionnelles à la Présidence de Radio France

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS) PASS CULTURE

SEBASTIEN CAVALIER

Président

MANDY LLAMAS

Responsable du pôle études et recherche

MAXENCE DANIEL

Responsable de la relation avec les pouvoirs publics

FONDATION DU PATRIMOINE

ALEXANDRE GIUGLARIS

Directeur général

Acteurs socio-professionnels et de recherche hors culture

ATOUT FRANCE

ALAIN DESPRES

Observateur économie et conjoncture

FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX (PNR)

ERIC BRUA

Directeur

ARNAUD BERAT

Chargé de mission Culturel et Éducation

SEBASTIEN RIGAUD

Responsable du pôle Éducation et Culture du Parc naturel régional de la Brenne

AUORE NGUYEN

Chargée de mission culture et numérique du PNR Brenne

SEBASTIEN CARLIER

Responsable pôle culture et éducation environnement, PNR Landes de Gascogne

PATRICIA MONNIAUX

Chargée de mission culture et éducation au territoire, Parc des Causses du Quercy

RESEAU DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE (RTES)

ANNE-LAURE FEDERICI

Déléguée générale

PATRICIA ANDRIOT

Vice-présidente

CHAMBRES D'AGRICULTURE

ARNAUD DELESTRE,

Agriculteur dans l'Yonne, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne

AURELIE TROILLIER

Responsable du service politique agricole filière alimentation et territoire, Chambres d'agriculture-France

DELPHINE DENISSEL

Responsable bienvenue à la ferme, réseau d'agriculteurs et marque grand public de CAF, représentants les agriculteurs ayant choisi un circuit court

FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FNSEA)

STEPHANE AUROUSSEAU

Membre du bureau de la FNSEA

MICHEL THOMAS

Sous-directeur de la FNSEA en charge des questions foncières et de territoire

COORDINATION RURALE

FLORENCE GILLOTIN

Céréalière de l'Essonne, élue de la Coordination Rurale

CONFEDERATION PAYSANNE

VINCENT DELMAS

Maraicher et éleveur de brebis allaitantes à Salettes,
Membre du comité départemental de la Confédération paysanne de la Drôme

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DU TOURISME SOCIAL (UNAT)

FANNY ANDREU

Chargée de mission pour la région PACA et responsable de la convention avec le ministère de la culture

FEDERATION NATIONALE DE L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR (FNHPA)

NICOLAS DAYOT

Président

CENTRE D'ETUDES POLITIQUES ET SOCIALES DE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER (CEPEL)

EMMANUEL NEGRIER

Directeur de recherche CNRS en science politique, au CEPEL

JULIEN AUDEMARD

Contractuel

AURELIEN DJAKOUANE

Chercheur associé

Services de l'État

MINISTERE DE LA CULTURE

DIRECTION GENERALE DE LA CREATION ARTISTIQUE (DGCA)

SOPHIE ZELLER

Cheffe de service, adjointe au directeur général de la création artistique

VERONIQUE EVANNO,

Cheffe du département de la diffusion pluridisciplinaire et des programmes transversaux

DIRECTION GENERALE DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE (DGPA)

JEAN-FRANÇOIS HEBERT

Directeur général

MAXIMILIEN HONDERMARCK,

Chef de cabinet et référent ruralité

PASCAL MIGNEREY,

Délégué à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation (DIRI)

CHRISTELLE CREFF

Cheffe du service des musées de France

EMMANUEL ETIENNE

Chef du service du patrimoine

GODEFROY LISSANDRE

Sous-directeur de l'archéologie

FREDERIC GASTON

Sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture

PASCAL LIEVAUD

Adjoint au chef de la DIRI, chef du département de la recherche, de la valorisation et du patrimoine culturel et immatériel

GENEVIEVE GASCUEL,

Cheffe par intérim du Bureau de l'animation scientifique et des réseaux (SMF)

THOMAS MUZARD

Chargé de mission patrimoines matériel et immatériel (DIRI)

**DELEGATION GENERALE AUX TERRITOIRES, A LA TRANSMISSION ET A LA
DEMOCRATIE CULTURELLE (DG2TDC)**

NOËL CORBIN

Délégué général

BERTRAND MUNIN

Adjoint du délégué général, sous-directeur de la participation à la vie culturelle

ÉLISE HERRMANN

Cheffe du département des territoires

NATHAN MARCEL-MILLET

Chef de cabinet du Délégué général

**DEPARTEMENT DES ÉTUDES, DE LA PROSPECTIVE, DES STATISTIQUES ET
DE LA DOCUMENTATION (DEPS-DOC)**

AMANDINE SCHREIBER

Cheffe du département

LAURE TURNER

Adjointe à la cheffe du département

JEAN CEDRIC DELVAINQUIERE

Chargé de mission

EDWIGE MILLERY

Chargée de mission

MAËLIG HERMANT

Stagiaire

**DIRECTION GENERALE DES MEDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES
(DGMIC)**

NICOLAS GEORGE

Directeur adjoint, chef du service du livre

LUDOVIC BERTHELOT

Chef du service des médias

ALEXANDRE KOUTCHOUK

Sous-directeur de la presse écrite et des métiers de l'information

ASSOCIATION DES DIRECTEURS REGIONAUX DES AFFAIRES CULTURELLES

LAURENT ROTURIER

Président de l'association et DRAC IDF

DRAC AURA (AUVERGNE RHONE ALPES)

JACQUELINE BROLL

Directrice du pôle action culturelle et territoriale

EUGENIE BORDIER

Conseillère à l'action culturelle et territoriale

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

**DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE DU
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, CHARGEE NOTAMMENT DES
ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE (DGER)**

BENOIT BONAIME

Directeur général

ANNE DETAILLE

Responsable au sein de la Sous-direction des politiques de formation et d'éducation

ANNE SARA

Adjointe au chef de bureau de l'action éducative et de la vie scolaire

INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

EMMANUEL DELMOTTE

Doyen de l'inspection

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 : CARTOGRAPHIE PAR REGION DE L'IMPLANTATION DES LIEUX ET DISPOSITIFS CULTURELS SOUTENUS PAR LE MINISTERE
- ANNEXE 2 : METHODOLOGIE
- ANNEXE 3 : SONDAGE CSA
- ANNEXE 4 : RECUEIL DES PROPOSITIONS EMISES AU COURS DES AUDITIONS



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3, rue de Valois
75001 Paris
Tel 01 40 15 80 00
www.culture.gouv.fr